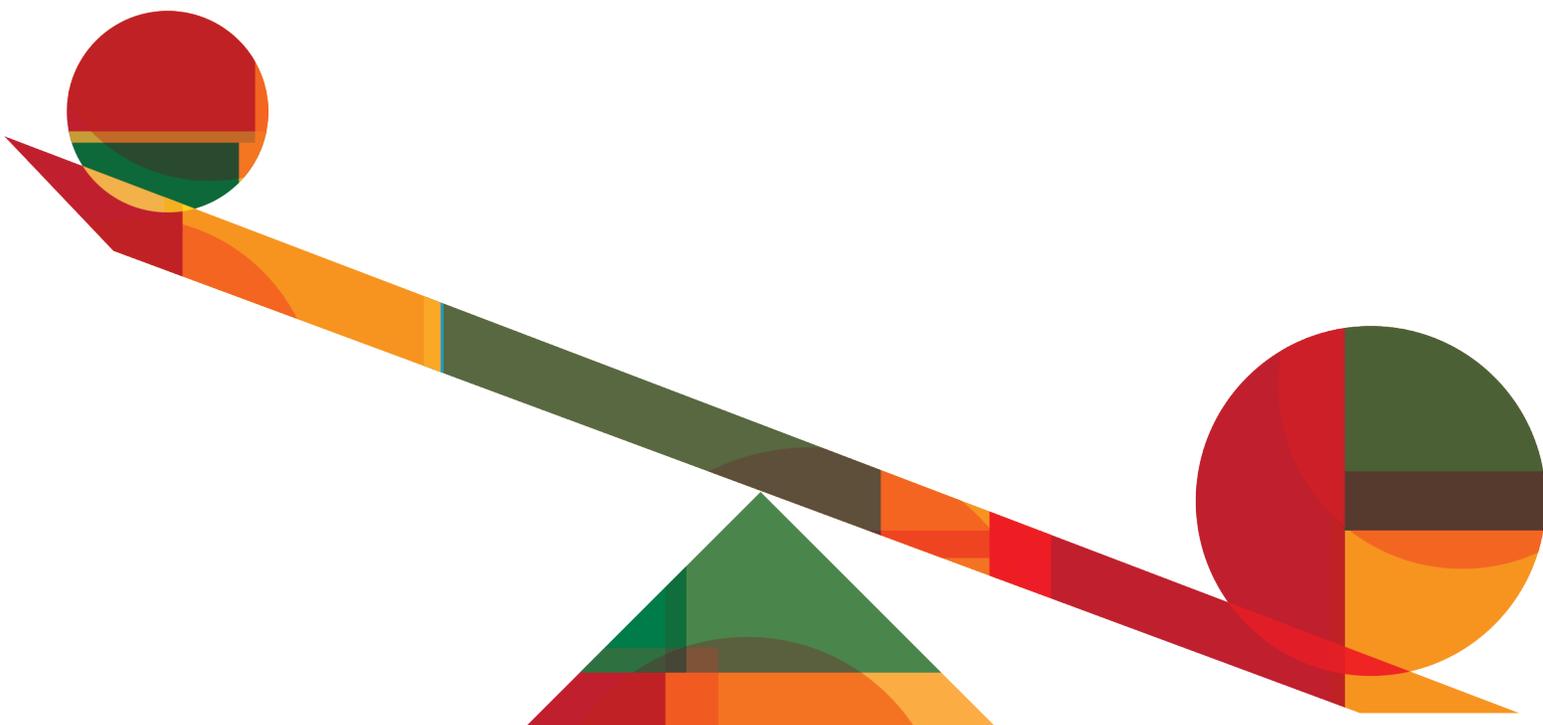


AVRIL 2024 | VOLUME 29

AFRICA'S PULSE

UNE ANALYSE DES ENJEUX FAÇONNANT L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE



**LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS POUR REVITALISER
LA CROISSANCE ET RÉDUIRE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE**

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été produit par le Bureau de l'économiste en chef pour la région Afrique, sous la direction générale de Victoria Kwakwa et d'Ousmane Diagana. L'équipe chargée de ce numéro d'*Africa's Pulse* était dirigée par Andrew L. Dabalén et Cesar Calderon avec pour principaux collaborateurs Megumi Kubota, Vijdan Korman, Nicholas Woolley, Sena Kimm Gnanon et Ayan Qu (section 1), ainsi que de Nistha Sinha et Gabriela Inchauste (section 2).

De précieuses contributions au rapport ont été apportées par Mariela Caycho Arce, Dawit Mekonnen, Dominik Peschel et Mellany Geraldine Pintado Vasquez (section 1), ainsi que par Aziz Atamanov, Tom Bundervoet, Elwyn Davies, Elizabeth Foster, Alastair Haynes, Ruth Hill, Christopher Hoy, Jeremy Lebow, Ambar Narayan, Hugo Ñopo, Olive Nsababera, Ana Maria Oviedo, Regina Plening, Alastair Haynes, Ruth Hill, Christopher Hoy, Jeremy Lebow, Ambar Narayan, Hugo Ñopo, Olive Nsababera, Ana Maria Oviedo, Regina Plening, Mariano Sosa, Liliana Sousa, Daniel Valderrama et Haoyu Wu (section 2).

Un examen par les pairs de ce rapport a été effectué par Dominik Peschel (section 1) et Rinku Murgai (section 2). Des commentaires spécifiques ont été reçus de Umutesi Angelique, Helene Ba, Mamadou Tanou Balde, Matheus Bueno, Flore de Préneuf, Rosa Brito Delgado, Maria Elkhdari, Jakob Engel, Elizabeth Mary Foster, Chadi Bou Habib, Nazmus Sadat Khan, Stuti Khemani, Simeon Koffi, Wilfred A. Kouame, Dorsati Madani, Naomi Muthoni Mathenge, Patrick John McCartney, Emmanuel A. Mungunasi, Stanley Kasanga Mutinda, Miguel Angel Saldarriaga Noel, Hayaan Nur, Daniel Pajank, Jorge Tudela Pye, Sajjad Ali Shah, Joseph Simumba, Fulbert Tchana Tchana, Claudia Noumedem Temgoua, Sherin Varkey et Precious Zikhali.

La communication, les relations avec les médias et la participation des parties prenantes ont été coordonnées par Flore de Préneuf avec l'équipe des relations extérieures et institutionnelles, composée de Caitlin Berczik, Patricia Riehn Berg, Kimberly Bumgarner, Christelle Chapoy, Laure de Petiville, Marie Duffour, Georgette Dwomoh-Appiah, Tomas Gonzalez, Eisa Gouredou, Artem Kolesnikov, Pabsy Mariano, Liviane Urquiza, et Daniella van Leggelo Padilla. Beatrice Berman, Abrah Desiree Brahima, Kenneth Omondi et Rose-Claire Pakabomba ont assuré la production et le soutien logistique.

Le rapport a été édité par Sandra Gain. La publication en ligne et imprimée a été réalisée par Bill Pragluski, et la conception de la couverture a été réalisée par Rajesh Sharma.

AVRIL 2024 | VOLUME 29

AFRICA'S PULSE

UNE ANALYSE DES ENJEUX FAÇONNANT L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

**LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS POUR REVITALISER
LA CROISSANCE ET RÉDUIRE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE**



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

© 2024 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/La Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000 ; Internet : www.worldbank.org

Certains droits réservés

1 2 3 4 27 26 25 24

La publication originale de cet ouvrage est en anglais sous le titre de *Tackling Inequality to Revitalize Growth and Reduce Poverty in Africa, Africa's Pulse, No. 29* (Spring) en 2024. En cas de contradictions, la langue originelle prévaudra.

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs ou des pays que ceux-ci représentent. La Banque mondiale ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données citées dans cet ouvrage. Elle n'est pas responsable des erreurs, omissions, ou contradictions dans les informations qui y sont fournies, ni de l'utilisation qui serait faite ou non des informations, méthodes, procédés ou conclusions présentés dans l'ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Rien de ce qui figure dans le présent ouvrage ne constitue, ni n'implique, ni ne peut être considéré comme, une limitation des privilèges et immunités de la Banque mondiale, ou une renonciation à ces privilèges et immunités, qui sont expressément réservés.

Droits et autorisations



L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution 3.0 IGO (CC BY 3.0 IGO) <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/> Conformément aux termes de la licence Creative Commons Attribution (paternité), il est possible de copier, distribuer, transmettre et adapter le contenu de l'ouvrage, notamment à des fins commerciales, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Mention de la source — L'ouvrage doit être cité de la manière suivante : La Banque mondiale. 2024. *Lutter contre les inégalités pour revitaliser la croissance et réduire la pauvreté en Afrique*. Africa's Pulse, No. 29 (Spring 2024). Washington, DC : La Banque mondiale. doi: 10.1596/978-1-4648-2110-3. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO

Traductions — Si une traduction de cet ouvrage est produite, veuillez ajouter à la mention de la source de l'ouvrage le déni de responsabilité suivant : *Cette traduction n'a pas été réalisée par la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. La Banque mondiale ne saurait être tenue responsable du contenu de la traduction ni des erreurs qu'elle pourrait contenir.*

Adaptations — Si une adaptation de cet ouvrage est produite, veuillez ajouter à la mention de la source le déni de responsabilité suivant : *Cet ouvrage est une adaptation d'une œuvre originale de la Banque mondiale. Les idées et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que l'auteur ou les auteurs de l'adaptation et ne sont pas validées par la Banque mondiale.*

Contenu tiers — La Banque mondiale n'est pas nécessairement propriétaire de chaque composante du contenu de cet ouvrage. Elle ne garantit donc pas que l'utilisation d'une composante ou d'une partie quelconque du contenu de l'ouvrage ne porte pas atteinte aux droits des tierces parties concernées. L'utilisateur du contenu assume seul le risque de réclamations ou de plaintes pour violation desdits droits. Pour réutiliser une composante de cet ouvrage, il vous appartient de juger si une autorisation est requise et de l'obtenir le cas échéant auprès du détenteur des droits d'auteur. Parmi les composantes, on citera, à titre d'exemple, les tableaux, les graphiques et les images.

Pour toute demande de renseignements sur les droits et licences, prière de s'adresser à World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street, NW Washington, DC, 20433, USA ; courriel : pubrights@worldbank.org.

ISBN (digital) : 978-1-4648-2110-3

DOI: 10.1596/978-1-4648-2110-3

Conception de la page de couverture : Rajesh Sharma

Table des matières

Résumé analytique	1
La croissance devrait rebondir en Afrique subsaharienne, mais la reprise reste fragile	1
Relancer la croissance et accélérer la réduction de la pauvreté impose de s’attaquer aux inégalités structurelles	3
Réponses politiques.	4
Section 1. Développements récents et perspectives	7
1.1 Perspectives de croissance en Afrique subsaharienne	7
1.2 Environnement mondial	16
1.3 Performance macroéconomique de l’Afrique subsaharienne	20
1.4 Risques pour les perspectives	35
Section 2. Lutter contre les inégalités pour une croissance inclusive et une réduction de la pauvreté.	39
2.1 Introduction.	39
2.2 La croissance en Afrique subsaharienne : faible, volatile et instable	41
2.3 Pauvreté et inégalités en Afrique subsaharienne	52
Section 3. Réponses politiques	68
Appendice. Classification des pays	73
Références	75

Carte

- 1.1 Taux de couverture des réserves de change, 2023 (en mois d'importations) 23

Encadré

- 2.1 Expériences nationales : Bangladesh et Vietnam 61

Figures

- 1.1 Croissance par habitant en Afrique subsaharienne, 2015-2026p. 7
- 1.2 Croissance réelle du PIB par habitant en Afrique subsaharienne selon différents scénarios . 7
- 1.3 Indice des directeurs d'achat dans des pays d'Afrique subsaharienne 8
- 1.4 Contribution à la croissance du PIB : approche par les dépenses 9
- 1.5 Contribution à la croissance du PIB : approche par la production sectorielle 9
- 1.6 Contribution à la croissance du PIB régional des plus grandes économies de la région . 10
- 1.7 Prévisions de croissance pour la sous-région de l'AFE 11
- 1.8 Prévisions de croissance pour la sous-région de l'AFW 11
- 1.9 Croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2023-2025 12
- 1.10 Service de la dette extérieure en Afrique subsaharienne, par type de créancier 13
- 1.11 Flux de financement extérieur vers l'Afrique subsaharienne 14
- 1.12 Flux nets d'endettement vers l'Afrique subsaharienne 15
- 1.13 Indice mondial des directeurs d'achat. 16
- 1.14 Croissance économique en Chine 16
- 1.15 Inflation mondiale 17
- 1.16 Rendements des obligations du Trésor à 10 ans. 17
- 1.17 Indices des prix des matières premières de la Banque mondiale. 18
- 1.18 Prix mensuels moyens du cacao, du café et du thé. 19
- 1.19 Inflation en Afrique subsaharienne. 20
- 1.20 Répartition des pays d'Afrique subsaharienne en fonction de leur taux d'inflation. 21
- 1.21 Inflation générale et alimentaire dans les pays d'Afrique subsaharienne, février 2024. . . 21
- 1.22 Taux de change en Afrique subsaharienne. 22
- 1.23 Taux directeurs des banques centrales 24
- 1.24 Soldes budgétaires en Afrique subsaharienne. 25
- 1.25 Distribution des pays d'ASS en fonction de leurs soldes budgétaires. 26
- 1.26 Solde budgétaire en Afrique subsaharienne, 2023-2024. 27
- 1.27 Sources des changements du solde budgétaire des gouvernements d'ASS. 27
- 1.28 Composition de la dette extérieure PGE par créancier dans les pays
d'Afrique subsaharienne 30
- 1.29 Risque de surendettement extérieur dans les pays d'Afrique subsaharienne 30
- 1.30 Dynamique de la dette dans les pays d'Afrique subsaharienne du CVD PFR. 31
- 1.31 Dynamique de la dette publique dans les pays d'Afrique subsaharienne 31
- 1.32 Obligations au titre du service de la dette 32

1.33	Besoins de financement bruts : évolution et décomposition	33
1.34	Écart de rendement obligataire en Afrique	33
1.35	Service de la dette extérieure PGE en 2024.	34
2.1	PIB réel par habitant en ASS, 1960-2022.	41
2.2	Revenu relatif par habitant en ASS, 1960-2022.	42
2.3	Revenu relatif par habitant en Afrique subsaharienne, 1960-2022 : groupes de revenus .	42
2.4	Revenu relatif par habitant en ASS, 1960-2022 : Asie de l'Est et du Sud.	43
2.5	Différentes topologies de croissance en Afrique subsaharienne.	46
2.6	Principales caractéristiques des expansions en Afrique subsaharienne, 1960-2021	47
2.7	Principales caractéristiques des récessions en Afrique subsaharienne, 1960-2021	48
2.8	Comptabilité de la croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne	49
2.9	Comptabilité de la croissance pour 2000 – 2014 : Le rôle du capital naturel.	50
2.10	La croissance entraîne une plus grande réduction de la pauvreté dans les pays à faible niveau d'inégalité	52
2.11	Extrême pauvreté dans la région Afrique par rapport au reste du monde, 2000-2019. . .	53
2.12	Taux de pauvreté multidimensionnelle, par PIB par habitant	54
2.13	Extrême pauvreté en Afrique subsaharienne depuis 2019	55
2.14	Tendances de la pauvreté, en fonction de la fragilité et de la richesse en ressources . . .	56
2.15	Pauvreté dans les zones urbaines et rurales de la région Afrique	56
2.16	Décomposition de la réduction de la pauvreté par la croissance des revenus par rapport à la redistribution des revenus, 2000-2019	57
2.17	Élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance, par région	57
2.18	Inégalités en Afrique subsaharienne.	58
2.19	Inégalité des chances	60
2.20	Contributions moyennes des circonstances à l'inégalité des chances	62
2.21	Part des revenus provenant de l'agriculture, des entreprises familiales et des emplois salariés, par déciles de consommation	64
2.22	Répartition de la taille des entreprises et de l'emploi dans les pays d'Afrique subsaharienne et aux États-Unis	64
2.23	Principaux clients des travailleurs indépendants et des entreprises appartenant à des ménages	65
2.24	Réglementation du marché des produits en Afrique subsaharienne	65
2.25	Redistribution fiscale en Afrique	66
2.26	Impacts des impôts, des transferts et des subventions sur la pauvreté	67

Tableaux

1.1	Mesures portant sur les recettes et les dépenses introduites dans des pays africains choisis, 2022-2023	28
2.1	Croissance à long terme en Afrique subsaharienne, 1960-2022 : statistiques de base . . .	44
A.1	Pays d'Afrique de l'Ouest et centrale	73
A.2	Afrique de l'Est et australe	73

Résumé analytique

LA CROISSANCE DEVRAIT REBONDIR EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, MAIS LA REPRISE RESTE FRAGILE

- ▶ Après avoir atteint son point le plus bas à 2,6 % en 2023, la croissance économique en Afrique subsaharienne devrait rebondir à 3,4 % en 2024 et 3,8 % en 2025, principalement menée par une plus grande croissance de la consommation privée et une baisse de l'inflation qui augmentera le pouvoir d'achat des ménages. La croissance de l'investissement sera modérée, car les taux d'intérêt sont susceptibles de rester élevés tant que l'assainissement budgétaire limitera la croissance de la consommation publique. La contribution de l'économie mondiale à la croissance de l'Afrique restera modeste. Les prévisions de réduction des taux directeurs dans les grandes économies mondiales pourraient stimuler la croissance de l'investissement en 2025.

La baisse de l'inflation soutient le rebond économique dans la région

- ▶ L'inflation diminue dans la plupart des économies d'Afrique subsaharienne, mais son niveau reste élevé. L'inflation médiane dans la région devrait passer de 7,1 % en 2023 à 5,1 % en 2024 et à 5 % en 2025-2026. La normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales, la baisse constante des prix des produits de base et les effets du resserrement monétaire et de l'assainissement budgétaire contribuent à faire baisser le taux d'inflation dans la région.
- ▶ Bien que l'inflation recule dans la plupart des pays en 2024, elle reste élevée par rapport aux niveaux d'avant la pandémie : l'inflation devrait diminuer dans environ 80 % des pays africains par rapport à 2023, mais elle reste supérieure aux niveaux d'avant la pandémie dans 32 pays sur 37. En outre, 14 pays de la région affichent toujours des niveaux d'inflation élevés (à deux chiffres ou plus) cette année, mais avec une légère baisse du taux d'inflation médian qui passe de 25,9 % en 2023 à 24,8 % en 2024.
- ▶ Ce tableau contrasté appelle différentes réponses de politique monétaire. Une pause dans le resserrement de la politique monétaire pourrait être justifiée dans les pays où l'inflation est en baisse et se situe dans la fourchette cible ou est très proche de celle-ci. Cependant, un resserrement monétaire combiné à un assainissement budgétaire reste essentiel pour les pays où l'inflation est élevée. La prudence en matière financière reste de rigueur pour éviter une résurgence de l'inflation dans les nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui organisent des élections cette année.

La contribution des facteurs de la croissance mondiale reste faible et incertaine

- ▶ Le moteur de la croissance mondiale commence à se réactiver lentement. Au second semestre 2023, l'activité mondiale est restée résiliente, l'augmentation des dépenses privées et publiques ayant soutenu la demande globale malgré des conditions financières tendues. La participation accrue de la population active, la normalisation des chaînes d'approvisionnement et la baisse des prix de l'énergie et des produits de base ont contribué à l'activité économique mondiale dans un contexte d'incertitudes liées aux tensions géopolitiques et à la fragmentation géoéconomique. Néanmoins, la croissance des économies avancées reste cette année encore soumise à des contraintes. Les taux directeurs mondiaux restent élevés, ce qui entraîne un resserrement du crédit, qui pourrait freiner l'investissement privé. En outre, la croissance continue de la consommation des ménages pourrait être limitée par l'épuisement progressif du stock de l'épargne excédentaire accumulée pendant la pandémie de COVID-19. En Chine, le climat de consommation morose, le risque de déflation persistante et les tensions constantes dans le secteur immobilier limitent les perspectives d'un retour aux niveaux de croissance du début des années 2010.

Les soldes budgétaires s'améliorent, mais à un rythme modéré

- ▶ L'amélioration des soldes budgétaires se poursuit, grâce aux mesures d'assainissement budgétaire en cours dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (par exemple, au Ghana, au Kenya et au Nigeria). Au Ghana et en Zambie, les négociations sur la restructuration de la dette incitent à la prudence dans la gestion financière. Le déficit budgétaire médian de la région devrait diminuer légèrement, et passer de 3,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023 à 3,5 % du PIB en 2024. La plupart des pays de la région (31 sur 46) ont réussi à réduire leur solde budgétaire dont la médiane passe de 4,8 % du PIB en 2023 à 3,8 % du PIB en 2024. Cependant, les déficits budgétaires de ces 31 pays restent supérieurs à 3 % du PIB et sont donc importants. En outre, le nombre de pays présentant des déficits importants (dépassant 3 % du PIB) a légèrement diminué, passant d'un pic de 34 en 2022 à 27 en 2024. La vulnérabilité aux chocs mondiaux des positions budgétaires des gouvernements africains demeure un problème. Des actions politiques transformatrices visant à constituer des réserves budgétaires sont essentielles pour faire face aux chocs futurs.

Les obligations croissantes liées au service de la dette créent des problèmes de liquidité et évincent les dépenses de développement

- ▶ La dette publique en Afrique subsaharienne devrait diminuer et passer de 61 % du PIB en 2023 à 57 % du PIB en 2024. Toutefois, le risque de surendettement reste élevé. Plus de la moitié des gouvernements africains sont aux prises avec des problèmes de liquidités extérieures. Certains font face à un endettement insoutenable ou cherchent activement à restructurer ou à réaménager leurs dettes. Les obligations liées au service de la dette publique sont devenues beaucoup plus pressantes, car les gouvernements de la région sont soumis au financement du marché et aux prêts gouvernementaux hors Club de Paris. Les emprunts extérieurs sont plus coûteux qu'avant la pandémie, même si les écarts de taux souverains diminuent progressivement depuis leur pic en mai 2023. Par exemple, le coupon de la nouvelle euro-obligation émise par le Kenya en février est de 9,75 %, contre 6,875 % pour l'euro-obligation arrivant à échéance en 2024.

L'escalade des conflits et de la violence fait peser de nouveaux obstacles à la croissance

- ▶ L'intensification des conflits et de la violence dans la région va continuer à peser sur l'activité économique. Bien que limités jusqu'à présent à de petites économies, les coups d'État militaires et le risque de contagion des coups d'État ont un impact significatif sur la confiance des investisseurs internationaux et la perception du risque dans l'ensemble de la région. Les tensions en Afrique de l'Ouest se sont aggravées avec la décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de quitter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la décision du Sénégal de retarder les élections. Au Soudan, la résolution du conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide par le biais d'une médiation pourrait s'avérer difficile. En Éthiopie, la sécurité reste incertaine, les violences se poursuivant dans les régions d'Amhara et d'Oromia.
- ▶ Les conflits persistants et la violence organisée sont susceptibles de perturber la production et l'accès aux denrées alimentaires de base dans plusieurs pays (Burkina Faso, Mali, Niger et Somalie, entre autres). Les problèmes de sécurité alimentaire sont amplifiés par les chocs climatiques, dans la mesure où des sécheresses et des inondations fréquentes frappent l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (Éthiopie, Kenya, Mozambique, Somalie et Zambie). Les perturbations de la pluviométrie, ainsi que la pourriture brune des cabosses de cacao, menacent la production de cacao et les moyens de subsistance des agriculteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana. En outre, des facteurs tels que la dégradation des sols, les ravageurs et les fluctuations du marché exacerbent les difficultés

auxquelles sont confrontées les communautés agricoles. Alors que l'on estime à 105 millions le nombre de personnes de la région susceptibles de connaître une insécurité alimentaire sévère d'ici mars 2024, il est impératif de mettre en place d'urgence et de façon intensive des interventions de soutien au secteur agricole.

Il est essentiel de réaffirmer l'urgence de relancer la croissance

- ▶ Le rythme de l'expansion économique dans la région reste lent et insuffisant pour avoir un effet significatif sur la réduction de la pauvreté. La croissance par habitant en Afrique subsaharienne devrait s'accélérer, passant d'un modeste 0,1 % en 2023 à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. Toutefois, le renforcement prévu de l'activité économique reste bien en deçà du taux de croissance à long terme. En effet, la région est restée coincée dans un piège de faible croissance au cours des dix dernières années : si le taux de croissance de la région maintenait le rythme de 2000-14 sur la période 2015-26, le produit réel par habitant serait environ un tiers plus élevé que son niveau aux taux de croissance actuels.

RELANCER LA CROISSANCE ET ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ IMPOSE DE S'ATTAQUER AUX INÉGALITÉS STRUCTURELLES

- ▶ La plupart des pays de la région n'ont pas réussi à maintenir une croissance sur le long terme. Au cours des soixante dernières années, l'évolution du PIB réel par habitant peut être caractérisée par des fluctuations de long terme. En outre, la croissance est volatile et instable par rapport à celle des économies avancées et d'autres pays en développement — en particulier les pays à revenu intermédiaire supérieur non africains. Cette volatilité est particulièrement problématique dans le contexte du faible taux de croissance moyen de la région. Dans l'ensemble, les pays d'Afrique subsaharienne sont incapables de maintenir pendant un temps suffisant la durée des périodes d'expansion économique, et leurs périodes d'expansion sont plus courtes et plus faibles que dans le reste du monde. Les données existantes suggèrent que les sociétés les plus égalitaires ont tendance à maintenir la croissance pendant une période plus longue.
- ▶ L'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne est plus faible que dans d'autres régions, comme le montre l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance. Une croissance du PIB par habitant de 1 % est associée à une réduction de la pauvreté de seulement 1 % dans la région, contre 2,5 % dans le reste du monde. La faible élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance reste présente même après avoir tenu compte des différences initiales de pauvreté, de niveaux de revenus et d'inégalité. La croissance reste le principal facteur de la réduction limitée de la pauvreté en Afrique subsaharienne depuis 2000, et non des changements dans la répartition des revenus, ce qui rend l'impact limité de la croissance sur la réduction de la pauvreté particulièrement préoccupant.
- ▶ Les fortes inégalités dans la région sont en grande partie structurelles et ne résultent pas simplement de différences d'aptitude ou d'efforts individuels. Les différences structurelles entraînent une accumulation de disparités à trois stades distincts. Tout d'abord, ces disparités apparaissent lorsque les individus développent leurs capacités de production, notamment à travers leur accès à la scolarité et à d'autres services de base (phase de pré-marché). Deuxièmement, lorsque les gens participent à des activités productives, le mauvais fonctionnement des marchés, les distorsions et les frictions peuvent systématiquement limiter l'accès de certains groupes aux opportunités productives et génératrices de revenus (phase de marché). Cela limite la concurrence sur le marché, aggrave la mauvaise répartition des ressources

et nuit à la transformation structurelle et à la croissance des entreprises. Troisièmement, les disparités peuvent être exacerbées ou corrigées par les taxes, les prestations sociales et les subventions (phase post-marché). Il est important de noter que ces étapes sont interdépendantes, avec des répercussions d'une phase sur l'autre. Par exemple, l'inégalité d'accès à une éducation de qualité sera aggravée par les distorsions du marché du travail ou le manque de concurrence, qui pourraient alors être exacerbés par des impôts régressifs.

- ▶ L'accès aux services de base reste très inégal malgré des améliorations significatives de leur couverture au cours des dernières décennies. Cette inégalité est fortement influencée par la situation d'un enfant au moment de sa naissance, ce qui suggère que les inégalités structurelles sont présentes dès le tout début de la phase de pré-marché. De façon générale, le lieu de la naissance contribue à environ la moitié des inégalités structurelles dans la phase de pré-marché, en particulier dans les pays riches en ressources. Ces inégalités structurelles de la phase de pré-marché sont de puissants facteurs limitant la mobilité intergénérationnelle.
- ▶ Les imperfections du marché et les distorsions institutionnelles limitent la productivité et les revenus. Les entreprises et les exploitations agricoles sont confrontées à des contraintes de crédit omniprésentes. Seule une entreprise sur dix employant moins de 19 personnes a recours à un financement bancaire, la plupart des travailleurs indépendants et des entreprises familiales comptant sur leurs propres ressources, sur les ressources de la famille ou de proches, ou encore sur des sources informelles pour démarrer leur entreprise. De plus, l'accès au marché est limité, ce qui empêche les entreprises et les exploitations agricoles d'augmenter leur production. En particulier, du fait de leur manque de connectivité et d'intégration, les marchés sont segmentés, ce qui permet aux entreprises ou aux exploitations agricoles disposant d'un pouvoir de marché de capter des bénéfices, contribuant ainsi à l'inégalité des revenus. Par exemple, les coûts commerciaux, notamment les coûts de transport, sont quatre à cinq fois plus élevés en Éthiopie et au Nigeria qu'aux États-Unis. Enfin, les frictions sur le marché du travail empêchent les travailleurs d'accéder à des opportunités productives.
- ▶ Bien que les impôts, les prestations sociales et les subventions réduisent les inégalités, ils ne réduisent pas nécessairement la pauvreté. L'effet combiné des impôts, des prestations et des subventions entraîne une plus grande réduction des inégalités en Afrique subsaharienne que dans les pays non africains ayant des niveaux de revenus comparables. Cependant, le niveau d'inégalité après cet effort budgétaire est toujours plus élevé que le niveau d'inégalité avant l'effort budgétaire dans d'autres régions. Les pauvres paient souvent plus d'impôts qu'ils ne reçoivent de prestations, même si les impôts sont plus élevés pour les personnes aisées. La politique budgétaire tend à renforcer les taux de pauvreté dans la plupart des pays africains pour lesquels on dispose d'une analyse de l'incidence fiscale. Les subventions mal ciblées et l'assistance sociale limitée ne compensent pas les impôts indirects payés par les ménages africains pauvres, même si l'on tient compte du fait que les ménages à faible revenu achètent en grande partie des biens sur les marchés informels.

RÉPONSES POLITIQUES

La mobilisation des ressources intérieures et le soutien de la communauté internationale peuvent jouer un rôle dans l'atténuation des restrictions de financement dans la région

- ▶ La capacité des pays africains à financer leur développement et à réaménager leur dette est limitée par un accès restreint à des financements extérieurs plus coûteux. Dans un contexte de taux élevés de remboursements de la dette extérieure, en raison de niveaux d'endettement importants et de coûts d'emprunt élevés, certains pays de la région pourraient être confrontés à

des pressions temporaires sur les liquidités extérieures en 2024 et 2025. Une mobilisation accrue des ressources nationales est donc essentielle pour reconquérir la marge de manœuvre politique d'un pays, orienter les ressources vers des dépenses publiques favorables à la croissance et faire face aux risques de refinancement de la dette. Il est essentiel de renforcer l'administration fiscale, d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. La communauté internationale peut également jouer un rôle en fournissant davantage de financements concessionnels pour faciliter la mise en œuvre des réformes structurelles et soutenir la gestion de la dette extérieure.

S'attaquer aux inégalités structurelles pour favoriser la croissance et la réduction de la pauvreté

- ▶ Les inégalités structurelles en Afrique subsaharienne nécessitent des actions multisectorielles, en particulier des politiques visant à créer des conditions équitables et à renforcer la capacité de production des populations défavorisées. Les investissements dans le capital humain (apprentissage de base et nutrition) et le renforcement des capacités locales de prestation de services aux populations et régions mal desservies peuvent renforcer la capacité des personnes à saisir les opportunités du marché. La suppression des distorsions liées à la taille, l'amélioration des services de justice et l'élargissement de l'accès au marché peuvent favoriser l'émergence de marchés plus équitables et plus prospères. La mise en œuvre d'accords commerciaux régionaux, tels que la zone de libre-échange continentale africaine, et l'investissement dans des corridors de transport plus efficaces et plus abordables offrent une occasion unique d'élargir les marchés.
- ▶ Les efforts de mobilisation des recettes nationales peuvent également être conçus pour protéger les pauvres, en imposant les personnes fortunées par le biais de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier. Les impôts fonciers et immobiliers peuvent constituer un mécanisme efficace pour soutenir les gouvernements locaux de la région. Les technologies numériques peuvent contribuer à élargir la couverture des impôts fonciers. Cela nécessiterait la tenue de registres numériques qui optimisent l'interopérabilité, facilitent la mise à jour des registres et permettent une surveillance réglementaire, la transparence par l'accès public aux données du registre et des flux de travail intégrés pour aider à la mise à jour des registres et au recouvrement de l'impôt. L'élimination des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée et la réforme des services publics (c'est-à-dire le traitement des subventions énergétiques et la révision des tarifs de l'eau), qui profitent largement aux ménages à hauts revenus, pourraient également générer des recettes, même si elles doivent s'accompagner de mesures d'atténuation pour minimiser l'impact sur les pauvres.
- ▶ Dans l'ensemble, la thématique spécifique de ce numéro d'Africa's Pulse suggère que la politique budgétaire seule ne suffit pas à relancer la croissance et à accélérer la réduction de la pauvreté. Elle doit s'accompagner de politiques visant à créer des actifs et à les utiliser efficacement de façon à favoriser une croissance inclusive.

Section 1. Développements récents et perspectives

1.1 PERSPECTIVES DE CROISSANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

La croissance économique en Afrique subsaharienne devrait rebondir à 3,4 % en 2024 et à 3,8 % en 2025, après avoir atteint un plancher de 2,6 % en 2023. La relance observée à partir de 2023 peut être attribuée à la diminution des pressions inflationnistes dans la région, à la résilience de la croissance aux États-Unis et dans d'autres grandes économies, à la reprise du commerce mondial, ainsi qu'à l'augmentation de l'appétence pour le risque et à l'assouplissement progressif attendu des conditions financières mondiales, en particulier au cours du second semestre de cette année.

Par habitant, la croissance dans la région devrait s'accélérer pour atteindre 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025, contre un modeste 0,1 % constaté en 2023. Toutefois, la croissance projetée dans la région reste plus lente que celle enregistrée en 2014-2015 (2,4 % par an). Les prévisions régionales suggèrent que la production réelle par habitant de l'Afrique subsaharienne n'aura pas progressé au cours de la période 2015-2026 (figure 1.1). Cela marquerait une décennie perdue en matière de performances économiques. Si le taux de croissance de la région se maintenait pour la période 2015-2026 au même niveau qu'en 2000-2014, la production réelle par habitant devrait être supérieure d'environ un tiers au niveau prévu avec les taux de croissance actuels (figure 1.2).

Ce numéro d'*Africa's Pulse* met l'accent sur la fragilité de la reprise de la croissance en Afrique subsaharienne après la COVID-19, et sur la nécessité de la revitaliser. Des progrès ont certes été accomplis, mais l'Afrique doit encore relever des défis importants : la croissance reste faible et instable et peine à se traduire en réduction de la pauvreté ; de plus, l'extrême pauvreté et l'inégalité empirent. Les décideurs politiques doivent trouver des moyens de favoriser une croissance inclusive qui soit à la fois plus longue et plus forte, tout en évitant les ralentissements économiques. Des inégalités structurelles sont à l'origine de la faible transmission de la croissance, ce qui rend difficile la réduction de la pauvreté et la réalisation d'une croissance soutenue dans la région. S'attaquer aux facteurs des inégalités structurelles exige des cadres politiques qui tiennent compte des liens, des complémentarités et des compromis au cours des trois phases du processus de création de revenus : renforcement des capacités

FIGURE 1.1 : Croissance par habitant en Afrique subsaharienne, 2015-2026p

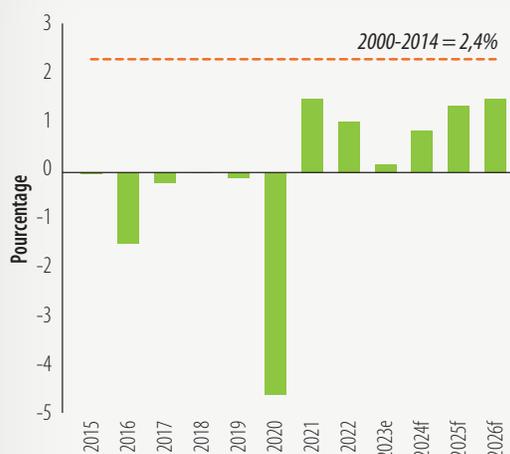
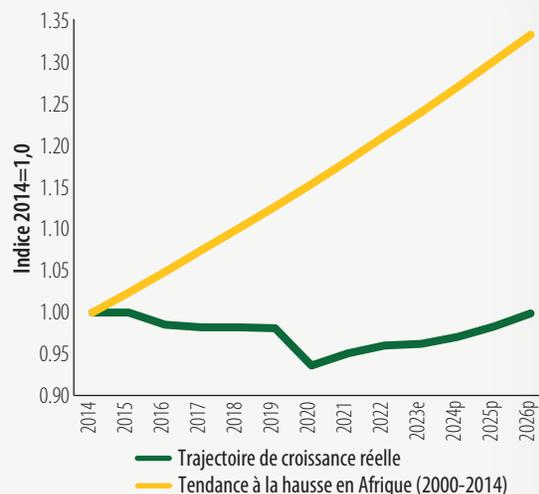


FIGURE 1.2 : Croissance réelle du PIB par habitant en Afrique subsaharienne selon différents scénarios



Source : Projections du personnel de la Banque mondiale.

Note : La trajectoire de croissance réelle correspond aux taux de croissance réels, estimés et prévus pour la période 2015-2026. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut.

productives des individus, correction des distorsions du marché et des institutions qui limitent la capacité des personnes à utiliser ces capacités productives et à en tirer profit, et garantie de la progressivité fiscale. La section 3 de la présente édition propose une série de recommandations politiques pour lutter contre ces inégalités structurelles, en s'appuyant sur un rapport régional à paraître.¹

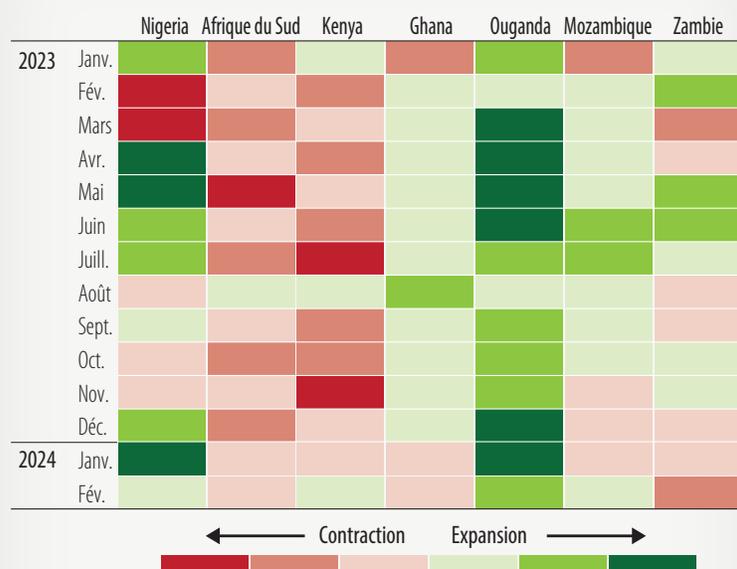
La croissance économique en Afrique subsaharienne a atteint un plancher en 2023...

La croissance en Afrique subsaharienne a ralenti à 2,6 % en 2023, contre 3,6 % en 2022. Plus de la moitié des pays de la région ont connu une baisse du taux de croissance de leur produit intérieur brut (PIB) en 2023. La décélération de la croissance a été attribuée en partie au ralentissement de la croissance de la consommation et de l'investissement. Les taux d'inflation élevés, principalement dus à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi qu'à l'affaiblissement des monnaies, ont réduit le pouvoir d'achat des ménages d'Afrique subsaharienne et ont donc entraîné un ralentissement de la croissance de la consommation privée au cours de l'année dernière. Le resserrement des conditions financières (mondiales et nationales), une conséquence des politiques monétaires restrictives visant à freiner l'inflation, a augmenté le coût du financement et réduit la disponibilité de crédit, ce qui a freiné les investissements bruts en capital fixe. Des difficultés propres à chaque pays dans les grandes économies de la région ont également contribué au ralentissement, notamment les pannes de courant et les insuffisances de la logistique de transport en Afrique du Sud, ainsi que la baisse des cours et la production de pétrole inférieure aux quotas au Nigeria et en Angola.

... et devrait rebondir en 2024 et 2025 ; mais la reprise reste fragile

Les indicateurs à haute fréquence montrent que l'activité globale s'est intensifiée dans les plus grands pays de la région au cours des premiers mois de 2024 (figure 1.3). En Afrique du Sud, l'indice des

FIGURE 1.3 : Indice des directeurs d'achat dans des pays d'Afrique subsaharienne



Sources : Haver Analytics ; Bloomberg Analytical Services.

Note : La figure montre l'évolution de l'Indice mondial des directeurs d'achat de S&P dans des pays de la région. Les couleurs rouges (vertes) indiquent une contraction (une expansion). Les tons plus foncés (plus clairs) de la couleur indiquent que la contraction ou l'expansion est plus forte (plus modeste).

directeurs d'achat (PMI – Purchasing Managers' Index) d'Absa corrigé des variations saisonnières est passé de 43,6 en janvier à 51,7 en février, ce qui marque la plus forte expansion de l'activité industrielle depuis début 2023. L'examen conjoint des indices PMI des deux premiers mois de l'année indique un début d'année 2024 en demi-teinte, avec des attentes d'une reprise de la croissance sur le reste de l'année, à mesure que s'allègent certaines des contraintes pesant sur l'activité économique. Au Nigeria, l'indice PMI est passé de 54,5 en janvier à 51,1 en février, ce qui suggère un certain dynamisme dans le

1 Sinha, Inchauste et Narayan (à paraître).

secteur privé.² Les pressions inflationnistes ont fait grimper les coûts des intrants et des produits dans le secteur privé. En conséquence, la production et les nouvelles commandes se sont considérablement ralenties.

La croissance en Afrique subsaharienne devrait s'accélérer pour atteindre 3,4 % en 2024 et un taux moyen de 3,9 % sur 2025-2026. L'agréable surprise de la croissance affichée par les grandes économies avancées au début de l'année, en particulier les États-Unis, la reprise du commerce mondial et l'assouplissement progressif des conditions financières prévu vers la fin de l'année expliquent en partie le redressement de l'activité économique en Afrique subsaharienne. Le ralentissement de l'inflation et l'engagement politique en faveur du rétablissement de la stabilité macro-économique contribueront à améliorer la confiance des investisseurs.

Du côté des dépenses, la reprise de la consommation privée explique l'essentiel du rebond de l'activité économique cette année. Avec le recul de l'inflation et la remontée du pouvoir d'achat des ménages, la croissance de la consommation privée devrait s'accélérer à un rythme similaire à celui de l'activité globale. La contribution de l'investissement reste modeste en 2024, les taux d'intérêt demeurant élevés. Les anticipations d'une baisse des taux directeurs au second semestre dans les grandes économies avancées et d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine dans les économies africaines pourraient expliquer une augmentation de la contribution de l'investissement à la croissance en 2025. La consommation publique devrait apporter une contribution modeste à l'activité économique cette année, tandis que les autorités budgétaires maintiennent leur engagement de restaurer la viabilité des finances publiques (figure 1.4). Du point de vue de la production sectorielle, l'industrie et les services représentent près des trois quarts du rebond de l'activité économique en 2024. À mesure que la croissance se raffermira en 2025-2026, le secteur des services sera à l'origine de plus de la moitié de la progression sur l'horizon de prévision, suivi par des contributions modestes de l'agriculture et de l'industrie (figure 1.5).

FIGURE 1.4 : Contribution à la croissance du PIB : approche par les dépenses (en pourcentage)

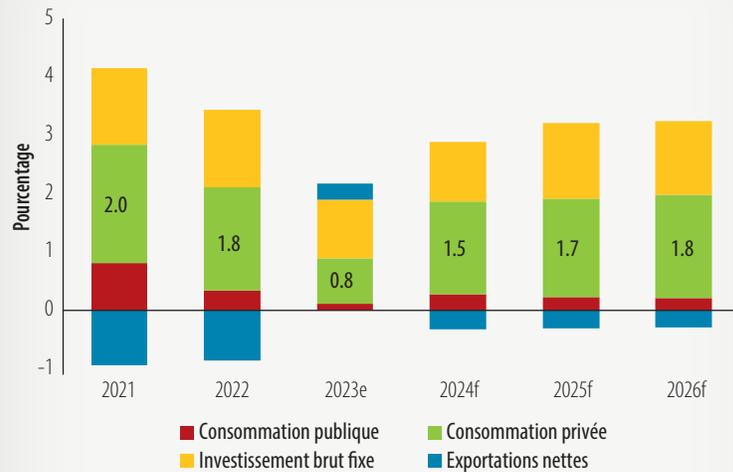
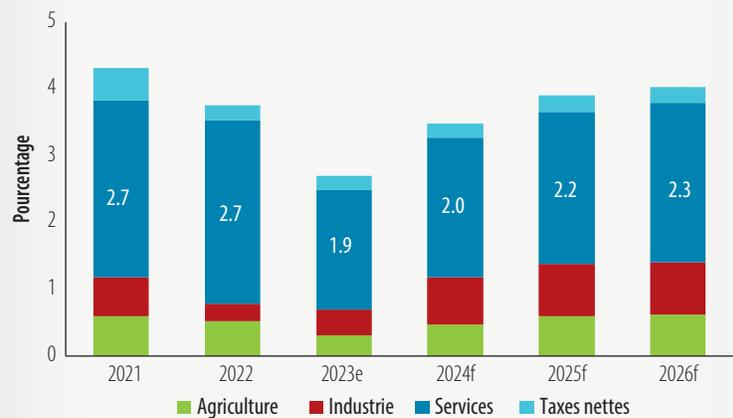


FIGURE 1.5 : Contribution à la croissance du PIB : approche par la production sectorielle (en pourcentage)



Source : Projections du personnel de la Banque mondiale (modèle macro-économique et budgétaire de la Banque mondiale).

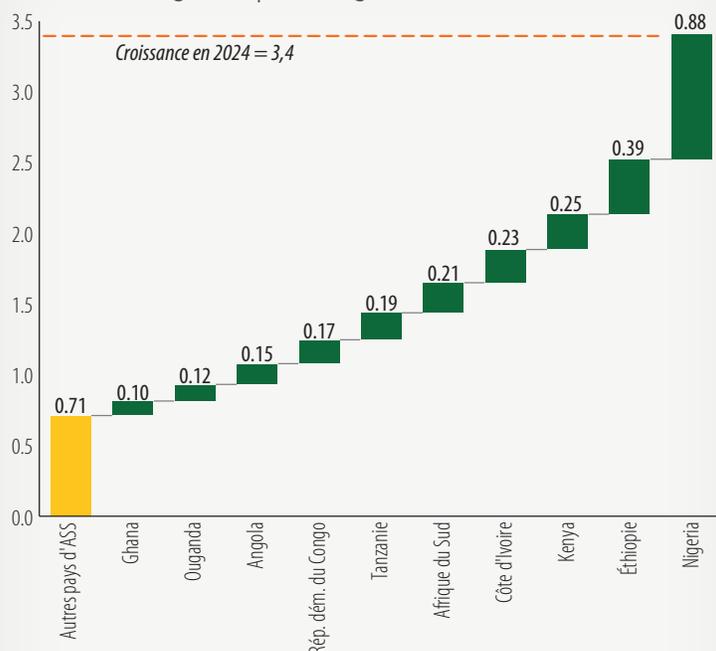
Note : L'évolution des stocks et les écarts statistiques ne sont pas présentés dans la figure 1.4. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut.

² Le PMI de février 2024 reste supérieur à la moyenne de 2023.

Le rythme de la reprise devrait varier d'une sous-région à l'autre en 2024

Le rebond de l'Afrique subsaharienne en 2024 repose sur le fait que les grands pays de la région ont enregistré des taux de croissance inférieurs à leurs performances au cours des deux premières décennies de ce siècle. En 2024, la croissance devrait s'accélérer dans près de 70 % des pays d'Afrique subsaharienne (32 pays). Cependant, les taux de croissance restent inférieurs à la moyenne sur 2000-2019 dans près de la moitié d'entre eux (17 pays). L'expansion de l'activité économique dans les 10 plus grands pays de la région constitue environ 80 % de la croissance régionale en 2024. La croissance en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Kenya et au Nigeria, qui représentent ensemble environ 40 % du PIB de la région, devrait expliquer la moitié de la croissance régionale cette année (figure 1.6). Parmi les

FIGURE 1.6 : Contribution à la croissance du PIB régional des plus grandes économies de la région (en pourcentage)



Source : Projections du personnel de la Banque mondiale (modèle macro-économique et budgétaire de la Banque mondiale).

Note : PIB = produit intérieur brut ; ASS = Afrique subsaharienne. La croissance dans la région est la moyenne pondérée des pays.

10 principales économies de la région, seules trois affichent des taux de croissance supérieurs à leur moyenne à long terme, à savoir la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo et le Kenya.

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et australe (AFE), la croissance de l'activité économique devrait s'accélérer depuis un creux de 2,2 % en 2023 à 3,2 % en 2024, puis continuer à se consolider pour atteindre 3,6 % en 2025-2026. La performance de cette sous-région est tirée vers le bas par une croissance inférieure à la moyenne en Angola et en Afrique du Sud. Si l'on exclut ces deux pays, l'activité économique de l'AFE

devrait augmenter de 4,3 % en 2024 et de 5 % en 2025-2026 (figure 1.7). Au sein de la sous-région, la Communauté d'Afrique de l'Est devrait connaître la croissance la plus rapide (5,3 et 5,8 % en 2024 et 2025-2026 respectivement), grâce à des résultats robustes en République démocratique du Congo, au Kenya, au Rwanda et en Ouganda.

L'activité économique en Afrique du Sud devrait rebondir de 0,6 % en 2023 à 1,2 % en 2024 puis remonter légèrement à 1,4 % en 2025-2026. L'assouplissement progressif de contraintes structurelles, en particulier le délestage électrique et les problèmes logistiques au niveau du fret ferroviaire et des ports, et l'atténuation des pressions sur les ménages liées au coût de la vie contribuent à ce rebond. En Angola, la croissance devrait s'accélérer, passant de 0,8 % en 2023 à 2,8 % en 2024. L'activité économique sera principalement tirée par le secteur non pétrolier, tandis que la production pétrolière devrait diminuer de 2,5 % en 2024 en raison du manque d'investissements et de l'arrivée à maturité des gisements. Les pressions inflationnistes persisteront en 2024, même si elles devraient s'atténuer d'ici la fin de l'année. Enfin, le Kenya devrait connaître une croissance de 5 % en 2024 et de 5,2 % en

2025-2026. À moyen terme, la croissance sera soutenue par l'augmentation des investissements, grâce au rétablissement de l'accès aux marchés internationaux des capitaux qui stimulera la confiance des investisseurs et les entrées de capitaux, ainsi que par la hausse des crédits au secteur privé, grâce à la diminution des emprunts du gouvernement national. Parmi les autres moteurs de la croissance figurent la reprise dans l'agriculture et le tourisme, ainsi qu'une intégration régionale plus approfondie.

L'activité économique dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW) devrait passer de 3,2 % en 2023 à 3,7 % en 2024 et continuer à s'accélérer pour grimper à 4,2 % en 2025-2026. La performance de la sous-région sera freinée par une croissance inférieure à la moyenne au Nigeria. En excluant ce pays, l'AFW devrait croître de 4,4 % en 2024 et de 5 % en 2025-2026. Au sein de la sous-région, l'activité économique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) devrait augmenter de 5,9 % en 2024 et de 6,2 % en 2025, grâce aux performances solides du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal (figure 1.8).

La croissance du Nigeria devrait s'élever à 3,3 % en 2024 et 3,6 % en 2025-2026, tandis que les réformes macro-économiques et fiscales commencent peu à peu à porter leurs fruits. Un

environnement macro-économique plus stable, à mesure que le choc initial des réformes se dissipera, entraînera une croissance soutenue mais encore lente de l'économie non pétrolière. Le secteur pétrolier devrait se stabiliser grâce à une reprise de la production et une légère baisse des cours. Des réformes

FIGURE 1.7 : Prévisions de croissance pour la sous-région de l'AFE (en pourcentage)

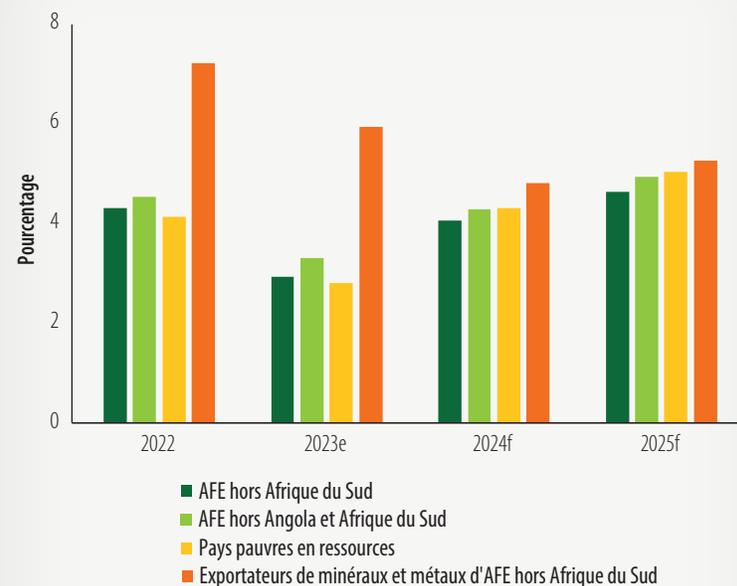
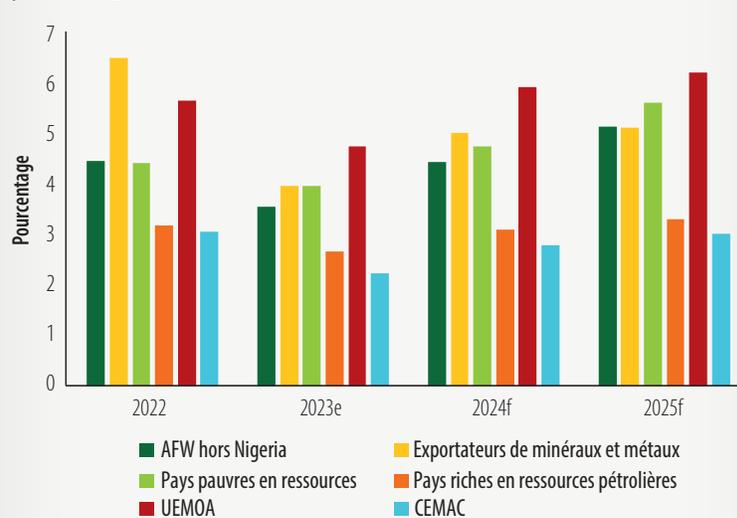


FIGURE 1.8 : Prévisions de croissance pour la sous-région de l'AFW (en pourcentage)



Source : Projections du personnel de la Banque mondiale (modèle macro-économique et budgétaire de la Banque mondiale).

Note : AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; e = estimation ; p = prévision ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

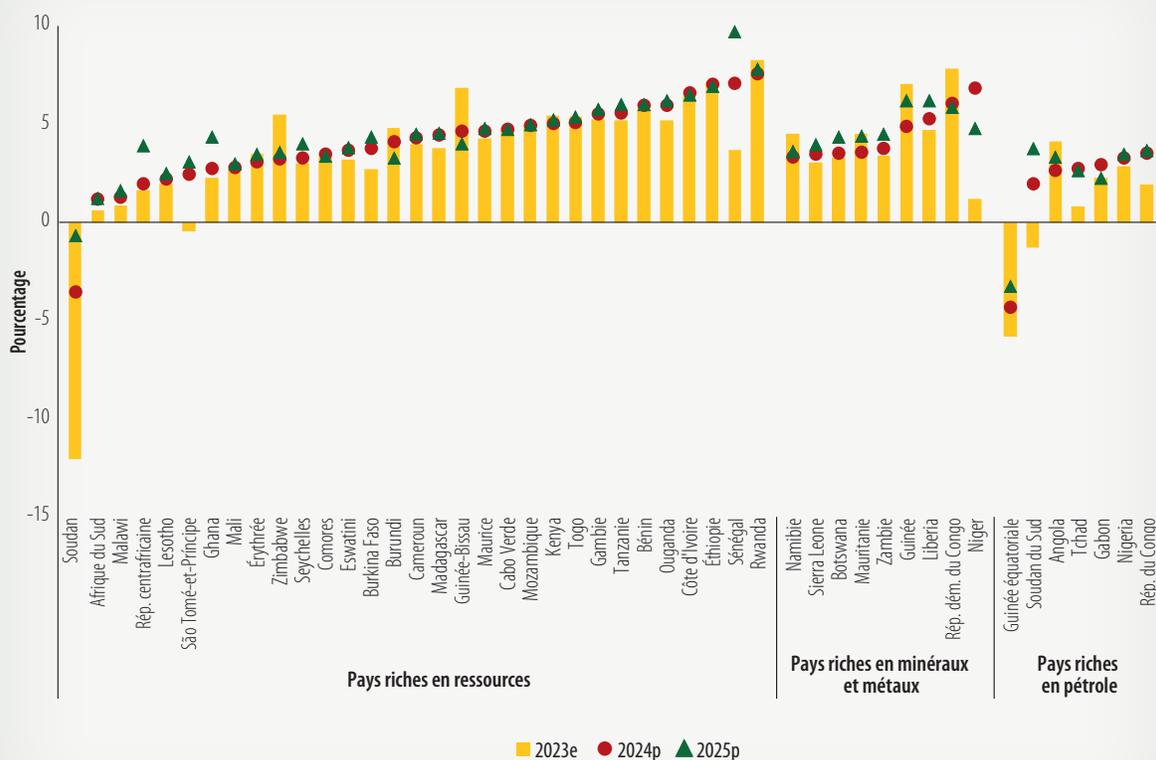
structurelles seront nécessaires pour stimuler une plus forte croissance. L'inflation moyenne restera élevée, à 24,8 % en 2024, bien qu'elle devrait diminuer progressivement pour atteindre 15,1 % en 2026 grâce au resserrement de la politique monétaire et à la stabilisation du taux de change. En Côte d'Ivoire, l'activité économique devrait croître de 6,6 % en 2024 et rester solide à 6,5 % en 2025-2026. Une politique monétaire plus accommodante de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest soutiendra la consommation privée. Avec le développement du gisement pétrolier offshore de Baleine, la hausse de la production et des exportations de pétrole devrait stimuler l'activité économique. Enfin, les investissements dans l'agriculture, l'industrie manufacturière et les télécommunications devraient augmenter grâce aux réformes de l'environnement des affaires.

Les économies plus diversifiées de la région devraient connaître une croissance plus rapide

Les performances en matière de croissance sont très hétérogènes dans la région : 32 des 47 pays d'Afrique subsaharienne devraient voir une accélération de la croissance en 2024, avec huit de ces 32 pays qui affichent un taux supérieur à 5 % cette année (figure 1.9). Les pays qui connaîtront le rebond le plus rapide en 2024 sont le Niger (5,7 %), le Sénégal (3,4 %), São Tomé-et-Príncipe (2,9 %), l'Angola (1,9 %) et la République du Congo (1,6 %). À l'autre extrémité, 15 pays devraient enregistrer un ralentissement de la croissance en 2024, les plus fortes décélérations étant observées en Guinée (2,2 %), au Zimbabwe (2,2 %), à l'Île Maurice (2,2 %) et en République démocratique du Congo (1,8 %).

En outre, l'écart de croissance entre les pays pauvres et riches en ressources continuera de se creuser tout au long de la période de prévision. Pour les deux groupes de pays, la croissance rebondira en 2024 et poursuivra son accélération en 2025-2026. La baisse des prix internationaux des produits de base par

FIGURE 1.9 : Croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2023-2025 (en pourcentage)



Source : Projections du personnel de la Banque mondiale (modèle macro-économique et budgétaire de la Banque mondiale).

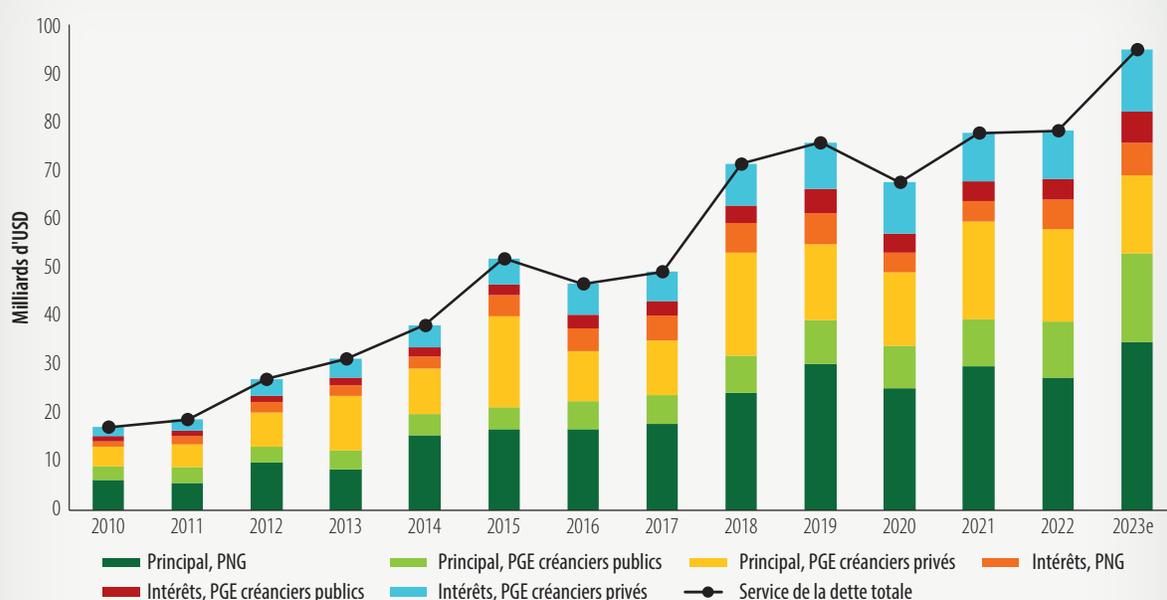
Note : e = estimation ; p = prévision.

rapport aux sommets atteints en 2022 devrait peser sur les exportations des pays riches en ressources naturelles. Néanmoins, la croissance de ce groupe de pays passera de 2,2 % en 2023 à 2,8 % en 2024, grâce à la reprise ou à la mise en service de projets d'hydrocarbures au Niger et au Sénégal, et au lancement d'exploitations minières en République démocratique du Congo, au Mali et en Sierra Leone. La croissance dans les pays pauvres en ressources est soutenue par l'investissement brut en capital fixe et la consommation privée, et ces pays devraient passer de 2,4 % en 2023 à 3,4 % en 2024, puis à 4 % en 2025-2026.

L'accès restreint aux fonds extérieurs limite la capacité des pays d'Afrique subsaharienne à financer leur développement

De nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure d'Afrique subsaharienne ont accumulé des dettes, comme en témoignent leurs niveaux élevés de dette publique et l'accroissement de leur service de la dette. Au cours de la dernière décennie, la dette publique s'est rapidement alourdie et la composition de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE) a évolué pour passer des créanciers bilatéraux aux créanciers privés et aux gouvernements n'appartenant pas au Club de Paris.³ Par conséquent, la proportion majeure de dette due aux créanciers privés et aux gouvernements n'appartenant pas au Club de Paris a non seulement compliqué les négociations de restructuration, mais a également alourdi le fardeau du service de la dette. Récemment, les taux directeurs élevés dans les économies avancées ont augmenté encore davantage ces paiements d'intérêts sur les dettes. Par exemple, la figure 1.10 illustre l'évolution de la composition du service de la dette, qui passe des créanciers publics aux créanciers privés. Les paiements d'intérêts dus par les gouvernements aux créanciers privés représentent près de 65 à 70 % du total des paiements d'intérêts de la dette extérieure PGE. La part des remboursements du principal des gouvernements aux créanciers privés a également augmenté, passant d'environ 60 % en 2010 à un pic de 80 % en 2015, avant de

FIGURE 1.10 : Service de la dette extérieure en Afrique subsaharienne, par type de créancier (en milliards d'USD)



Source : Statistiques de la dette internationale, Banque mondiale.

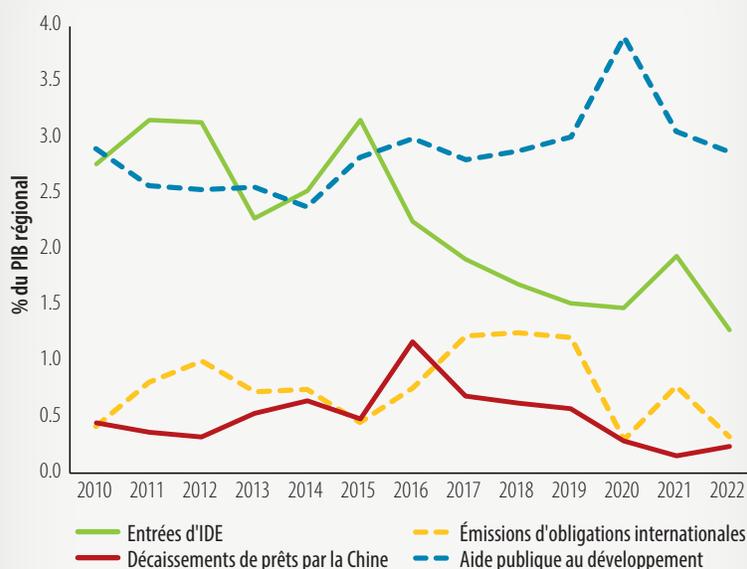
Note : Les entrées d'IDE dans la région excluent les flux vers l'Afrique du Sud. e = estimation ; IDE = investissement direct étranger ; PIB = produit intérieur brut ; PNG = privée non garantie ; PGE = publique et garantie par l'État.

3 Voir la figure 1.28 dans cette édition et le numéro 19 d'Africa's Pulse (Banque mondiale, 2019).

redescendre à 62 % en 2022. Le fort alourdissement du service de la dette publique, et, en particulier, le renchérissement du service de la dette détenue par des créanciers privés peuvent accroître le risque de pénurie de liquidités extérieures dans la région.

Les pénuries de liquidités sont devenues un problème urgent dans les pays d'Afrique subsaharienne avec des niveaux élevés de remboursements de la dette extérieure. L'allègement des pressions sur les liquidités éloignera également le risque de défaut de paiement, bien que certains de ces pays soient déjà confrontés à un problème de solvabilité.⁴ La figure 1.11 illustre la réduction significative des entrées de financement externe dans la région. Par exemple, les flux de financement tels que les investissements directs étrangers, les émissions d'obligations internationales et les décaissements de

FIGURE 1.11 : Flux de financement extérieur vers l'Afrique subsaharienne
(en % du PIB régional)



Source : Statistiques de la dette internationale, Banque mondiale.

Note : Les entrées d'IDE dans la région excluent les flux vers l'Afrique du Sud. e = estimation ; IDE = investissement direct étranger ; PIB = produit intérieur brut ; PNG = privée non garantie ; PGE = publique et garantie par l'État.

prêts de Chine ont diminué depuis 2015-2016, tandis que l'aide publique au développement est restée relativement stable au fil du temps. Les pénuries de liquidités extérieures dans la région peuvent également être représentées par l'évolution des entrées nettes de créances en Afrique subsaharienne (figure 1.12). Les entrées de dette à court terme ont été négatives en 2015, 2016 et 2020, et il en a été de même pour les entrées de dette privée à long terme en 2019. Les entrées nettes de dette privée à long terme ont radicalement chuté depuis 2018, ce qui indique que l'amortissement (remboursements du

principal des prêts) pour les dettes privées à long terme a augmenté à un rythme plus élevé que les décaissements. Par conséquent, certains pays (le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Kenya) sont revenus sur le marché international des capitaux pour racheter et refinancer des euro-obligations et des prêts commerciaux arrivant à échéance.⁵ Par exemple, la Côte d'Ivoire a placé 2,6 milliards d'USD en euro-obligations en janvier 2024, ce qui représente la première émission d'un pays d'Afrique subsaharienne depuis avril 2022. L'émission comprenait 1,1 milliard d'USD d'obligations à 9 ans au taux de 7,875 % et 1,5 milliard d'USD d'obligations à 13 ans à un taux de 8,5 %. En février, le Bénin a levé 750 millions d'USD en obligations à 14 ans au taux de 8,375 %, et le Kenya a procédé à une émission de 1,5 milliard d'USD à des taux de rendement et de coupon plus élevés (10,375 % et 9,75 % respectivement).

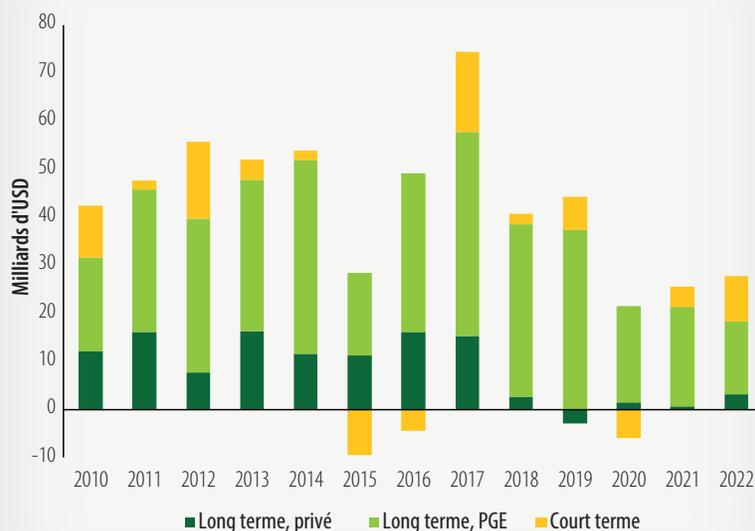
⁴ Le Tchad, l'Éthiopie, le Ghana et la Zambie ont déjà demandé une restructuration de leur dette au titre du Cadre commun.

⁵ La décision du Bénin d'accéder aux marchés extérieurs a également été motivée par le resserrement des conditions financières sur le marché financier régional de l'UEMOA et par d'autres facteurs, notamment la gestion des réserves de change.

La restructuration de la dette extérieure est toujours en cours au titre du Cadre commun en Éthiopie, au Ghana et en Zambie. La présence de créanciers multiples, en particulier de créanciers privés et de gouvernements n'appartenant pas au Club de Paris, rend complexes les négociations sur la restructuration de la dette. Par exemple, le Tchad et le Ghana sont relativement moins exposés aux prêts de la Chine. La part de la dette extérieure PGE due à la Chine représentait 7 % du total au Ghana et 11 % au Tchad en 2022. La moindre

exposition à des créanciers multiples a permis à ces pays de conclure des accords ou d'être sur le point de le faire.⁶ En janvier 2024, le Comité officiel des créanciers (COC) a conclu un accord de principe avec le gouvernement du Ghana sur les conditions de traitement de la dette publique bilatérale.⁷ Les négociations sur la restructuration de la dette ont permis au Fonds monétaire international de conclure des programmes de financement et à la Banque mondiale de fournir d'importants flux nets positifs à des conditions très concessionnelles ou sous forme de dons. En revanche, la Zambie et l'Éthiopie ont une plus forte exposition à la Chine. La part de la dette extérieure PGE due à ce pays s'élève à 36 % du total en Zambie et à 25 % en Éthiopie. Ces proportions élevées posent des défis pour la restructuration de la dette. Par exemple, le COC a demandé à la Zambie d'assurer la comparabilité de traitement entre les détenteurs d'obligations et les autres créanciers privés. L'accord de l'Éthiopie est retardé en raison de l'ensemble de réformes politiques engagées.

FIGURE 1.12 : Flux nets d'endettement vers l'Afrique subsaharienne (en milliards d'USD)



Source : Statistiques sur la dette internationale, Banque mondiale.

Note : PGE = public et garanti par l'État.

⁶ Seul le Tchad a jusqu'à présent conclu un accord avec ses principaux créanciers (créanciers bilatéraux et principal créancier privé) en novembre 2022.

⁷ En 2023, le Ghana a également conclu un échange de dette intérieure qui a atteint un taux de participation de 95 % et a fortement contribué à réduire les besoins de refinancement.

1.2 ENVIRONNEMENT MONDIAL

Croissance modeste dans les principales économies et amélioration des conditions dans les marchés émergents

La croissance économique mondiale devrait ralentir à 2,4 % en 2024 – soit la troisième année consécutive de décélération. Cela reflète les effets différés et durables des politiques monétaires strictes visant à maîtriser une inflation élevée depuis des décennies, les conditions de crédit restrictives, et le commerce et les investissements mondiaux anémiques. Les perspectives à court terme sont divergentes, avec une croissance modérée dans les grandes économies qui côtoie une amélioration de la situation dans certains marchés émergents et économies en développement (EMDE – Emerging Markets and Developing Economies).

FIGURE 1.13 : Indice mondial des directeurs d'achat

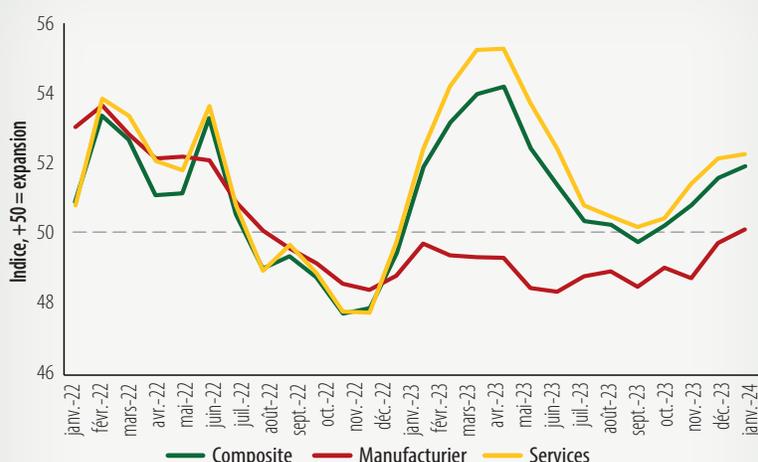


FIGURE 1.14 : Croissance économique en Chine



Source : Haver Analytics.

Note : La figure 1.14 montre la croissance du produit intérieur brut réel en glissement annuel.

La croissance des économies avancées devrait ralentir, de 1,5 % en 2023 à 1,2 % en 2024, en raison de la décélération de la demande intérieure, en particulier de la consommation privée, due à l'épuisement progressif du stock d'épargne excédentaire. La croissance de l'investissement devrait rester modérée, car les taux d'intérêt réels élevés et les conditions de crédit restrictives freinent l'investissement des entreprises. La majeure partie du ralentissement de la croissance prévu dans les économies avancées en 2024 est due à une décélération aux États-Unis. Celle-ci fait suite à une croissance plus forte que prévu dans ce pays en 2023, qui a soutenu l'activité économique mondiale (figure 1.13).

Dans les EMDE à l'exclusion de la Chine, la croissance devrait passer de 3,2 % en 2023 à 3,5 % en 2024. Cette légère hausse

reflète les améliorations constantes de la croissance commerciale prévue et les attentes d'une reprise solide de la demande intérieure dans plusieurs grandes économies, alors que l'inflation continue de diminuer et que les taux d'intérêt baissent. La croissance de la Chine devrait ralentir, passant de 5,2 % en 2023 à 4,5 % en 2024 : il s'agirait de la progression la plus lente enregistrée depuis plus de trois décennies, en dehors des années 2020 et 2022, marquées par la pandémie (figure 1.14). La morosité ambiante devrait peser sur la consommation, dans un contexte où la déflation s'enracine durablement. Les tensions persistantes dans le secteur de l'immobilier freineront l'investissement. La mollesse des mises en chantier à la fin de l'année 2023 signale un nouvel affaiblissement de l'activité immobilière, les promoteurs étant aux prises avec des bilans

tendus et une demande atone. Bien que le soutien du gouvernement central devrait contribuer à stimuler les dépenses d'infrastructure, les gouvernements locaux disposent d'une marge de manœuvre budgétaire limitée pour le soutien aux politiques.

La croissance du commerce mondial devrait s'accélérer pour atteindre 2,3 % en 2024, contre une estimation de 0,2 % en 2023, ce qui reflète en partie une reprise de la demande de biens et, plus généralement, du commerce des économies avancées. Cela marque une normalisation partielle de la structure des échanges après la faiblesse exceptionnelle enregistrée l'année dernière. Les échanges de marchandises devraient reprendre leur progression, tandis que la contribution des services à la croissance totale des échanges devrait diminuer. Bien que ces évolutions montrent un rapprochement avec les tendances de composition des échanges observées avant la pandémie, la réactivité du commerce mondial à la production mondiale devrait rester plus faible à court terme qu'elle ne l'était avant la pandémie, reflétant une croissance modérée de l'investissement.

L'inflation reste supérieure aux objectifs dans la plupart des économies avancées et dans de nombreux pays émergents ayant adopté un régime de ciblage de l'inflation. L'inflation mondiale devrait encore reculer en 2024, mais rester supérieure à ses niveaux de 2015-2019 (figure 1.15). Bien que le resserrement monétaire dans les économies avancées touche à sa fin, les taux d'intérêt directs réels devraient rester élevés pendant un certain temps, car l'inflation ne revient que progressivement aux taux cibles. L'orientation des politiques monétaires des économies avancées restera donc restrictive à court terme. Les rendements à long terme des obligations d'État des économies avancées ont été volatils en 2023, reflétant l'évolution des attentes concernant la trajectoire des taux d'intérêt futurs et des fluctuations sensibles des primes de terme. Bien que les rendements aient reculé par rapport aux sommets atteints fin octobre 2023, ils restent élevés, à des niveaux observés pour la dernière fois avant la crise financière mondiale (figure 1.16). L'effet de frein du resserrement monétaire sur la croissance devrait culminer en 2024 dans la plupart des grandes économies, dans l'hypothèse d'une évolution ordonnée des conditions financières au sens large.⁸

FIGURE 1.15 : Inflation mondiale

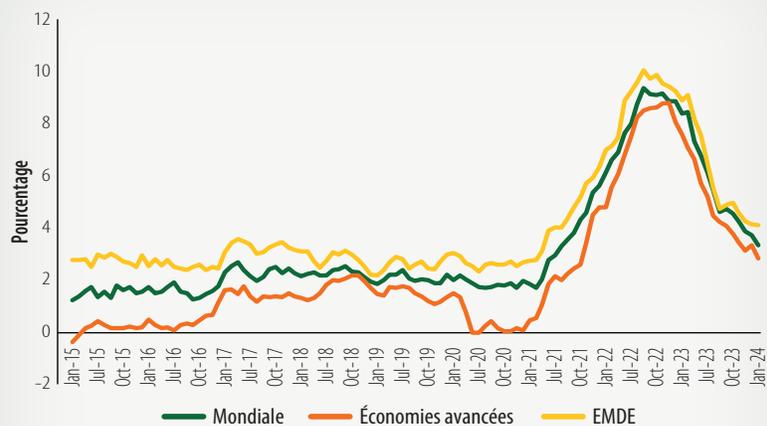
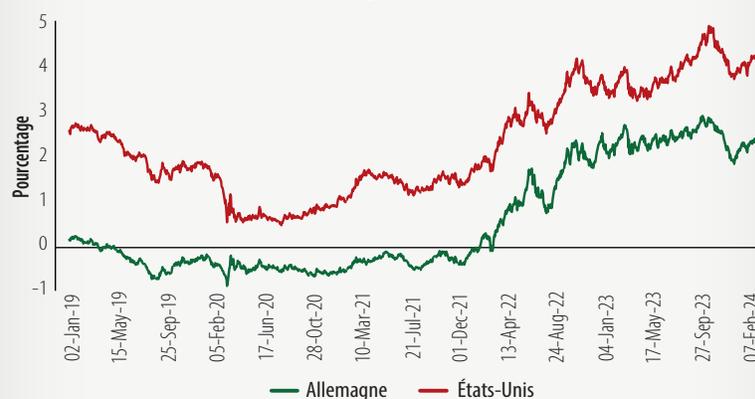


FIGURE 1.16 : Rendements des obligations du Trésor à 10 ans



Sources : Haver Analytics ; Banque mondiale.

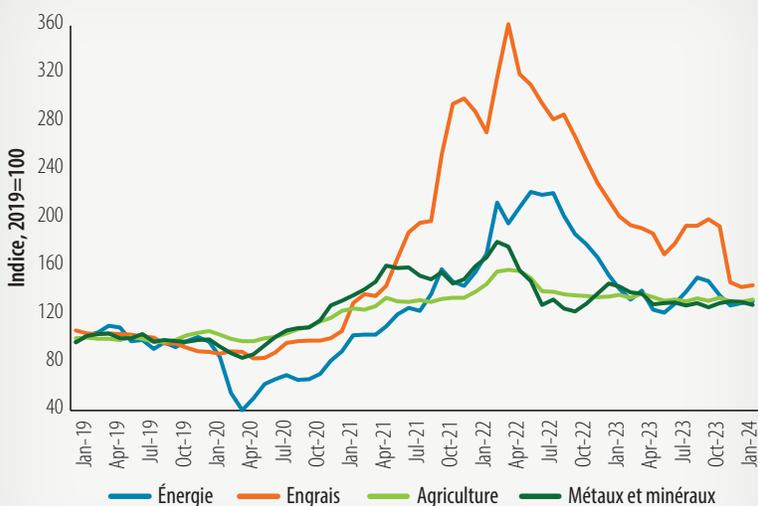
Note : La figure 1.15 montre l'inflation médiane pour un total de jusqu'à 135 économies (jusqu'à 35 EA et 100 EMDE). La figure 1.16 montre le rendement moyen en pourcentage par an. La dernière observation date du 4 mars 2024. EMDE = marchés émergents et économies en développement.

⁸ Jusqu'à présent, les vents contraires à la croissance dus aux taux d'intérêt élevés ont été compensés, dans une certaine mesure, par les dépenses des ménages et des entreprises qui ont puisé dans leurs réserves d'épargne, par la résilience de l'appétence pour le risque et par le report des échéances de stocks de dette à faible coût, ainsi que par une politique budgétaire expansionniste dans certains cas, en particulier aux États-Unis.

Les prix des produits de base diminuent considérablement par rapport aux sommets atteints en 2022, mais se maintiennent à des niveaux relativement élevés

Les cours internationaux des produits de base ont continué à baisser depuis les sommets atteints en avril/juin 2022, à mesure que les chaînes d'approvisionnement mondiales se sont normalisées. Cela a été particulièrement vrai pour l'énergie, les engrais et les denrées alimentaires. La chute la plus importante a été celle des engrais, dont les prix se sont effondrés de près de 60 % entre le pic d'avril 2022 et février 2024 (figure 1.17). Les prix des denrées alimentaires ont décliné d'environ 5 % depuis octobre et de près de 24 % par rapport au sommet de mai 2022. Les prix de l'énergie ont chuté de 12 % entre octobre 2023 et février 2024. Une décélération en Chine, dans un contexte d'augmentation de l'offre des pays non membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole Plus (OPEP+) (Brésil, Canada, Guyane et États-Unis), a exercé une pression à la baisse sur les cours du

FIGURE 1.17 : Indices des prix des matières premières de la Banque mondiale



Sources : Bloomberg ; Banque mondiale ; Organisation internationale du café ; Organisation internationale du cacao ; Comité international du thé.

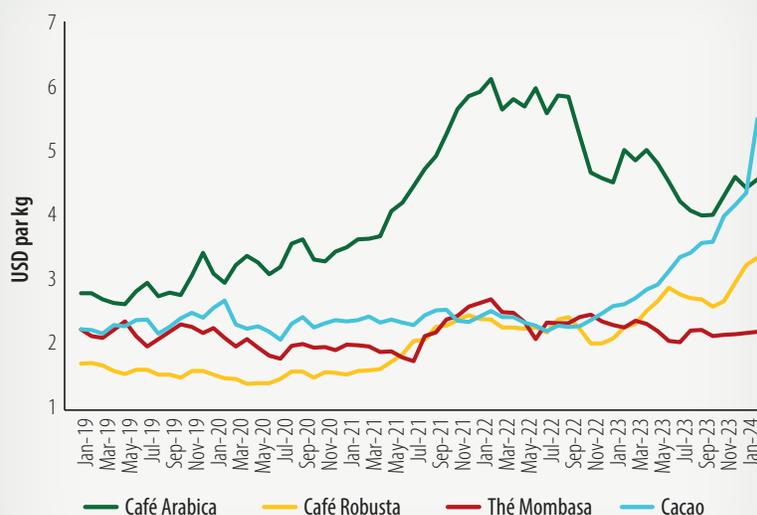
pétrole. Les perturbations du commerce en mer Rouge et l'incertitude géopolitique plus large liée à la guerre au Moyen-Orient, les réductions volontaires en cours appliquées par les membres de l'OPEP+ menés par l'Arabie saoudite et la Fédération de Russie, les perturbations de la production liées aux conditions météorologiques aux États-Unis et la stimulation de l'économie chinoise ont entraîné une hausse des prix du pétrole de 2,7 % au cours des deux premiers mois de 2024.

Les prix agricoles ont été globalement stables, bien que leur comportement ait varié d'un produit agricole à l'autre. Les augmentations de prix du cacao (53 % entre octobre 2023 et février 2024) ainsi que du café Robusta et Arabica (29 et 14 % respectivement) ont fait grimper les prix des boissons (figure 1.18). Les conditions météorologiques défavorables et la maladie des cabosses noires dans les principales régions productrices de cacao d'Afrique de l'Ouest ont contribué à la réduction de l'offre de cette matière première et à la hausse des prix. Les cours du café Robusta ont atteint leur plus haut niveau depuis 1995, tirés par une mauvaise récolte en Indonésie et des retards dans la récolte au Viêt Nam. Les prix des denrées alimentaires poursuivent leur tendance à la baisse en 2023 : les prix du blé, du maïs et du soja sont tombés à leur niveau le plus bas depuis deux ans en raison de l'arrivée de nouvelles récoltes en provenance de l'hémisphère sud. Le riz reste l'exception, car les déficits de production liés à El Niño et les restrictions imposées par l'Inde ont fait grimper les prix.

Les prix des métaux et des minéraux sont restés relativement stables, avec un gain modeste de 2 % entre octobre 2023 et février 2024 (figure 1.17). Les augmentations des cours du minerai de fer et du cuivre (5 %) ont été partiellement compensées par une baisse de 11 % du prix du nickel. Les prix du minerai de fer se sont accrus en raison des niveaux faibles de stock pluriannuel en Chine,

les usines ayant été prudentes en matière de réapprovisionnement dans le contexte des difficultés rencontrées par le secteur immobilier.⁹ L'augmentation de l'offre de nickel en provenance d'Indonésie a entraîné une baisse des cours. La production indonésienne de nickel a été multipliée par plus de deux et demi en trois ans, le pays ayant réussi à attirer des investisseurs étrangers dans les fonderies de nickel locales après l'interdiction permanente des exportations de minerai de nickel en 2020. Les prix des métaux précieux ont augmenté de 5 % entre octobre et février (en particulier les cours de l'or). Cela reflète les tensions géopolitiques et les taux d'intérêt mondiaux élevés qui motivent l'utilisation des métaux précieux comme valeurs refuges.

FIGURE 1.18 : Prix mensuels moyens du cacao, du café et du thé



Sources : Bloomberg ; Banque mondiale ; Organisation internationale du café ; Organisation internationale du cacao ; Comité international du thé.

9 La Chine représente 70 % de la demande mondiale de minerai de fer, et le secteur immobilier est à l'origine de 40 % de la demande de métal du pays.

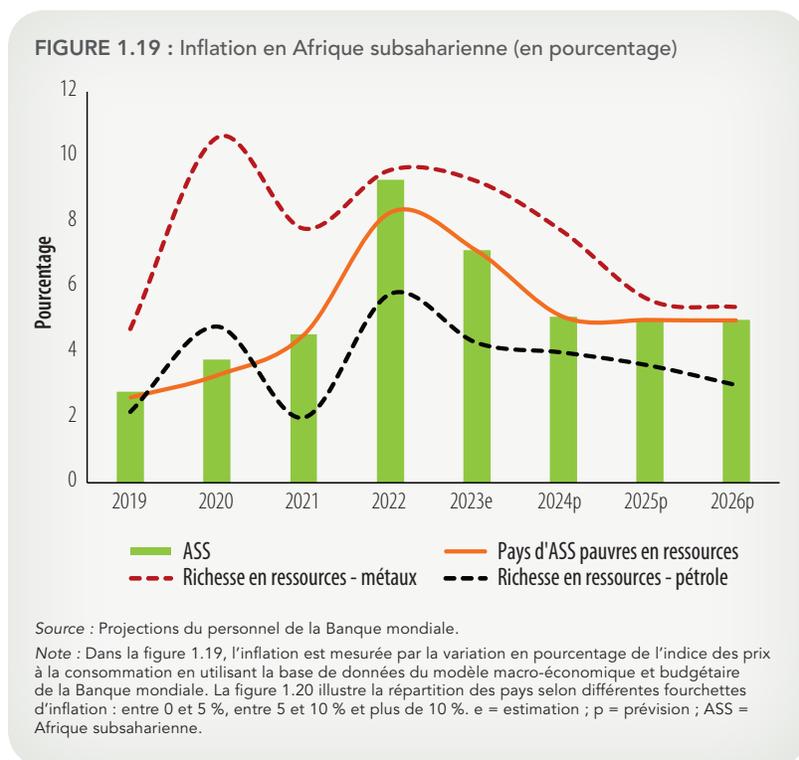
1.3 PERFORMANCE MACROÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'inflation ralentit en Afrique subsaharienne, mais reste élevée

Le taux d'inflation médian dans la région devrait passer de 7,1 % en 2023 à 5,1 % en 2024 et à 5 % en 2025-2026. La baisse de l'inflation en Afrique subsaharienne pourrait être attribuée à la normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales, à la baisse constante des prix des produits de base et aux effets du resserrement monétaire et de l'assainissement budgétaire dans les pays de la région. Les efforts de désinflation devraient se poursuivre, quoiqu'à des rythmes différents selon les pays. Il existe un risque de légère accélération de l'inflation dans les pays où se tiennent des élections cette année. Toutefois, la décélération est généralisée : le rythme de réduction de l'inflation dans les pays pauvres

en ressources est similaire à celui de la région dans son ensemble. L'inflation dans les pays exportateurs de métaux devrait passer de 9,3 % en 2023 à 7,7 % en 2024, tandis que celle des pays exportateurs de pétrole diminuera légèrement, passant de 4,3 % en 2023 à 4 % en 2024 (figure 1.19).

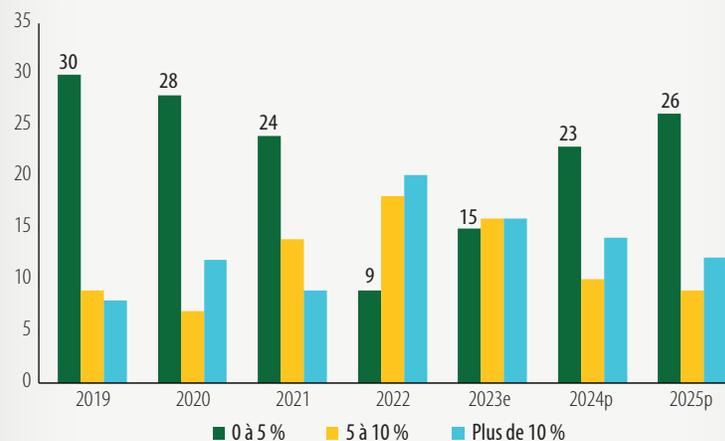
L'inflation ralentit dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, mais reste élevée. Environ 90 % des pays de la région (42 sur 47) devraient connaître une baisse de l'inflation en 2024 (par rapport à l'année précédente) ; cependant, le taux d'inflation ne devrait être inférieur à celui de la



période pré-pandémique que pour sept pays. En outre, un groupe de pays de la région affiche toujours des taux d'inflation élevés (supérieurs à la cible) et, dans certains cas, ces taux n'ont pas encore atteint leur maximum ; bien que ce groupe se réduise progressivement. Le nombre de pays enregistrant un taux d'inflation annuel moyen à deux chiffres (ou plus) devrait tomber à 13 cette année (contre un pic de 19 pays en 2022). Pour ces 13 pays, le taux d'inflation médian a légèrement fléchi, passant de 27 % en 2023 à 22,5 % en 2024. Il n'en reste pas moins qu'une proportion majeure de pays converge vers des taux d'inflation plus faibles. Par exemple, le nombre de pays dont l'inflation annuelle est inférieure à 5 % devrait passer de neuf en 2022 à 23 pays en 2024 (figure 1.20).

La hausse des prix alimentaires et l'affaiblissement des monnaies nationales restent les principaux moteurs de l'inflation dans les pays de la région. En février 2024, environ un tiers des pays d'Afrique subsaharienne publiant des informations mensuelles sur les prix des denrées alimentaires (14 pays sur 40) affichaient des taux d'inflation à deux chiffres en glissement annuel. Les augmentations les plus rapides étaient enregistrées en Éthiopie, au Malawi, au Nigeria, en Sierra Leone et au Zimbabwe (figure 1.21).

FIGURE 1.20 : Répartition des pays d'Afrique subsaharienne en fonction de leur taux d'inflation (nombre de pays)

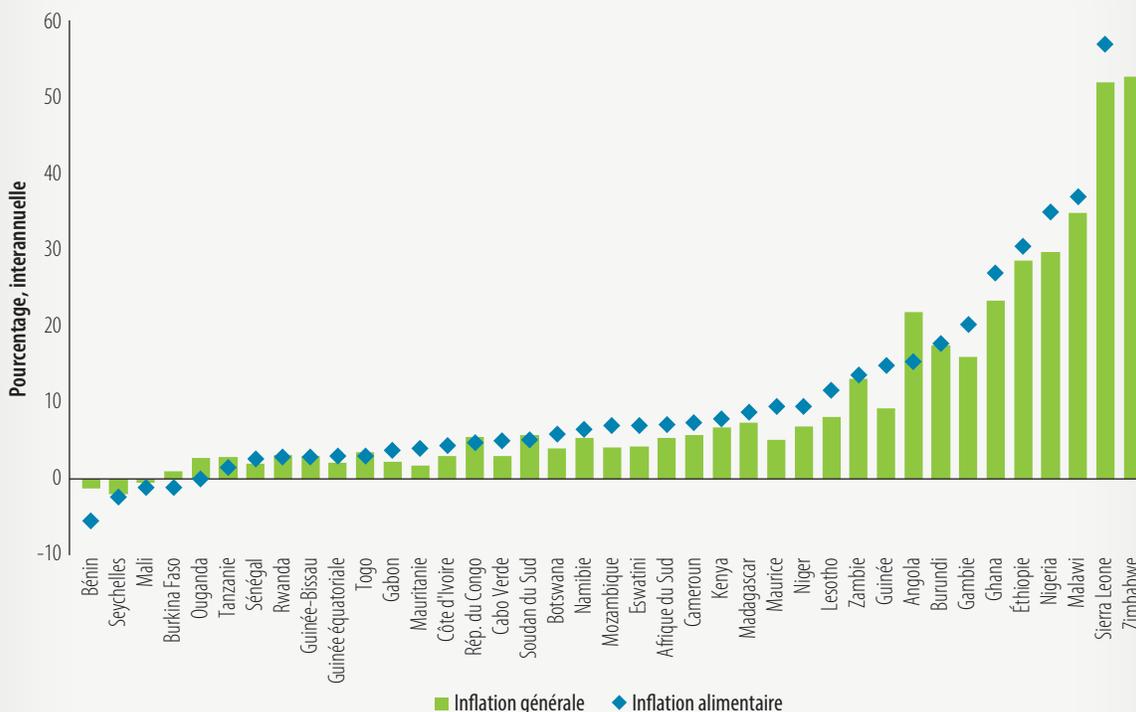


Source : Projections du personnel de la Banque mondiale.

Note : Dans la figure 1.19, l'inflation est mesurée par la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation en utilisant la base de données du modèle macro-économique et budgétaire de la Banque mondiale. La figure 1.20 illustre la répartition des pays selon différentes fourchettes d'inflation : entre 0 et 5 %, entre 5 et 10 % et plus de 10 %. e = estimation ; p = prévision ; ASS = Afrique subsaharienne.

Les prix internationaux des denrées alimentaires ont connu une baisse prolongée depuis leur pic de mars 2022, bien qu'ils restent près de 25 % supérieurs à leur moyenne pré-pandémique sur

FIGURE 1.21 : Inflation générale et alimentaire dans les pays d'Afrique subsaharienne, février 2024 (en pourcentage, interannuelle)



Sources : Haver Analytics ; Bloomberg ; Statistiques financières internationales du FMI.

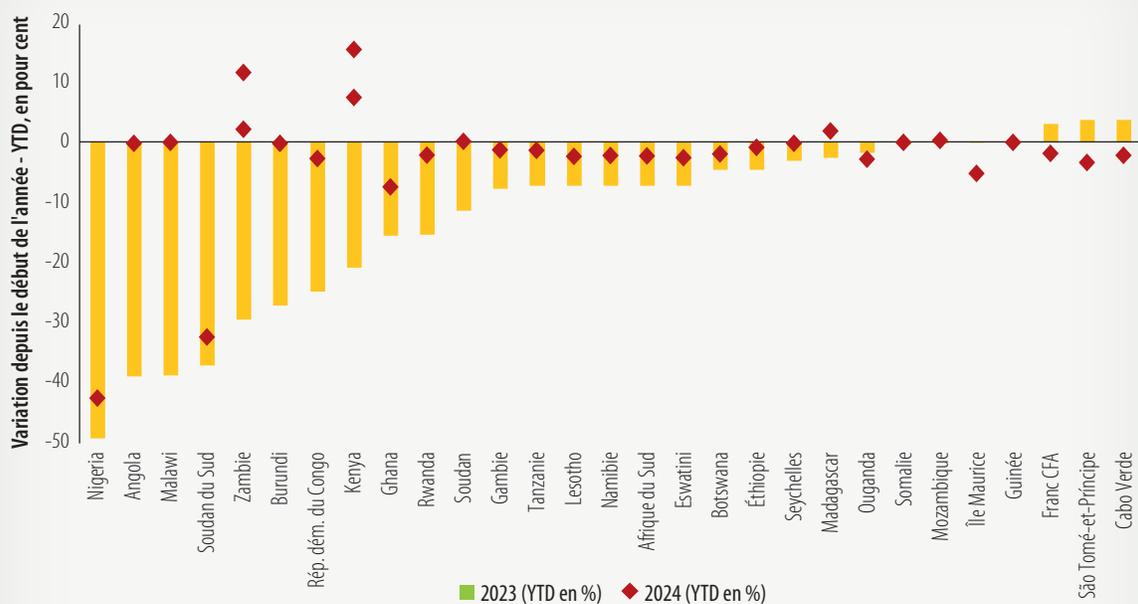
Note : Cette figure illustre l'inflation générale (barres) et l'inflation alimentaire (losanges) en glissement annuel en janvier 2024. L'inflation alimentaire en glissement annuel du Zimbabwe s'est accélérée pour atteindre 84,4 % en février 2024.

2015-2019. En février 2024, l'indice des prix alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a diminué à environ 11 % en glissement annuel, marquant ainsi son 15e mois consécutif de baisse. Le fléchissement des prix internationaux des denrées alimentaires est principalement dû à la diminution des prix des céréales (22 % en glissement annuel en février 2024) et des produits laitiers (13 %). L'inflation alimentaire intérieure a également reculé dans tous les pays, quoiqu'à un rythme plus lent que celui des prix internationaux. Par exemple, le nombre de pays ayant une inflation alimentaire à deux chiffres (ou plus) a diminué de 30 en février 2023 à 14 en février 2024. Pour ces 14 pays, l'inflation (médiane) est restée obstinément élevée, bien qu'elle ait fléchi de 27,8 % en 2023 à 21,7 % en 2024.

Les événements climatiques défavorables perturbant l'approvisionnement alimentaire (par exemple, des inondations en Afrique de l'Est, des sécheresses en Afrique australe, ainsi qu'un temps chaud et sec en Afrique de l'Ouest), le coût élevé des importations alimentaires en monnaie locale (en raison de la dépréciation du taux de change) et les coûts logistiques élevés à l'étranger (impliquant des coûts d'expédition plus élevés) et à l'intérieur des pays (entraînant un coût du transport élevé et un renchérissement des engrais) continuent d'expliquer la dynamique de l'inflation alimentaire dans ce groupe de pays. Les prix élevés des denrées alimentaires ont tendance à avoir un effet plus que proportionnel sur les budgets des ménages à faible revenu.

La plupart des monnaies d'Afrique subsaharienne se sont affaiblies en 2023 en raison du resserrement des conditions financières (mondiales et nationales) et de la vigueur du dollar. En 2023, le naira nigérian, le kwanza angolais, le kwacha malawien et la livre sud-soudanaise ont été les monnaies les moins performantes de la région, avec des dépréciations allant de 37,3 % (Sud-Soudan) à 49,5 % (Nigeria) au cours de l'année écoulée (figure 1.22). L'affaiblissement du naira a suivi la libéralisation progressive du taux de change officiel depuis juin 2023. En Angola, la décision de la banque centrale de cesser de défendre

FIGURE 1.22 : Taux de change en Afrique subsaharienne (variation en pourcentage depuis le début de l'année)



Sources : Haver Analytics ; Statistiques financières internationales du FMI. Perspectives économiques régionales du FMI, Afrique subsaharienne.

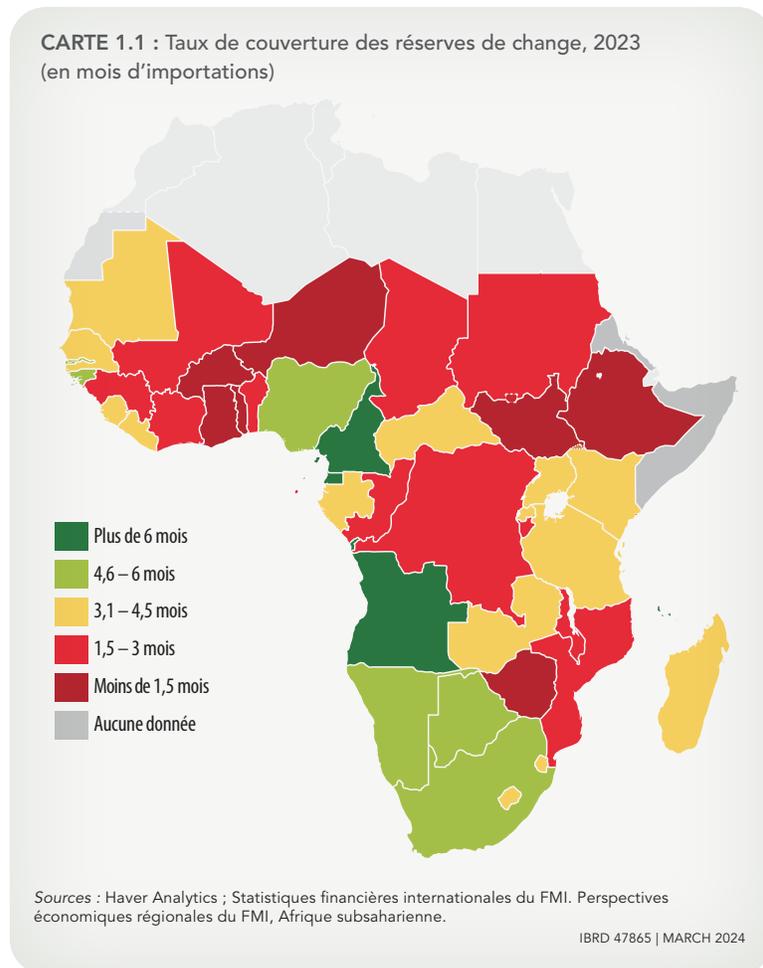
Note : La variation du taux de change depuis le début de l'année pour 2024 est calculée comme la variation en pourcentage cumulée du taux de change (en USD par monnaie locale) entre le 31 décembre 2023 et le 15 mars 2024. YTD = depuis le début de l'année (year-to-date).

la valeur de la monnaie dans un contexte de cours du pétrole déprimés, de faible production pétrolière et de remboursements de la dette croissants a contribué à sa dépréciation.¹⁰ Enfin, dans de nombreux pays africains, la dévalorisation des monnaies est due à de graves pénuries de devises. Près de 40 % des pays de la région disposaient de moins de trois mois d'importations en réserves internationales fin 2023 (carte 1.1).¹¹

Cette année, le naira nigérian a continué à plonger, avec une dépréciation d'environ 41 % depuis le début de l'année à la mi-mars. Cet affaiblissement résulte d'une accumulation de la demande de devises sur le marché officiel, due en partie à des flux de dollars limités en raison de la baisse des investissements étrangers dans le pays et des recettes de l'exportation du pétrole brut. En revanche, le shilling kenyan est la monnaie la plus performante du sous-continent, puisqu'il a enregistré une appréciation de 16 % depuis le début de l'année. Après s'être renforcé de 14 % à mi-février, le kwacha zambien a perdu un peu de terrain et enregistrait une appréciation de 2,4 % depuis le début de l'année à la mi-mars (figure 1.22).¹² Dans les deux cas, les autorités monétaires ont augmenté les taux d'intérêt pour défendre la valeur de leurs monnaies. La Banque de Zambie a en outre augmenté les taux de réserves obligatoires des banques commerciales. Au Kenya, la mobilisation de fonds pour rembourser l'euro-obligation du pays arrivant à échéance en juin 2024 a rétabli la confiance et accru la demande de monnaie locale.

Les réponses de la politique monétaire pourraient commencer à différer d'un pays africain à l'autre

En 2022, plus de 80 % des pays de la région ont connu une accélération de leur taux d'inflation, avec un taux (médian) en Afrique subsaharienne atteignant 9,3 % (soit près de 5 points de pourcentage de plus que l'année précédente). Il y a donc eu une synchronisation des mesures de politique monétaire visant à contrôler l'inflation entre 2022 et mi 2023. La plupart des banques centrales africaines ont augmenté les taux d'intérêt à un rythme rapide et agressif pour faire face aux fortes poussées inflationnistes, bien qu'il y ait eu des différences entre les pays en termes de rythme et d'ampleur de cette hausse.



10 La baisse des recettes pétrolières, due à la faiblesse des prix internationaux aggravée par une production médiocre, a limité la disponibilité de devises.

11 En outre, le taux de couverture des importations dans près de deux tiers des pays de la région a diminué entre 2019 et 2023.

12 Toutefois, ces monnaies n'ont pas encore récupéré les pertes subies en 2023.

Les différences d'un pays de la région à l'autre en ce qui concerne la rapidité de la désinflation se sont accentuées cette année : 23 pays (sur 47) devraient connaître une décélération de l'inflation pour atteindre des taux inférieurs à 5 %, tandis que l'indice des prix devrait baisser à des taux compris entre 5 et 10 % dans 10 pays. En revanche, le taux d'inflation restera obstinément élevé (deux chiffres ou plus) dans 14 pays de la région. Par conséquent, l'orientation de la politique monétaire variera d'un pays d'Afrique subsaharienne à l'autre en fonction de la trajectoire de leurs taux d'inflation (convergeants ou divergeants par rapport à la cible) et de l'ancrage des anticipations inflationnistes.

D'une part, une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire est une option pour les pays dont les taux d'inflation sont en baisse, mais n'ont pas encore convergé vers l'objectif de la banque centrale. La banque centrale peut vouloir maintenir les taux d'intérêt à un niveau plus élevé pendant une période plus longue, jusqu'à ce que l'inflation soit en bonne voie d'atteindre son objectif. Réduire le taux directeur plus tôt que prévu pourrait favoriser un retour de l'inflation une fois que la demande globale se redresse. Par exemple, en février 2024, l'Afrique du Sud a maintenu son taux de politique monétaire à 8,25 %, un niveau stable depuis mai 2023. Parmi les autres pays qui ont conservé un taux directeur constant pendant plus de sept mois consécutifs, on peut citer les pays dont les monnaies sont rattachées au rand sud-africain (Lesotho et Namibie), la Banque des États de l'Afrique centrale et l'Île Maurice, entre autres (figure 1.23).

FIGURE 1.23 : Taux directeurs des banques centrales

Pays	Taux actuel (en %)	Durée de maintien en mois	Dernier changement (net)
Angola	19	0	▲ 1
Botswana	2,4	3	▼ -0,25
Eswatini	7,5	7	▼ -0,25
Gambie	17	6	▲ 2
Ghana	29	1	▼ -1
Kenya	13	1	▲ 0,5
Lesotho	7,75	9	▲ 0,25
Malawi	26	1	▲ 2
Maurice	4,5	14	▲ 0,5
Mozambique	16,5	1	▼ -0,75
Namibie	7,75	8	▲ 0,5
Nigeria	22,75	0	▲ 4
Rwanda	7,5	6	▲ 0,5
Afrique du Sud	8,25	9	▲ 0,5
Tanzanie	5,5	2	-
Ouganda	10	0	▼ 0,5
Zambie	12,5	1	▲ 1,5
UEMOA	3,5	2	▲ 0,25
CEMAC	5	11	▲ 0,5

Sources : Banques centrales ; cbrates.com ; Bureau de l'économiste en chef de la région Afrique.

Note : Informations en date du 15 mars 2024. La valeur pour l'UEMOA fait référence au taux de soumission minimal établi par la BCEAO, et celle pour la CEMAC au taux d'intérêt des appels d'offres fixé par la BEAC. BCEAO = Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; BEAC = Banque des États de l'Afrique centrale ; CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

En revanche, pour les pays où les niveaux d'inflation restent élevés, l'orientation de la politique monétaire devrait rester restrictive, notamment dans des pays comme l'Éthiopie, le Malawi, le Nigeria, la Sierra Leone et le Zimbabwe, entre autres. En février, la Banque centrale du Malawi a relevé son taux directeur de 200 points de base pour le porter à 26 %, dans le contexte d'accélération de l'inflation. Dans ce pays, le taux d'inflation en glissement annuel a atteint 35 % en janvier 2024, contre 25,9 % au même mois de l'année précédente.¹³ La Banque centrale du Nigeria a annoncé une augmentation plus importante que prévu de son taux directeur, de 400 points

de base à 22,75 %, alors que l'inflation a bondi à 29,9 % en janvier et que la monnaie a perdu environ 70 % de sa valeur (à la mi-mars 2024) depuis le début de l'année 2023.

13 En février, l'inflation en glissement annuel s'est ralentie pour atteindre 33,5 % au Malawi.

En conclusion, pour lutter contre l'inflation, il est essentiel d'assurer et de maintenir l'indépendance et la crédibilité des banques centrales de la région. Cette crédibilité acquise par les banques centrales, qui se reflète dans la consolidation de leurs cadres de politique monétaire, de change et financière, est mise à l'épreuve. L'ancrage des anticipations d'inflation face à des chocs futurs (locaux ou mondiaux) nécessitera la mise en œuvre d'un cadre politique crédible. Cela implique une coordination plus étroite des actions de politique monétaire avec les autorités budgétaires pour réduire l'inflation. L'ajustement monétaire a moins de chances d'être efficace si les politiques budgétaires restent expansionnistes ou si l'existence de distorsions de change accroît la prime sur le marché parallèle. Les politiques susceptibles d'accroître l'inflation à court terme (par exemple, les réformes des subventions aux carburants) doivent être accompagnées de mesures d'atténuation qui soutiennent les personnes les plus touchées (les ménages à faible revenu) et réduisent la probabilité de conflits et de troubles sociaux.

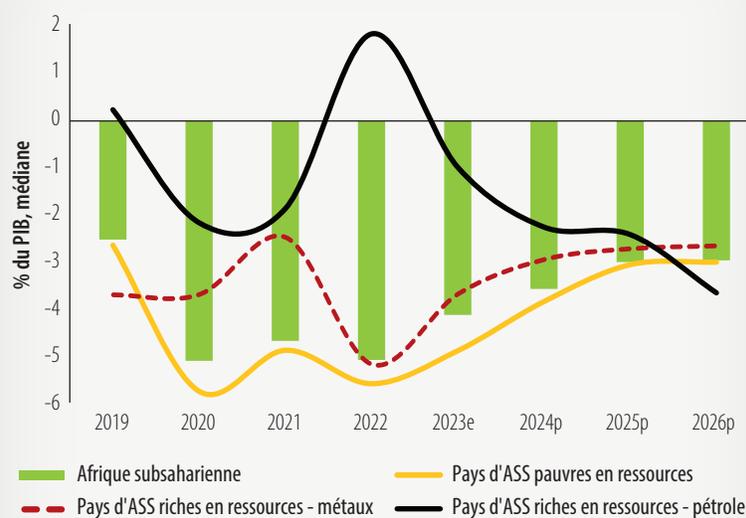
Les soldes budgétaires s'améliorent, mais à un rythme lent

Les soldes budgétaires continuent de s'améliorer dans les pays de la région, quoique lentement, grâce à des mesures qui augmentent les recettes et/ou réduisent les dépenses. Cela inclut des mesures en faveur de l'administration et de la discipline fiscales, des réformes des impôts, la rationalisation des dépenses fiscales, des réformes des subventions et la réaffectation des dépenses publiques vers des programmes de renforcement de la croissance. Dans le contexte actuel de resserrement des conditions du financement extérieur auquel sont confrontés les pays africains, certains gouvernements de la région prennent des mesures pour placer les comptes publics sur une trajectoire plus durable.

Le déficit budgétaire (médian) en Afrique subsaharienne devrait diminuer de 3,8 % du PIB en 2023 à 3,5 % du PIB en 2024, puis encore baisser pour atteindre 2,9 % du PIB en 2025-2026. Les déficits budgétaires des pays pauvres en ressources devraient se modérer de près d'un point de pourcentage du PIB, pour s'établir à 3,8 % en 2024. Parmi les pays riches en ressources, l'évolution des soldes budgétaires semble avoir divergé depuis 2022.

Par exemple, le déficit budgétaire des pays riches en pétrole devrait passer d'un excédent de 1,3 % du PIB en 2023 à un déficit de 1,4 % du PIB en 2024, car les prix internationaux du pétrole pourraient baisser en 2024, dans un contexte d'affaiblissement de la croissance mondiale et d'augmentation de la production pétrolière.¹⁴ En revanche, le déficit budgétaire des pays exportateurs de métaux devrait diminuer légèrement, passant de 3 % du PIB en 2023 à 2,9 % du PIB en 2024 (figure 1.24).

FIGURE 1.24 : Soldes budgétaires en Afrique subsaharienne
(en % du PIB, médiane)

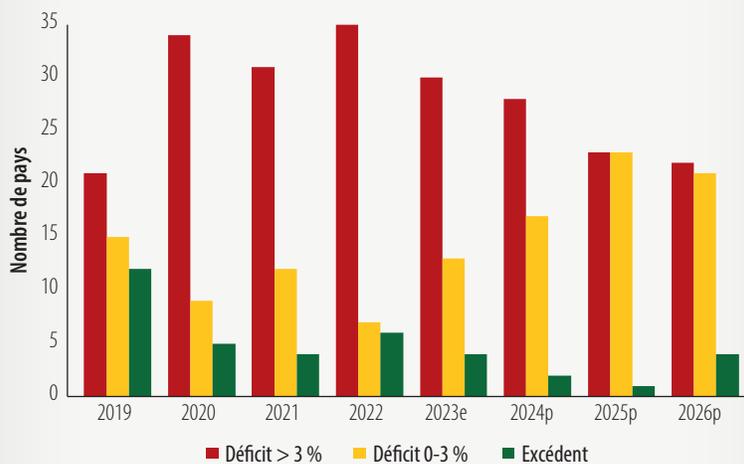


Source : Projections du personnel de la Banque mondiale.

Note : La légende de la figure 1.25 indique la distribution des pays en fonction des soldes budgétaires : déficits supérieurs à 3 % du PIB, déficits compris entre 0 et 3 % du PIB, et excédents budgétaires. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut ; ASS = Afrique subsaharienne.

¹⁴ Les prix du pétrole devraient passer d'une moyenne de 83 USD le baril en 2023 à 81 USD le baril en 2024, en raison du ralentissement de l'activité mondiale et de la poursuite de la décélération de l'économie chinoise. Ce scénario suppose que le conflit au Moyen-Orient ne s'aggrave pas.

FIGURE 1.25 : Distribution des pays d'ASS en fonction de leurs soldes budgétaires (en nombre)



Source : Projections du personnel de la Banque mondiale.

Note : La légende de la figure 1.25 indique la distribution des pays en fonction des soldes budgétaires : déficits supérieurs à 3 % du PIB, déficits compris entre 0 et 3 % du PIB, et excédents budgétaires. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut ; ASS = Afrique subsaharienne.

La plupart des pays de la région (31 sur 46) devraient enregistrer une amélioration de leur solde budgétaire cette année. Seize des pays avec des comptes budgétaires améliorés en 2024 auront un déficit moindre (inférieur à 3 % du PIB) ou connaîtront un excédent. Pour ce groupe de pays, le déficit (médian) devrait passer de 4,8 % en 2023 à 3,8 % en 2024. Les autres pays (15 sur 46) connaîtront un déficit plus important ou un excédent plus réduit cette année. Pour ces pays, le déficit (médian) devrait se creuser, passant de 1,6 % du PIB en 2023 à 2,8 %

du PIB en 2024. Dans l'ensemble, la réduction des déséquilibres budgétaires reste lente : le nombre de pays qui affichent des déficits importants (supérieurs à 3 points de pourcentage du PIB) n'a que légèrement diminué, passant d'un pic de 34 en 2022 à 27 en 2024 (figure 1.25).

Les performances budgétaires des pays africains devraient être hétérogènes cette année. Dans le groupe des pays présentant des déséquilibres croissants, certains devraient creuser des déficits déjà élevés (Malawi et Île Maurice) et d'autres passer d'un excédent à un déficit (Lesotho). Les pays riches en ressources pétrolières ont également vu leurs déficits budgétaires augmenter (notamment l'Angola et le Gabon), tandis que d'autres ont commencé cette année à enregistrer des déficits (Tchad) ou à réduire leur excédent (Guinée équatoriale). Les pays dont les soldes budgétaires se sont le plus améliorés cette année (baisse du déficit de 2,5 points de pourcentage du PIB ou plus en 2024) devraient compenser les importants déficits enregistrés en 2023 (Burundi, Guinée-Bissau, São Tomé-et-Príncipe et Sierra Leone) (figure 1.26).

Parmi les pays dont le solde budgétaire s'est amélioré, les recettes publiques ont augmenté dans environ 75 % d'entre eux (22 sur 31), tandis que les dépenses publiques ont diminué dans plus de 72 % (21 sur 31). Pour seulement 14 pays de ce groupe, l'amélioration du solde budgétaire est due à la fois à une augmentation des recettes et à une diminution des dépenses. Cette année, leurs recettes publiques (médianes) devraient croître de 0,6 % du PIB et leurs dépenses publiques (médianes) diminuer de 0,5 % du PIB. Enfin, l'augmentation des recettes a contribué davantage que la diminution des dépenses à la forte réduction des déficits budgétaires pour des pays comme la Guinée-Bissau, le Sénégal, la Sierra Leone et l'Ouganda (figure 1.27).

FIGURE 1.26 : Solde budgétaire en Afrique subsaharienne, 2023-2024 (en pourcentage du PIB)

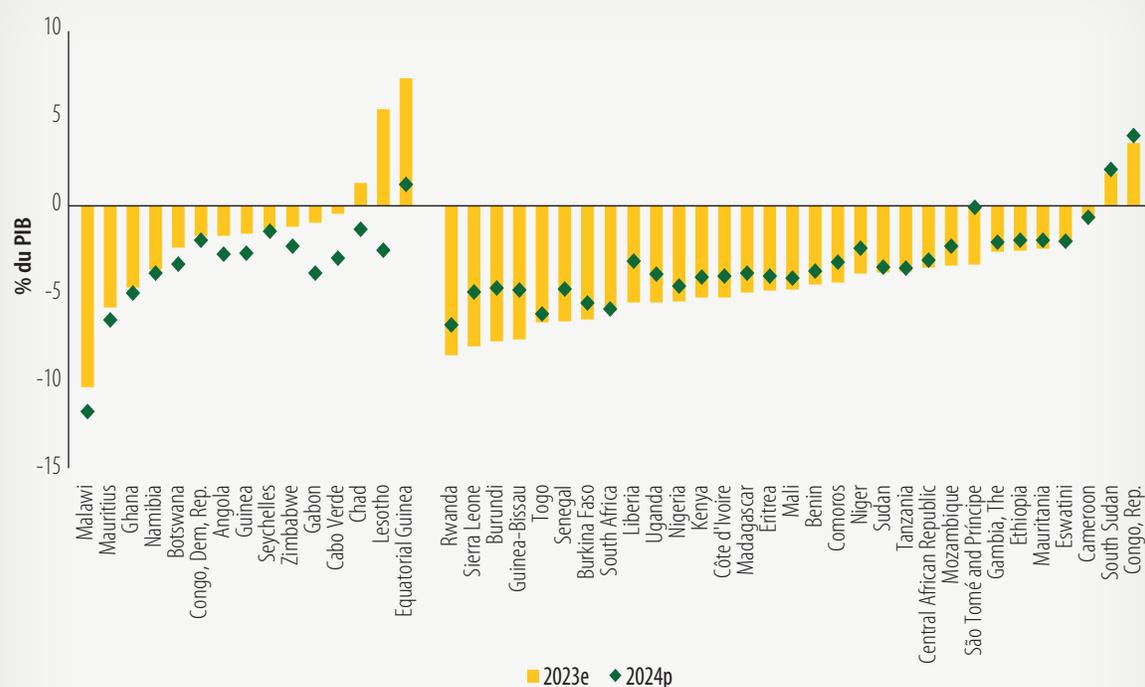
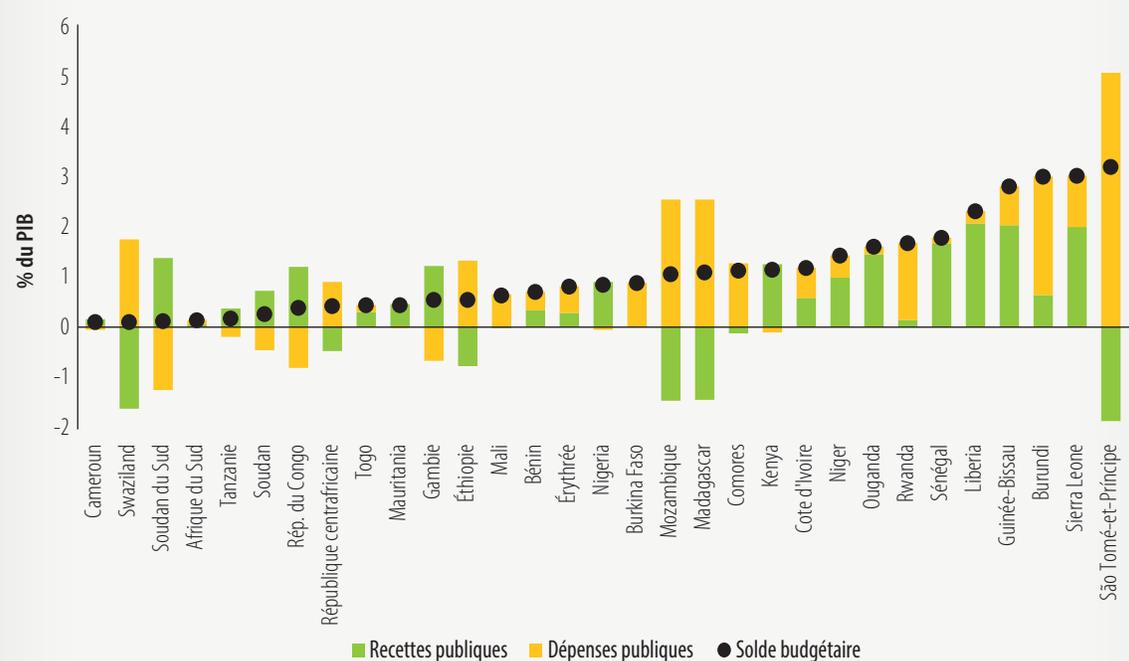


FIGURE 1.27 : Sources des changements du solde budgétaire des gouvernements d'ASS (en pourcentage du PIB)



Source : Estimations du personnel de la Banque mondiale.

Note : La figure illustre les changements au niveau du solde budgétaire, des recettes et des dépenses publiques pour les pays qui améliorent leur solde budgétaire entre 2023 et 2024. Les valeurs positives (négatives) des colonnes vertes indiquent des augmentations (diminutions) des recettes publiques, y compris les dons. Les valeurs positives (négatives) des colonnes rouges indiquent des diminutions (augmentations) des dépenses publiques. e=estimations, p=prévisions, PIB = produit intérieur brut.

Les gouvernements d'Afrique subsaharienne mettent en œuvre des mesures pour engager les finances publiques sur une trajectoire durable

Les gouvernements de la région ont appliqué une série de mesures de mobilisation des ressources, notamment l'augmentation des taux d'imposition, bien que modeste, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de la discipline et de l'administration fiscales (tableau 1.1). De nombreux pays ont introduit de nouvelles mesures de politique fiscale, comprenant de nouvelles taxes sur les hôtels et les services financiers (Burundi), une augmentation des taxes sur les télécommunications (Mauritanie), les services touristiques (Cabo Verde) et les produits de luxe importés (Cameroun), un renforcement du barème progressif dans les régimes d'impôt sur le revenu des particuliers (Côte d'Ivoire et Rwanda), l'introduction d'une taxe d'accise sur les services de télécommunications (Éthiopie et Madagascar), une série de nouveaux impôts sur les services et les biens d'occasion (Gambie), l'introduction d'une taxe sur le chiffre d'affaires pour les entreprises informelles (Malawi) et l'augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée à 15 % (Zimbabwe). Quelques pays ont simplifié ou réduit l'impôt sur les sociétés (République démocratique du Congo, Kenya et Rwanda). Par exemple, au Kenya, le gouvernement a progressivement supprimé les taux d'imposition préférentiels des sociétés applicables aux zones économiques spéciales et aux zones franches d'exportation. En parallèle, il existe une proposition qui reste encore à mettre en œuvre de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés de 30 à 25 %. Le Rwanda a pris des mesures similaires. D'autres mesures de fiscalité indirecte ont également été appliquées : une augmentation des droits de timbre et d'enregistrement, des ajustements des droits d'accise, l'introduction d'un prélèvement social sur les importations (Éthiopie) et l'introduction d'une taxe minimale sur le chiffre d'affaires (Sierra Leone).

Tableau 1.1 : Mesures portant sur les recettes et les dépenses introduites dans des pays africains choisis, 2022-2023

Mesures portant sur les recettes et les dépenses introduites en 2022-2023	Pays d'Afrique subsaharienne
Amélioration de l'administration fiscale	Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Cabo Verde, Cameroun, Comores, République démocratique du Congo, République du Congo, Guinée, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Tchad.
Mesures de politique fiscale	
Introduction de nouvelles taxes, augmentation de taux d'imposition existants ou élargissement de l'assiette fiscale	Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Zimbabwe.
Rationalisation des exonérations fiscales pour augmenter les recettes	Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Comores, République du Congo, Éthiopie, Ghana, Libéria, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Zimbabwe
Mesures portant sur les dépenses	
Réformes des subventions aux carburants (pour améliorer la situation budgétaire)	Angola, République centrafricaine, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Nigeria, Sénégal, Zambie
Subventions alimentaires	Guinée

Source : Banque mondiale.

De même, de nombreux pays ont rationalisé les exonérations afin d'élargir l'assiette fiscale. Plusieurs pays ont éliminé ou réduit les exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (Mozambique et Sénégal), de la taxe sur les biens et services (Sierra Leone), des droits d'importation (Cameroun, Malawi et Sierra Leone) et des impôts spécifiques à un secteur (Comores). La Tanzanie a décidé de limiter les exonérations fiscales à moins de 1 % du PIB. Le Libéria a introduit des exemptions de droits de douane sur les semences à haut rendement et résistantes au climat, ainsi que sur les produits solaires de qualité vérifiée, pour bénéficier aux agriculteurs et aux habitants des zones rurales. Les mesures d'administration fiscale comprennent l'introduction de solutions numériques, notamment les plateformes de couplage de données pour détecter la fraude fiscale (Cabo Verde et Malawi), les postes-frontière à guichet unique électronique, l'utilisation obligatoire d'une plateforme électronique de déclaration des impôts pour les gros et moyens contribuables (Burundi), des mesures visant à limiter les arriérés d'impôts (Mozambique), le renforcement des compétences techniques et des capacités des agents du fisc (République du Congo) et l'abolition du système d'imposition à deux niveaux dans le secteur des télécommunications (Zambie). Enfin, plusieurs pays de la région ont procédé à la suppression (totale ou partielle) des subventions aux carburants (Angola, Guinée, Kenya et Nigeria). Une feuille de route pour l'élimination des subventions énergétiques d'ici 2025 a été annoncée au Sénégal. Les mesures visant à supprimer les coûteuses subventions aux carburants pourraient être complétées par d'autres actions visant à atténuer leur impact sur les plus vulnérables.

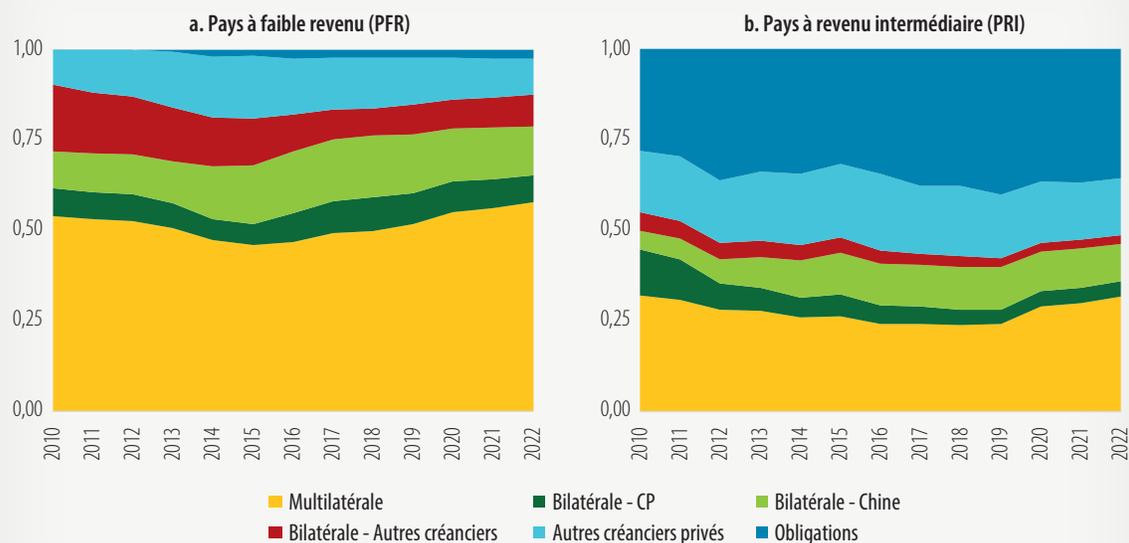
La dette publique semble se stabiliser, bien qu'à un niveau élevé ; et des risques subsistent

La dette extérieure PGE totale a plus que doublé en Afrique subsaharienne entre 2012 et 2022 : elle a atteint 462 milliards d'USD en 2022, contre 189 milliards en 2012. En pourcentage du PIB, la dette extérieure PGE médiane est passée de 17 % en 2012 à 28 % en 2022.¹⁵ Dans la sous-région de l'AFW, la dette extérieure PGE enregistrée est supérieure à celle de la sous-région de l'AFE et a augmenté plus rapidement après la pandémie. Entre 2012 et 2022, le ratio médian dette extérieure PGE/PIB en AFW a augmenté d'environ 13 points de pourcentage pour atteindre 30 % du PIB, tandis qu'en AFE, ce ratio a augmenté de 9 points de pourcentage pour atteindre 25 % du PIB.

L'augmentation de la dette extérieure s'est accompagnée d'une évolution en faveur d'emprunts non traditionnels, y compris des euro-obligations et des prêts bilatéraux accordés par des créanciers n'appartenant pas au Club de Paris, en particulier la Chine. Fin 2022, les créanciers bilatéraux (hors Chine) ne représentaient plus que 9 % de la dette extérieure PGE totale, contre 20 % en 2010. La part des prêts bilatéraux chinois est passée de 7 à 11 % au cours de la même période. Les émissions d'obligations sur les marchés internationaux ont également fortement augmenté, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire (PRI). Entre 2010 et 2022, la part des obligations internationales dans la dette extérieure PGE est passée de 0 à 3 % dans les pays à faible revenu (PFR) et de 28 à 35 % dans les PRI. Dans l'ensemble, la part de la dette multilatérale dans la dette extérieure PGE en 2022 a légèrement augmenté dans les PFR par rapport à 2010, reflétant l'intensification du financement multilatéral d'urgence sur la période 2020-2022 (figure 1.28).

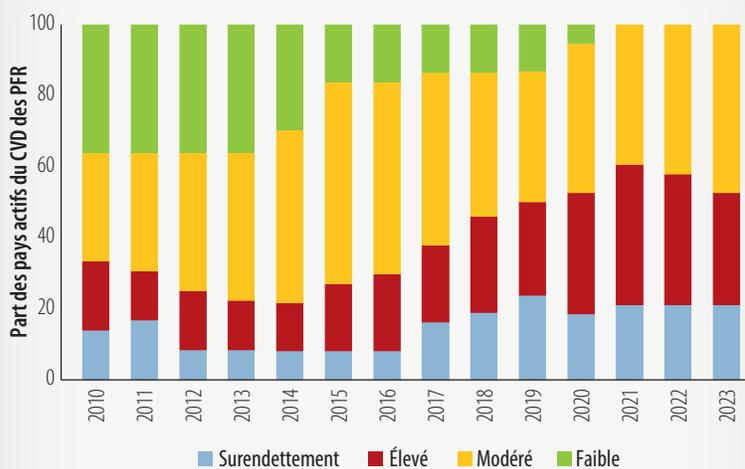
¹⁵ L'analyse porte sur 46 pays de la région, à l'exclusion de la Somalie et du Soudan. Le Soudan a atteint le point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2021 et devrait bénéficier d'un allègement de sa dette au cours des prochaines années. La Somalie, qui fait également partie de l'Initiative PPTE, a atteint le point d'achèvement fin 2023.

FIGURE 1.28 : Composition de la dette extérieure PGE par créancier dans les pays d'Afrique subsaharienne (en pourcentage)



Sources : Statistiques de la dette internationale, Banque mondiale, décembre 2023 ; calculs du personnel de la Banque mondiale.
 Note : CP = Club de Paris ; PGE = publique et garantie par l'État.

FIGURE 1.29 : Risque de surendettement extérieur dans les pays d'Afrique subsaharienne (en pourcentage)



Sources : Base de données du CVD PFR de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, fin décembre 2023 ; calculs du personnel de la Banque mondiale.
 Note : PIB = produit intérieur brut ; CVD PFR = Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu ; PGE = publique et garantie par l'État.

Les risques de surendettement extérieur en Afrique subsaharienne ont considérablement augmenté en raison de l'accroissement des emprunts à des conditions moins concessionnelles. La part des pays de la région relevant du Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (CVD PFR) qui présentent un risque élevé de surendettement ou qui sont déjà en situation de surendettement est ainsi passée de 27 % en 2015 à 53 % en 2023. Aucun pays d'Afrique subsaharienne n'a été classé en risque faible

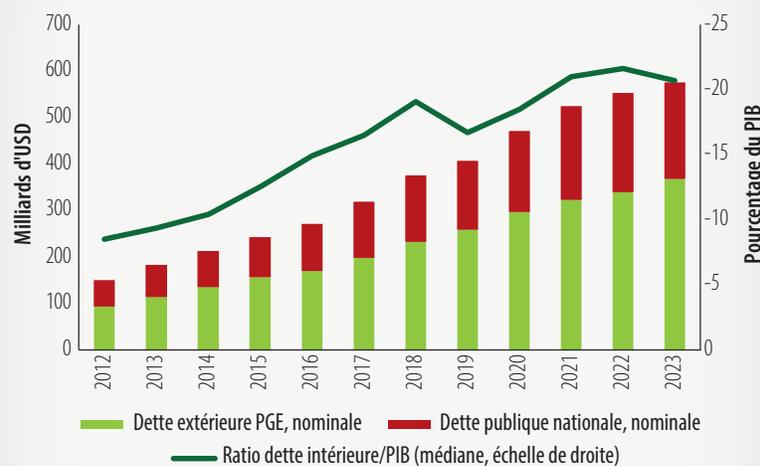
depuis 2021 (figure 1.29). Au cours de l'année écoulée, le risque de surendettement s'est amélioré dans quelques pays : la Mauritanie et la Somalie sont passées respectivement d'un risque « élevé » à « modéré », et d'une « situation de surendettement » à un risque « modéré ». La Somalie a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en décembre 2023. En revanche, le Ghana a été rétrogradé au rang de pays en « situation de surendettement » en mai 2023 dans le contexte de sa restructuration de la dette en cours.

Le recours à la dette intérieure s'est accru au cours de la dernière décennie, car la mobilisation des recettes nationales est restée modeste et le développement des marchés de la dette intérieure a permis aux pays de financer des déficits plus importants. Dans un contexte de faible recouvrement des impôts dans la région, les gouvernements d'Afrique subsaharienne ont eu recours à la dette intérieure pour financer des besoins de développement plus importants.¹⁶ Le ratio médian dette intérieure/PIB dans les PFR du CVD d'Afrique

subsaharienne est passé de 8,5 % en 2012 à 20,7 % en 2023 (figure 1.30).¹⁷ Ce ratio a augmenté plus rapidement après le début de la pandémie, en raison des besoins de financement et de l'accès limité aux marchés internationaux. Il a ensuite poursuivi cette augmentation pour atteindre 21 % du PIB dans les PFR et 17 % du PIB dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2023.

L'augmentation de la dette intérieure et extérieure a conduit à un triplement de la dette publique globale en Afrique subsaharienne. Le ratio médian dette publique/PIB en Afrique subsaharienne est passé de 29 % en 2012 à 53 % en 2019 (avant le choc du COVID-19), puis à 61 % en 2023 (figure 1.31).¹⁸ Dans la région, ce taux s'est élevé à 60 % pour les PFR, tandis qu'il a atteint 61 % pour les PRI en 2023. Depuis 2012, le ratio dette publique/PIB a grimpé, sous l'effet de déficits budgétaires persistants et d'un ralentissement de la croissance. Après la crise

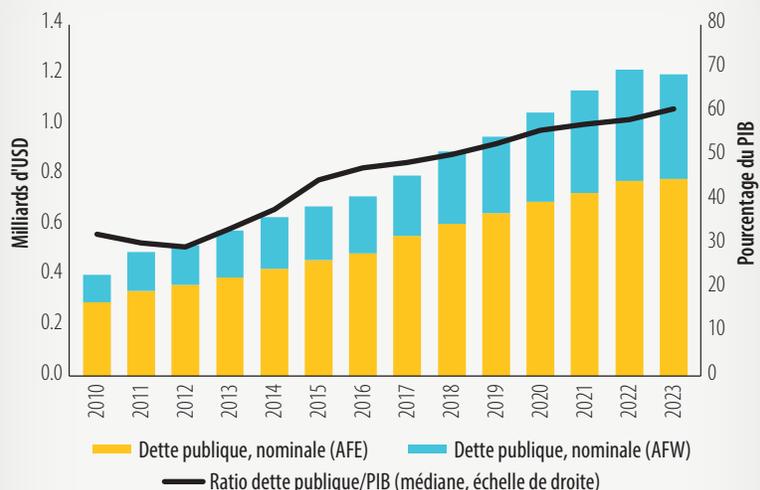
FIGURE 1.30 : Dynamique de la dette dans les pays d'Afrique subsaharienne du CVD PFR (en milliards d'USD)



Sources : Base de données du CVD PFR de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, fin décembre 2023 ; calculs du personnel de la Banque mondiale.

Note : PIB = produit intérieur brut ; CVD PFR = Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu ; PGE = publique et garantie par l'État.

FIGURE 1.31 : Dynamique de la dette publique dans les pays d'Afrique subsaharienne (en milliards d'USD)



Sources : Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023 ; calculs du personnel de la Banque mondiale.

Note : La figure comprend des données pour 46 pays de la région. AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; PIB = produit intérieur brut.

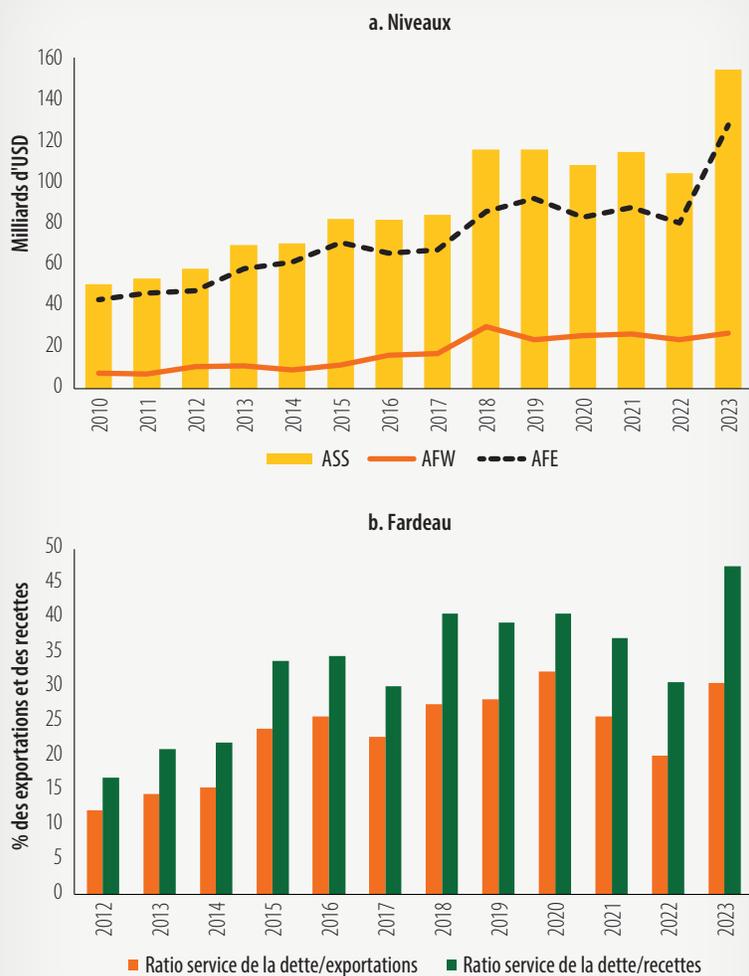
16 En moyenne, 60 % des pays d'Afrique subsaharienne ont affiché un ratio recettes fiscales/PIB inférieur à 15 % au cours de la période 2010-2021.

17 Dans les pays de l'AFE et de l'AFW, le ratio dette intérieure/PIB a augmenté à un rythme similaire (11 points de pourcentage) sur la période 2012-2023.

18 La description de la dette publique en Afrique subsaharienne s'appuie sur les données des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2023.

du COVID-19, l'inflation mondiale tenace et les politiques monétaires plus strictes ont entraîné une hausse des coûts d'emprunt pour les pays d'Afrique subsaharienne et exercé une pression sur les taux de change. Dans le même temps, la reprise économique ralentit en raison de facteurs spécifiques affectant certaines économies régionales (prix élevés des intrants pour les entreprises au Nigeria et crise énergétique en Afrique du Sud) et de facteurs généraux affectant la région dans son ensemble, tels que la baisse des cours mondiaux des métaux, la contraction de la demande extérieure, la sécheresse, les conflits internes et les politiques monétaires nationales restrictives.

FIGURE 1.32 : Obligations au titre du service de la dette



Sources : Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023 ; calculs du personnel de la Banque mondiale.
Note : AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; ASS = Afrique subsaharienne.

Le passage à des sources de financement plus coûteuses et l'augmentation des niveaux de la dette publique ont entraîné des pressions sur les liquidités accrues. Le fardeau du service de la dette de l'Afrique subsaharienne n'a cessé d'augmenter depuis 2012, ce qui affecte négativement la marge de manœuvre budgétaire et augmente la vulnérabilité aux chocs des pays de la région, en particulier pour ceux qui ont accédé au marché obligataire international et à d'autres sources de financement non concessionnelles. Le service total de la dette s'est accru de 46,6 milliards de dollars entre 2012 et 2022. En outre, l'expiration de l'Initiative de suspension du service de la dette fin 2021 a entraîné une augmentation considérable du service de la dette de 50,6 milliards de dollars en 2023, soit une hausse cumulée totale de 97,2 milliards de dollars

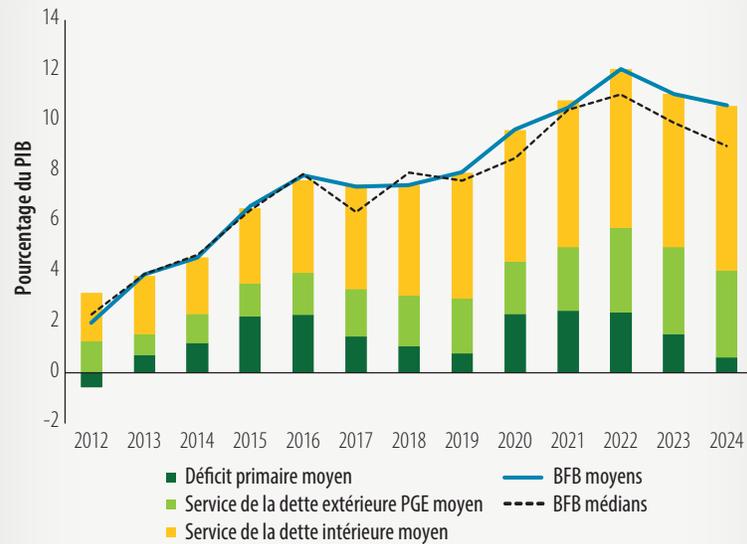
(figure 1.32, panel a). Au cours de la même période, la plus forte augmentation du service de la dette a été enregistrée dans les pays de l'AFE (81 milliards d'USD), surtout l'Afrique du Sud (57,2 milliards d'USD). Au total, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes en Afrique subsaharienne étaient respectivement de 30,6 et 47,5 % en 2023 (figure 1.32, panel b).

Les besoins de financement bruts (BFB) publics devraient rester supérieurs aux moyennes historiques. Dans la région, ils ont augmenté régulièrement, passant d'une médiane de 2 % du PIB en 2012 à 11 % en 2022, avant de diminuer légèrement pour atteindre 10 % en 2023. En 2024, la valeur médiane des

BFB devrait baisser à 9 % du PIB, ce qui reste supérieur à la moyenne historique avant la pandémie de COVID-19 (6 % du PIB entre 2012 et 2019). Les BFB élevés sont dus principalement au fardeau du service de la dette, incluant le refinancement de l'importante dette intérieure, qui a des échéances beaucoup plus courtes que la dette extérieure (figure 1.33).¹⁹

Quelques pays d'Afrique subsaharienne sont revenus sur le marché international des capitaux depuis le début de l'année 2024, mais avec des taux d'emprunt plus élevés.²⁰ Cependant, de nombreux pays de la région restent exclus du financement de marché. Les pressions sur les liquidités restent donc fortes et méritent une attention particulière. Début 2024, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Kenya ont émis des obligations internationales en réponse à l'arrivée à échéance d'euro-obligations et de prêts commerciaux. Toutefois, ces émissions ont été assorties de taux plus élevés. Par exemple, le coupon de la nouvelle euro-obligation émise par le Kenya cette année est de 9,75 %, ce qui est supérieur aux 6,875 % offerts par l'euro-obligation arrivant à échéance en 2024. Depuis le début de la pandémie, les taux de référence et les écarts ont considérablement augmenté, et les pays dont la cote de crédit est moins élevée ont de fait perdu l'accès au marché. Cette tendance est en train de s'inverser en raison des anticipations

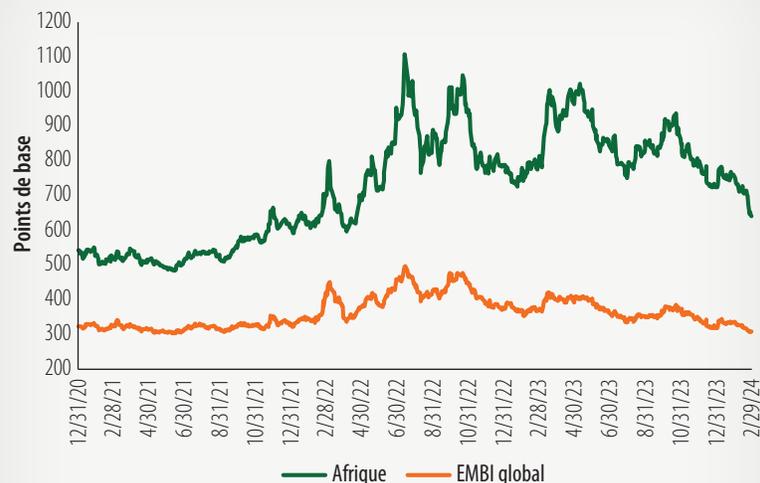
FIGURE 1.33 : Besoins de financement bruts : évolution et décomposition (en pourcentage du PIB)



Sources : Base de données du Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à fin décembre 2023 ; calculs du personnel de la Banque mondiale.

Note : PIB = produit intérieur brut ; BFB = besoins de financement bruts ; PGE = publique et garantie par l'État.

FIGURE 1.34 : Écarts de rendement obligataire en Afrique (en points de base)



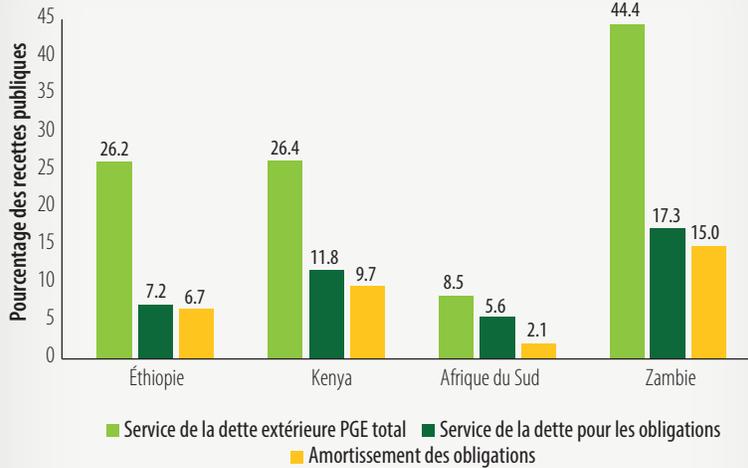
Sources : Bloomberg ; Rapport Statistiques sur la dette internationale, Banque mondiale, décembre 2023 ; calculs du personnel de la Banque mondiale.

Note : Les données relatives aux écarts de taux souverains sont en date du 15 mars 2024. L'EMBI pour l'Afrique comprend 13 pays d'Afrique subsaharienne et 3 pays d'Afrique du Nord. EMBI = indice des obligations des marchés émergents ; PGE = publique et garantie par l'État.

¹⁹ Les données sur les BFB publics ont été tirées de la base de données du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur le CVD PFR.

²⁰ Les émissions d'obligations internationales ont cessé en 2020 à la suite de la crise de la COVID-19. Quelques émissions ont eu lieu en 2021 et jusqu'en avril 2022, mais seuls les pays à revenu plus élevé ayant accès au marché, tels que l'île Maurice et l'Afrique du Sud, ont émis des obligations internationales plus tard en 2022 et en 2023.

FIGURE 1.35 : Service de la dette extérieure PGE en 2024 (pourcentage des recettes publiques)



Sources : Bloomberg ; Rapport Statistiques sur la dette internationale, Banque mondiale, décembre 2023 ; calculs du personnel de la Banque mondiale.

Note : Les données relatives aux écarts de taux souverains sont en date du 15 mars 2024. EMBI = indice des obligations des marchés émergents ; PGE = publique et garantie par l'État.

de baisse des taux des principales banques centrales dans le courant de cette année (figure 1.34).²¹ Enfin, les amortissements des obligations devraient augmenter fortement dans la région en 2024-2025, reflétant les remboursements d'euro-obligations. Ces amortissements emploient une part importante des recettes publiques dans certains pays d'Afrique subsaharienne (figure 1.35).²² Dans un contexte d'exportations faibles et de

remboursements de la dette extérieure élevés, les pays de la région pourraient être confrontés à des pressions sur les liquidités extérieures.

²¹ Fin février 2024, l'inflation américaine plus élevée que prévu par le marché a assombri les perspectives sur la trajectoire de la Réserve fédérale en matière de réduction des taux d'intérêt.

²² En 2023, l'amortissement total des obligations a atteint 1,2 milliard d'USD, et ce chiffre grimpera à 6,7 milliards d'USD en 2024, correspondant principalement à l'Afrique du Sud (2,3 milliards d'USD), au Kenya (2 milliards d'USD), à l'Éthiopie (1 milliard d'USD), et à la Zambie (1 milliard d'USD). La Zambie et l'Éthiopie ont toutes deux demandé une restructuration de leur dette au titre du Cadre commun. La Zambie s'est retrouvée en défaut de paiement sur ses obligations internationales en décembre 2020 et l'Éthiopie en décembre 2023.

1.4 RISQUES POUR LES PERSPECTIVES

Les risques qui pèsent sur les perspectives de croissance de la région sont toujours orientés à la baisse. Une croissance économique mondiale plus lente que prévu, une activité atone en Europe et en Chine ces derniers mois, les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine, la fragmentation du commerce et les catastrophes climatiques liées à El Niño pourraient affaiblir la croissance et exacerber les problèmes liés à la sécurité alimentaire. L'intensification des conflits et de l'instabilité politique sur le continent, en particulier en Afrique de l'Ouest, au Sahel et en Afrique de l'Est, pourrait détériorer la confiance des investisseurs et entraîner une hausse de l'inflation, ce qui retarderait le cycle d'assouplissement de la politique monétaire. Toutefois, la vigueur récente de l'activité économique aux États-Unis et la baisse de l'inflation laissent entrevoir la possibilité d'une croissance plus robuste grâce à l'amélioration des conditions de l'offre.

Risques externes

Sous-performance de l'économie chinoise. Les faiblesses structurelles liées au secteur immobilier dominant les perspectives de croissance en Chine. En l'absence de politiques de restructuration, l'investissement immobilier pourrait ralentir davantage et pendant une période prolongée. La baisse de la confiance des consommateurs et l'atonie de la demande globale risquent de freiner la consommation des ménages. En outre, un resserrement imprévu de la politique budgétaire en réponse aux contraintes de financement des gouvernements locaux pourrait également peser sur l'activité économique. Dans ce scénario, les cours des exportations de produits de base de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, en particulier des métaux et des minéraux, pourraient décliner. La sous-performance de l'économie chinoise toucherait plus durement les pays de la région qui dépendent fortement de la Chine pour l'exportation de leurs produits de base.

Retour plus lent que prévu de l'inflation mondiale aux niveaux cibles. L'inflation globale et l'inflation sous-jacente dans les principales économies reculent, mais le retour aux niveaux cibles pourrait prendre plus de temps que prévu ; et en particulier, plus de temps que prévu par les marchés financiers. Les principales banques centrales maintiendront alors les taux d'intérêt à un niveau plus élevé pendant plus longtemps. De nouvelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (dues aux tensions géopolitiques) et des tensions persistantes sur le marché du travail pourraient relever les anticipations d'inflation, ce qui augmenterait les risques pour la stabilité financière, apprécierait le dollar et resserrerait encore les conditions financières mondiales. Dans les économies d'Afrique subsaharienne, cela entraînerait à nouveau des sorties de capitaux, un affaiblissement des monnaies et une augmentation des coûts d'emprunt extérieurs. Ces effets sont plus graves pour les pays dont la cote de crédit est plus faible, qui ont déjà des niveaux d'endettement plus élevés et des coûts de service de la dette qui montent en flèche, et qui restent pour la plupart exclus des marchés internationaux depuis la pandémie.²³

Des tensions géopolitiques croissantes. La poursuite de la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient continuent de peser sur les interactions économiques transfrontalières dans l'économie mondiale. Ces tensions ont intensifié les attaques des rebelles Houthis contre des cargos naviguant dans les eaux reliant l'Asie à l'Europe et aux États-Unis (crise de la mer Rouge).²⁴ Ces attaques en mer Rouge ont entraîné une diminution du nombre de transits hebdomadaires de navires porte-conteneurs et une hausse des prix moyens des conteneurs maritimes au cours de la dernière semaine de

²³ Kenworthy, Kose et Perevalov (2024).

²⁴ La mer Rouge est le point de passage d'environ 12 à 15 % du commerce mondial (ce qui représente 30 % du transport maritime par conteneurs mondial).

décembre et au début de l'année 2024.²⁵ Par conséquent, les perturbations de l'approvisionnement mondial en pétrole pourraient avoir des répercussions sur les prix de l'énergie et d'autres produits de base. Dans un scénario de perturbation modeste, l'offre mondiale de pétrole diminuerait de 0,5 à 2 millions de barils par jour, et les prix du pétrole se situeraient entre 93 et 102 USD le baril.²⁶ La hausse des coûts d'expédition entraîne une augmentation considérable des prix d'importation et des prix aux producteurs et accélère l'inflation globale et l'inflation sous-jacente, en particulier dans les pays où la part des produits importés dans la consommation finale est importante.²⁷ Par exemple, une augmentation de 21,8 points de pourcentage des coûts de transport mondiaux entraîne une augmentation de l'inflation globale nationale de 0,15 point de pourcentage sur 12 mois.²⁸ Enfin, ces perturbations nuiraient à la compétitivité des exportateurs qui dépendent des routes commerciales conflictuelles et exacerberaient les problèmes liés à la sécurité alimentaire dans les régions où les pays dépendent des importations de blé en provenance d'Europe et de la région de la mer Noire. C'est notamment le cas de l'Afrique de l'Est, de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est.²⁹

Un processus électoral massif dans le monde entier en 2024. Près de la moitié de la population mondiale se rendra aux urnes dans au moins 64 pays, dont les États-Unis, l'Union européenne et de grands marchés émergents comme l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et l'Afrique du Sud. Ces élections peuvent peser sur l'activité économique et l'ordre mondial via divers canaux : (1) l'incertitude et les conflits autour de la politique commerciale réduiront l'efficacité des chaînes de valeur mondiales³⁰ ; (2) les décisions de consommation et d'investissement des économies majeures seront probablement retardées jusqu'après les élections, tandis que les augmentations de dépenses liées aux élections se concentrent sur les marchés intérieurs³¹ ; et (3) les nouveaux engagements en faveur de l'aide internationale au développement et de la réponse aux crises seront probablement limités, les engagements de dépenses intérieures devenant prioritaires avant les élections.

Une fragmentation géoéconomique croissante. Une fragmentation géoéconomique plus profonde rendrait les pays de la région plus vulnérables aux chocs et à la volatilité et entraînerait des pertes de production nationales et mondiales significatives. Ces effets se produisent car la fragmentation limite la diffusion technologique transfrontalière et entrave l'innovation, réduit la productivité, augmente les prix, restreint les possibilités d'emploi liées à la migration et les flux de commerce et d'investissement extérieurs.³² Ils seraient plus marqués dans les pays à faible revenu,³³ qui courent le risque d'une aggravation de la pauvreté et des inégalités.³⁴ L'alignement géoéconomique sur les principaux bailleurs de fonds peut modifier l'allocation de l'aide au développement et retarder les renégociations de la dette souveraine. La volatilité macro-financière résultant de tensions géopolitiques croissantes compromettrait la stabilité du système financier mondial.³⁵ De même, l'approfondissement de la fragmentation géoéconomique pourrait nuire à l'efficacité des politiques visant à relever les défis environnementaux, notamment la transition vers des économies à faible émission de carbone.

25 Les fortes augmentations des prix quotidiens du transport maritime et des primes d'assurance ont abouti à des coûts de transport élevés, car le détournement des navires qui évitent les canaux de Suez et de Panama a allongé les délais de livraison et engendré des dépenses supplémentaires (jusqu'à deux semaines de plus pour la durée de transport maritime et plus d'un million d'USD supplémentaires de frais). Voir CNUCED (2024).

26 Le scénario de perturbation modeste suppose que la réduction de l'offre mondiale de pétrole est comparable à la variation de l'offre observée pendant la guerre civile en Libye en 2011 (près de 2 % de baisse de l'offre mondiale à l'époque). Dans ce scénario, les prix du pétrole augmenteraient initialement de 3 à 13 % (3 à 12 USD par baril) par rapport au niveau de référence de 90 USD par baril du quatrième trimestre 2023 (Banque mondiale, 2023).

27 Carrière-Swallow et coll. (2023).

28 Des données plus récentes montrent qu'au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la persistance de l'augmentation récente de 100 % des frais d'expédition pourrait accroître l'inflation annuelle des prix à l'importation de près de 5 points de pourcentage, soit une augmentation globale de 0,4 point de pourcentage après un an environ (OCDE, 2024).

29 Glauber et Mamun (2024).

30 Kleine et Minaudier (2019) ; Pervez (2015).

31 Ashraf et Shen (2019) ; Azzimonti (2018).

32 Góes et Bekkers (2022) ; Banque mondiale (2024).

33 Voir par exemple Bolhuis, Chen et Kett (2023) ; Campos et coll. (2023) ; FMI (2023a) ; OMC (2023).

34 OMC (2023).

35 FMI (2023b).

Risques nationaux

Intensification de l'instabilité politique dans la région. L'escalade des conflits et de la violence continuera à peser sur l'activité économique, en raison des tensions géopolitiques accrues au sein des pays et des sous-régions, de la faiblesse des institutions et des crises du coût de la vie. Les coups d'État militaires, bien que limités jusqu'à présent à de petites économies de la région, et le risque de « contagion des coups d'État » ont un impact considérable sur la confiance des investisseurs internationaux et la perception des risques à l'égard du sous-continent dans son ensemble. Neuf coups d'État ont eu lieu dans la région de l'AFW depuis 2020, et les réponses régionales et internationales visant à restaurer la démocratie ont été inefficaces. Les tensions ont encore monté d'un cran avec la décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de quitter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec le report des élections au Sénégal. Au Soudan, le conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide se poursuit et sa résolution par la médiation pourrait s'avérer difficile. En Éthiopie, la sécurité reste incertaine en raison de la persistance des flambées de violence dans les régions d'Amhara et d'Oromia. Enfin, les conflits incessants et la violence organisée risquent de perturber la production et l'accès aux denrées alimentaires de base dans plusieurs pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Somalie et Soudan, entre autres).

Dérapages dans l'assainissement budgétaire au cours de l'année électorale. Les efforts d'assainissement budgétaire doivent être soutenus par des plans à moyen terme crédibles, et le rythme des ajustements doit être adapté aux circonstances propres à chaque pays. Les décideurs politiques doivent trouver un juste équilibre pour améliorer le solde budgétaire tout en préservant l'assistance aux personnes vulnérables et les investissements prioritaires. Les dérapages budgétaires doivent être évités, en particulier dans les pays de la région où se tiennent des élections. L'Afrique subsaharienne a également un calendrier électoral chargé cette année, avec des élections présidentielles ou générales prévues dans 17 pays.³⁶ Les gouvernements africains ont tendance à accroître les déficits primaires, les dépenses publiques et les masses salariales pendant les années électorales ; et ces dérapages ont tendance à être plus marqués dans les pays où les scores de perception de la corruption sont les plus élevés.³⁷ De la même façon, la masse salariale de la fonction publique, les tarifs de l'énergie et les dépenses sociales publiques constituent déjà des contraintes majeures dans la région et sont susceptibles de présenter une cyclicité politique significative.³⁸ L'incertitude entourant les élections peut entraver les plans d'investissement du secteur privé, dans la mesure où les craintes d'instabilité politique ont des conséquences mesurables sur une série de prix financiers, y compris les primes de risque sur actions, la volatilité des titres, les ratios cours-bénéfice, les écarts de défaut et les taux des obligations de sociétés.³⁹

Chocs climatiques. Les événements climatiques et météorologiques défavorables peuvent aggraver la fragilité et nuire aux perspectives de développement pour les populations rurales de la région.⁴⁰ Les anomalies pluviométriques induites par le phénomène El Niño entraînent une sécheresse excessive en Afrique australe et se traduiront probablement par des récoltes inférieures à la moyenne cette année (y compris dans les pays producteurs d'excédents comme l'Afrique du Sud et la Zambie). Cela réduira la disponibilité de denrées alimentaires dans les zones les plus touchées, en particulier le sud et l'ouest du Zimbabwe, le sud du Malawi, le sud et le centre du Mozambique et le sud de Madagascar. Les inondations en Afrique de l'Est entraînent des pertes de vies humaines et de moyens de subsistance, ainsi que des déplacements de population, ce qui amplifie les problèmes de sécurité alimentaire

³⁶ Les deux tiers des élections en Afrique subsaharienne sont prévus au cours du dernier trimestre de l'année.

³⁷ Iddrisu (2023).

³⁸ Gaspar, Gupta et Mulas-Granados (2017) ; Abdallah, Coady et Jirasavetakul (2023).

³⁹ Dai et Zhang (2019).

⁴⁰ Diallo et Tapsoba (2022) ; Di Falco et coll. (2024).

(Éthiopie, Somalie, Tanzanie et Ouganda) et provoque une recrudescence des cas de maladies à transmission vectorielle et transmises par l'eau.⁴¹ La perturbation des régimes de précipitations et la maladie des cabosses noires menacent la production de cacao et les moyens de subsistance des agriculteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les chocs climatiques ont tendance à affecter les segments les plus pauvres de la population de manière plus que proportionnelle. Des données récentes montrent qu'environ 105 millions de personnes dans 34 pays de la région sont confrontées à une grave insécurité alimentaire dans la période comprise entre septembre 2023 et mai 2024.⁴² Selon la dernière mise à jour du Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine, le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Nigeria, la Somalie, le Sud-Soudan et le Soudan figurent parmi les pays où la faim suscite le plus d'inquiétudes.

41 Au Kenya, la probabilité de fortes précipitations entre mars et mai 2024 reste un risque susceptible de créer des problèmes de sécurité alimentaire.

42 Ce chiffre représente le nombre de personnes en situation de crise, d'urgence et de catastrophe (phase 3 de l'IPC/CH ou pire) selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC, 2024).

Section 2. Lutter contre les inégalités pour une croissance inclusive et une réduction de la pauvreté

2.1 INTRODUCTION

La région subsaharienne d'Afrique regroupe des pays aux caractéristiques historiques, démographiques et politiques variées, ce qui a un impact majeur sur la croissance économique, les inégalités et la réduction de la pauvreté. Cependant, la volatilité de la croissance et la lenteur de la réduction de la pauvreté sont des traits récurrents dans cette région. Cette section porte sur les caractéristiques de la croissance dans différentes catégories de pays et sur le rôle des inégalités dans la limitation de la croissance et le ralentissement de la redistribution des bénéfices de la croissance aux populations pauvres en Afrique subsaharienne. Ce numéro d'*Africa's Pulse* se termine par des recommandations politiques visant à harmoniser les pratiques, sur la base d'un futur rapport régional.¹

La croissance dans les pays de la région a connu des fluctuations récurrentes à long terme, oscillant entre des périodes de croissance rapide et lente. Ces variations ont entraîné un écart considérable entre le revenu relatif par habitant et celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et inférieure dans d'autres régions au cours des trois dernières décennies. De plus, en Afrique subsaharienne, les expansions économiques sont alimentées par l'accumulation de facteurs - y compris le capital naturel - plutôt que par la productivité totale des facteurs (PTF), une caractéristique qui est moins viable comme source de croissance à long terme et moins propice à l'inclusivité. En effet, les pays qui disposent d'abondantes ressources et qui ne sont pas en situation de vulnérabilité ont tendance à afficher les plus hauts degrés de précarité, en plus d'avoir une croissance à long terme plus faible. La fragilité et les conflits constituent des défis supplémentaires au développement de l'Afrique.

La nature épisodique de la croissance économique en Afrique subsaharienne suggère que les pays de la région sont plus susceptibles d'être exposés à des chocs ayant des conséquences durables, tels que les conflits, le climat et les chocs liés aux prix des produits de base. Toutefois, ils font souvent face à des cadres politiques et à des marges de manœuvre budgétaires insuffisantes pour contrer ces défis. En plus de l'absence d'épisodes de forte expansion, les récessions sont souvent plus longues et plus importantes, en particulier dans les pays riches en ressources, annulant ainsi une partie des bénéfices de la croissance. Ces obstacles laissent craindre que la région ne perde une autre décennie de croissance.

La région est également confrontée à un triple défi : une pauvreté très élevée, de fortes inégalités et une faible redistribution de la croissance pour réduire la pauvreté. Le rythme de réduction de la pauvreté a considérablement diminué depuis 2014. Le taux de réduction était de 3,1 % entre 2010 et 2014, puis il est descendu à 1,2 % entre 2014 et 2019. En revanche, le reste du monde a réduit l'extrême pauvreté en moyenne de 9,2 % par an au cours de la même période, ce qui suggère que la région Afrique est en train de prendre du retard. Il existe donc une grande hétérogénéité régionale dans la localisation des pauvres, le Nigeria et la République démocratique du Congo représentant un tiers des personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

La pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, ainsi que divers chocs climatiques ont encore réduit les possibilités d'accélérer la réduction de la pauvreté dans la région. La reprise a été très inégale, laissant plus de personnes dans la pauvreté que dans le scénario de référence sans ces chocs mondiaux. Environ 42 % de la population de la région est exposée à un risque de choc lié au climat, ce qui accroît les risques de voir davantage de personnes tomber sous le seuil de pauvreté. La forte vulnérabilité de

¹ Sinha, Inchauste et Narayan (à paraître).

la région est liée à sa dépendance élevée à l'égard de l'agriculture et à son faible niveau de préparation aux aléas climatiques.

L'Afrique subsaharienne présente des niveaux élevés d'inégalité des revenus, juste derrière l'Amérique latine et les Caraïbes. Les pays qui commencent avec des niveaux élevés d'inégalité ont tendance à enregistrer une croissance plus lente. Plus préoccupant encore, des inégalités marquées signifient que les avantages de la croissance profitent moins aux populations les plus démunies. Avec le ralentissement de la croissance entre 2010 et 2019, l'importance de la lutte contre les inégalités comme moyen de réduire les taux de pauvreté dans la région s'est accrue. En Afrique subsaharienne, une croissance de 1 % du produit intérieur brut (PIB) par habitant est associée à une réduction de la pauvreté de seulement 1 %. Dans le reste du monde, ce chiffre atteint les 2,5 %. Cette faible transmission de la croissance à la réduction de la pauvreté est le résultat d'une distribution inégale des revenus entre les personnes d'une part et de la qualité de la croissance d'autre part, reflétant ainsi une transformation structurelle limitée et une faible diversification économique.

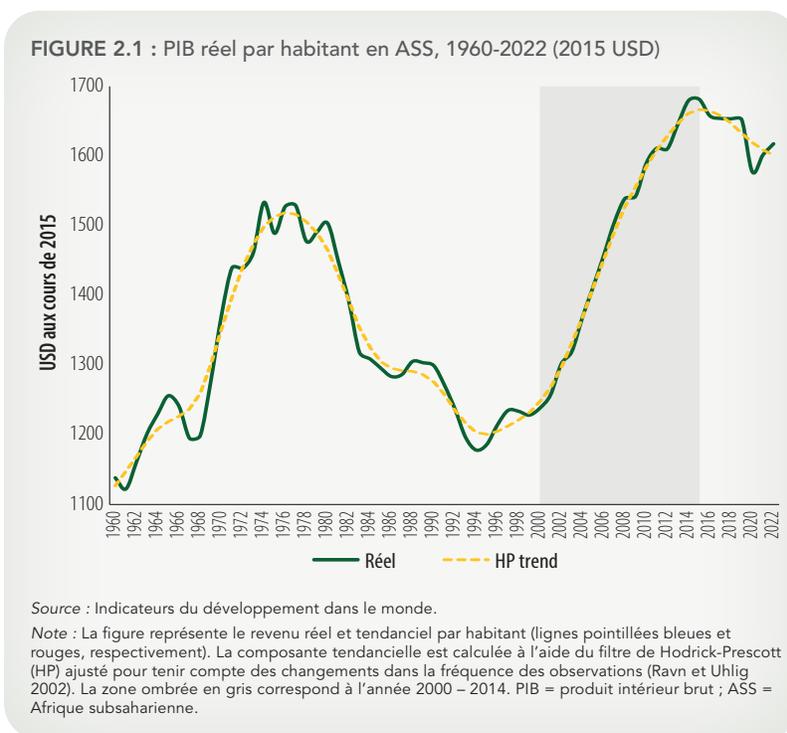
La région peut accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté en s'attaquant à l'inégalité, en particulier l'inégalité structurelle. Cette dernière se réfère à la mesure dans laquelle les différences de revenus entre les individus sont attribuables à des circonstances qui leur sont extérieures, telles que leur lieu de naissance et les distorsions du marché et des institutions, plutôt qu'à des différences de talent ou d'effort individuel. Les niveaux élevés d'inégalité en Afrique sont essentiellement de nature structurelle. Ces inégalités structurelles et leurs facteurs déterminants affectent la capacité des individus à développer leur capacité de production et à en tirer des revenus. Les défaillances du marché, les investissements publics inéquitables, la taille réduite du marché et les risques élevés et non assurables, parmi d'autres défis structurels, entravent également l'efficacité de la redistribution de la croissance aux personnes situées en bas de l'échelle des revenus. Étant donné que la capacité fiscale est limitée et ne peut répondre à la nécessité de redistribution en l'absence d'une croissance généralisée de la capacité de production et de gain de la population, il est nécessaire de mettre en place des politiques qui abordent à la fois la croissance économique et les inégalités structurelles. Ces politiques pourraient comprendre des mesures favorisant la concurrence, une meilleure connectivité et des politiques d'intégration des marchés. La rationalisation des subventions et l'augmentation de la couverture et du niveau des prestations des programmes d'aide sociale peuvent aider à cibler plus efficacement les ressources sur les personnes pauvres et vulnérables, tandis que les efforts de mobilisation des recettes nationales peuvent être conçus pour protéger les plus démunis. Parmi les options possibles, on peut citer les efforts visant à faire payer l'impôt foncier aux personnes fortunées et à supprimer les exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée, dont bénéficient principalement les personnes à revenu élevé. Plus important encore, les politiques doivent tenir compte des liens, des complémentarités et des compromis entre les trois étapes de la création de revenus (renforcement de la capacité de production, utilisation efficace de la capacité de production et redistribution fiscale).

2.2 LA CROISSANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : FAIBLE, VOLATILE ET INSTABLE²

Au cours des deux dernières décennies, une grande partie de l'Afrique subsaharienne a fait preuve d'un grand optimisme. Entre 2000 et 2014, près de la moitié des 25 pays affichant la croissance la plus rapide au monde se trouvaient en Afrique subsaharienne, avec une croissance du PIB dépassant en moyenne annuelle les 6,5 %. Cette croissance observée dans la région durant cette période était le résultat de facteurs à la fois externes et internes. Au niveau externe, le supercycle des produits de base, l'augmentation du commerce Sud-Sud (avec la Chine, l'Inde et l'Asie du Sud-Est comme principaux partenaires) et l'augmentation des flux de capitaux étrangers ont contribué à stimuler la croissance dans la région. Sur le plan interne, l'amélioration de la gestion macroéconomique a favorisé l'augmentation de la consommation et des investissements, tant dans les secteurs à forte intensité de ressources (comme les industries extractives) que dans ceux non liés aux ressources (tels que les télécommunications, la finance, le commerce de détail, l'immobilier et les transports).³

Les performances en matière de croissance au cours de la première décennie et demie du XXI^e siècle ont entraîné des avancées significatives en termes de développement humain dans tous les pays d'Afrique subsaharienne. L'espérance de vie est passée de 51 ans en 2000 à 59 ans en 2014, tandis que les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire ont augmenté de 80 % en 2000 à 98 % en 2014. Les taux de mortalité infantile sont passés de 91,4 pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 59 en 2014, tandis que les taux de fécondité ont diminué de 5,7 naissances par femme en 2000 à 5 en 2014. L'incidence du paludisme et du VIH a diminué respectivement de 33 % et de 60 %. Les investissements directs étrangers en 2014 (54,5 milliards de dollars) étaient cinq fois plus importants qu'au début du siècle. La technologie semble se répandre plus rapidement dans la région – l'utilisation de la téléphonie mobile est passée de moins d'un téléphone portable pour 100 personnes en 2000 à près de 13 pour 100 personnes en 2014.

Malgré ces progrès, la croissance par habitant de la région n'a pas été remarquable et elle n'a pas été suffisamment inclusive. Au lieu de cela, le revenu réel par habitant a augmenté à un taux annuel moyen de 2,4 % entre 2000 et 2014. Cette croissance a permis au revenu par habitant de la région de remonter d'un creux atteint au milieu des années 1990 à des niveaux dépassant son précédent pic – il a donc fallu plus de trois décennies à l'Afrique subsaharienne pour dépasser son précédent pic de niveau de vie (figure 2.1).⁴

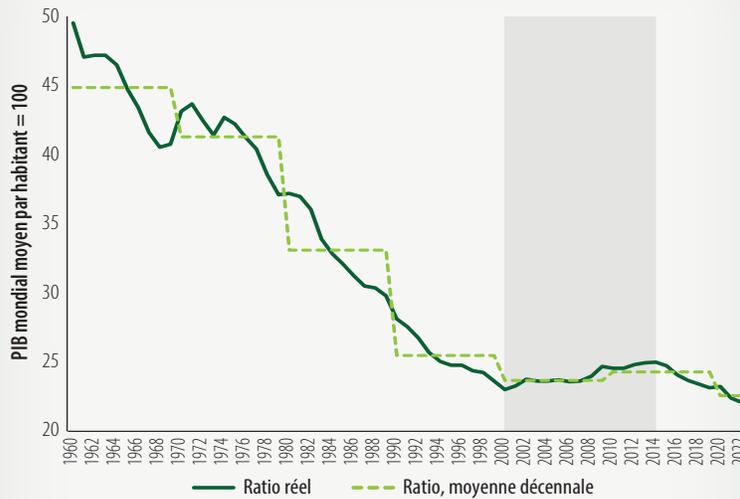


² Cette sous-section s'inspire fortement d'une étude de Calderon, Dabalén et Qu (2024).

³ On pouvait espérer que les moyens de subsistance continueraient à s'améliorer à ce rythme remarquable dans les années à venir. L'essor de l'activité économique en Afrique subsaharienne a été généralisé : les pays riches en ressources ont surfé sur la vague des prix des produits de base et ont connu des périodes prolongées de croissance rapide du PIB (par exemple, le Tchad, la Guinée équatoriale, le Mozambique, le Nigeria et la Zambie), tandis que les pays à faible revenu non riches en ressources ont connu des poussées de croissance soutenues par des politiques macroéconomiques et structurelles saines (par exemple, l'Éthiopie, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda).

⁴ En 2008, le PIB par habitant de l'Afrique subsaharienne (1 539 USD en prix constants de 2015) a finalement dépassé son précédent sommet (1 533 USD en prix constants de 2015) atteint en 1974.

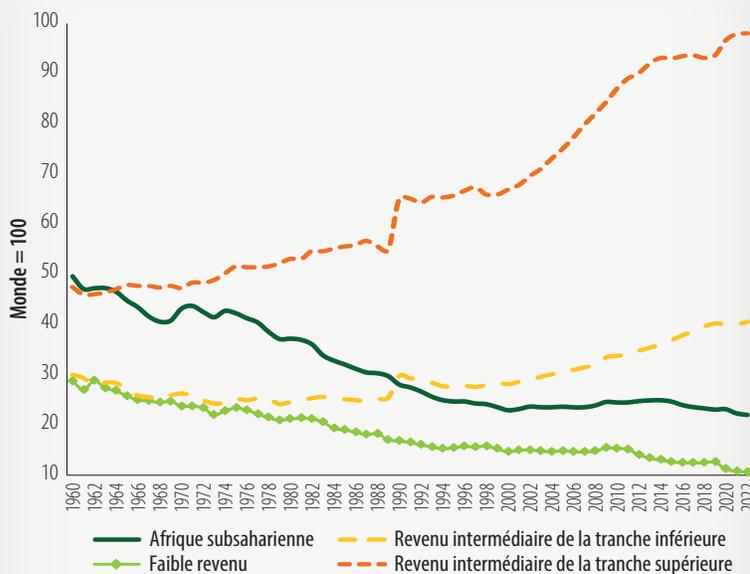
FIGURE 2.2 : Revenu relatif par habitant en ASS, 1960-2022
(revenu mondial par habitant = 100)



Source : Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015).

Note : La figure représente le ratio du revenu par habitant en Afrique subsaharienne par rapport au monde (ligne bleue) et sa moyenne sur plusieurs décennies (ligne pointillée rouge). La zone ombrée en gris correspond à 2000 – 2014. ASS = Afrique subsaharienne.

FIGURE 2.3 : Revenu relatif par habitant en Afrique subsaharienne, 1960-2022 : groupes de revenus (monde = 100)



Source : Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015) Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015).

Note : Les chiffres illustrent le ratio du revenu par habitant en Afrique subsaharienne et dans d'autres groupes régionaux et de revenu sélectionnés par rapport au monde. PRE = pays à revenu élevé ; ASS = Afrique subsaharienne.

Au cours des six dernières décennies, la croissance dans la région a connu des fluctuations à long terme entre des épisodes de croissance rapide et de faible croissance, y compris des poussées de croissance, des stagnations et des entrées brutales en récession.⁵ Cette nature épisodique de la croissance a pris différentes formes dans la région. La multiplicité des trajectoires de croissance dans les pays reflète les différences dans les types de chocs affectant ces économies, ainsi que les variations dans leurs structures économiques et leurs cadres politiques. En d'autres termes, la plupart des pays de la région n'ont pas été en mesure de maintenir une croissance soutenue à long terme.

L'incapacité à maintenir la croissance à long terme est particulièrement frappante lorsqu'on la compare à la relative prospérité enregistrée dans d'autres régions. Le PIB réel par habitant en Afrique subsaharienne a perdu du terrain par rapport au reste du monde au cours des six dernières décennies : sa part relative du revenu par habitant est passée de moins de la moitié du revenu mondial en 1960 à moins d'un quart en 2000 (figure 2.2).⁶ Bien qu'il ait légèrement augmenté au cours de la période 2000-2014, il a continué à reculer par rapport au reste du monde depuis 2015. En particulier, le

revenu relatif par habitant de l'Afrique subsaharienne s'est considérablement éloigné de celui des pays à revenu intermédiaire tranche supérieure et inférieure au cours des trois dernières décennies (figure 2.3),

⁵ Voir Ndulu (2007) et Toh (2016).

⁶ Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne par habitant dans la région a été de 0,7 % au cours de la période 1960-2022, soit près d'un cinquième de la croissance enregistrée par les pays en développement d'autres régions (3,2 %) et environ un tiers de celle enregistrée par les pays industrialisés (2,2 %).

ainsi que de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud (figure 2.4).⁷

Les épisodes éphémères de croissance rapide ont entravé les efforts des pays de la région pour réduire l'extrême pauvreté. Des politiques visant à promouvoir les investissements dans le capital humain (comme l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement), la transformation structurelle des économies africaines (en améliorant la productivité agricole et en favorisant le passage à des emplois non agricoles) et la diversification économique (réduisant ainsi la dépendance à l'égard des ressources naturelles)

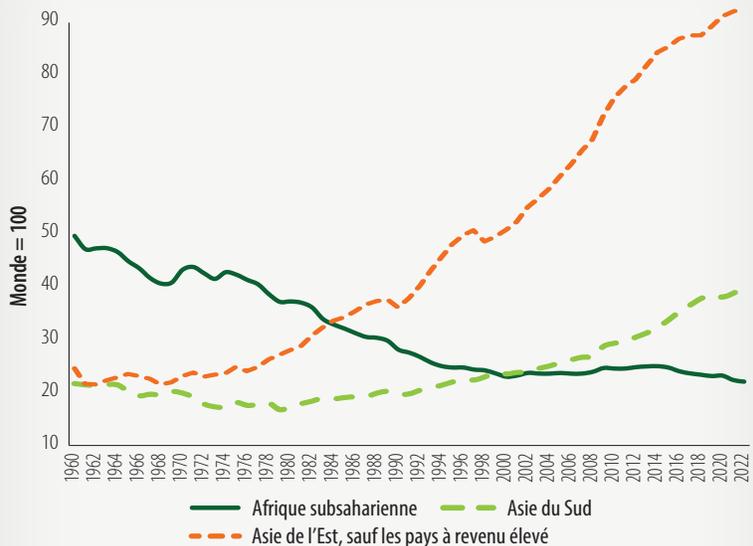
contribueraient à garantir une répartition plus équitable des avantages de la croissance au sein de la population et à renforcer son impact dans la lutte contre la pauvreté. Les principales caractéristiques de la croissance en Afrique subsaharienne sont documentées ici : (1) son instabilité et sa variabilité accrue entre les pays, (2) la diversité des expériences de croissance entre les pays, (3) des périodes d'expansion plus courtes et moins intenses par rapport à d'autres groupes de pays, (4) des récessions légèrement plus longues et plus importantes par rapport à d'autres groupes de pays, (5) la contribution négligeable de la productivité totale des facteurs à la croissance à long terme, et (6) une croissance alimentée par l'utilisation du capital naturel plutôt que par la PTF.

La croissance à long terme présente une grande variabilité entre les pays et au fil du temps

La croissance à long terme faible, volatile et instable décrite ci-dessus masque la grande variabilité des expériences de croissance dans la région. Par exemple, seuls trois pays de la région ont enregistré une croissance annuelle par habitant supérieure à 3,5 % entre 1960 et 2022, tandis que le revenu par habitant a diminué dans six pays au cours de la même période. La différence moyenne de croissance entre ces deux groupes était de 5 % - une différence qui peut entraîner des variations rapides du revenu relatif par habitant au fil du temps et contribuer à creuser l'écart.⁸

Au même moment, l'Afrique subsaharienne a connu des fluctuations à long terme de l'activité économique au cours de la période 1960-2022, passant de périodes de croissance positive à des périodes de croissance négative et ainsi de suite. Contrairement aux économies avancées, la trajectoire du PIB réel par habitant des économies d'Afrique subsaharienne ne peut être décrite par une croissance

FIGURE 2.4 : Revenu relatif par habitant en ASS, 1960-2022 : Asie de l'Est et du Sud (monde = 100)



Source : Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015) Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015).

Note : Les chiffres illustrent le ratio du revenu par habitant en Afrique subsaharienne et dans d'autres groupes régionaux et de revenu sélectionnés par rapport au monde. PRE = pays à revenu élevé ; ASS = Afrique subsaharienne.

⁷ Si la croissance par habitant de l'Afrique subsaharienne depuis 1990 avait suivi le rythme d'autres références régionales ou de revenu, son niveau de revenu par habitant en 2024 serait le double du niveau actuel, et il serait 3,5 fois le niveau actuel si la région avait connu une croissance aussi rapide que les économies émergentes d'Asie de l'Est.

⁸ L'écart entre les pays les plus performants et les moins performants de la région a évolué au cours des sous-périodes et a été le plus important au cours de la période 1981-2000. Le différentiel entre ces deux groupes s'élevait à 6,5 % par an, les moins performants (22 pays) connaissant une contraction annuelle de 1,4 % et les plus performants (cinq pays) enregistrant une croissance par habitant de 5,5 %. Au cours des deux dernières décennies (2001-22), l'écart entre les bons et les mauvais élèves est resté important, mais il s'est légèrement réduit (5,2 %), et plus de la moitié des pays de la région ont enregistré des taux de croissance supérieurs à 2 % par an.

tendancielle exponentielle accompagnée de fluctuations cycliques modérées.⁹ Au lieu de cela, la région a connu une croissance épisodique - caractérisée par des poussées de croissance de courte durée suivies d'une entrée brutale en récession, d'une stagnation et d'un déclin économique - au cours des six dernières décennies. En moyenne, la période de déclin et de stagnation économiques peut être attribuée au fait que de nombreux pays de la région ont connu des périodes d'instabilité macroéconomique, des réformes structurelles ratées, des crises liées à la dette extérieure, des conflits violents et une instabilité politique - y compris des guerres civiles, des insurrections et des coups d'État.

La croissance par habitant dans la région s'est accélérée pour atteindre 1,5 % par an dans la période 2001-2022. Les moyens de subsistance ont été améliorés au cours des deux dernières décennies grâce à un environnement extérieur plus favorable (marqué par des institutions plus fortes soutenant les cadres de politique macroéconomique dans les économies avancées et le supercycle des prix des produits de base). La croissance a été soutenue par une demande intérieure dynamique, avec une augmentation des investissements, tant privés que publics, à la fois dans les secteurs à forte consommation de ressources, tels que le pétrole et les mines, et dans les secteurs autres que celui des ressources, tels que les télécommunications, la finance, les transports, l'immobilier et le commerce de détail, entre autres).¹⁰ Néanmoins, les économies africaines ont progressé deux fois moins vite que celle des autres pays en développement (3,4 %).¹¹ Dans l'ensemble, ces fluctuations prolongées dans le temps suggèrent que le bilan de la croissance de la région n'est pas celui d'une mauvaise performance persistante, mais celui d'une croissance de courte durée, non soutenue ou épisodique (tableau 2.1).

TABLEAU 2.1 : Croissance à long terme en Afrique subsaharienne, 1960-2022 : statistiques de base

	Pays industrialisés	Pays en développement hors ASS	Afrique subsaharienne				
			Tous Pays	États riches en ressources		États non riches en ressources	
				États fragiles	États non fragiles	États fragiles	États non fragiles
I. Moyenne (pondérée)							
1960-80	3,36	3,68	1,13	-0,92	1,49	1,68	1,45
1981-2000	2,24	2,59	-0,85	-3,80	-1,03	-0,24	-0,51
2001-22	1,02	3,40	1,74	1,65	2,05	1,89	1,58
II. Coefficient de variation							
1960-80	0,33	1,05	1,39	3,08	1,53	1,15	1,13
1981-2000	0,38	3,91	6,75	-1,44	5,38	-20,12	1,64
2001-22	0,67	0,83	0,71	0,89	0,62	1,14	0,50

Sources : Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015) ; Indicateurs du développement mondial, Banque mondiale.

Note : Le coefficient de variation est défini comme le rapport entre l'écart-type et la moyenne (simple). Les pays disposant de ressources abondantes sont définis comme ceux dont les rentes provenant des ressources naturelles ont dépassé 10 % du PIB au cours de la dernière décennie. Les pays fragiles sont ceux qui ont connu une situation de vulnérabilité et de conflit (FCV) à un moment donné entre 2006 et 2023. ASS = Afrique subsaharienne.

Une autre caractéristique de la croissance économique en Afrique subsaharienne est sa plus grande volatilité par rapport à sa moyenne (simple), en particulier pendant la période de stagnation et de déclin de 1980 à 2000. Au cours de la période 1981-2000, le coefficient de variation de la croissance économique dans les pays africains (6,8 %) était nettement plus élevé que celui des autres pays en développement (3,9 %). L'importante volatilité observée au cours de cette période peut être due au fait que les pays de la région étaient fortement exposés à des chocs réels tels que les fluctuations

⁹ Voir Pritchett (2000).

¹⁰ Voir Calderon et Boreux (2016).

¹¹ La chute des prix des produits de base en 2014-2015 ainsi que d'autres chocs mondiaux - tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine - ont pesé sur l'activité économique dans la région, et le PIB réel par habitant s'est à nouveau contracté à un taux annuel de 0,3 pour cent par an au cours de la période 2016-22.

du prix des produits de base et les catastrophes naturelles et qu'ils disposaient de cadres politiques susceptibles d'amplifier ces chocs plutôt que de les atténuer.

Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, la stabilité de l'environnement mondial pendant la grande modération et le renforcement des cadres politiques dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont permis de réduire la volatilité de la croissance par rapport à sa moyenne pour tous les groupes de pays de la région au cours de la période 1981-2000. Le coefficient de variation était le plus faible parmi les pays non fragiles, indépendamment de l'abondance de leurs ressources (tableau 2.1). Au cours de la période d'expansion des deux dernières décennies (2001-2022), le coefficient de variation dans les pays africains a considérablement diminué (0,71 %) et était similaire à celui des économies avancées (0,67 %).

Les facteurs idiosyncrasiques justifient la diversité et le caractère unique des expériences de croissance des pays de la région.

Les modes de croissance économique des pays de la région ont été très hétérogènes et, dans une certaine mesure, uniques. Les différences d'incidence et d'exposition aux chocs, de structure économique, de caractéristiques géographiques et d'autres facteurs idiosyncrasiques révèlent un paysage diversifié de modèles de croissance dans la région.¹² Bien que certaines dates clés puissent marquer des transitions dans plusieurs pays, les dates de début et de fin des fluctuations à long terme n'ont en aucun cas été généralisées dans la région. Par ailleurs, les facteurs mondiaux tels que la fluctuation du prix des matières premières, les niveaux de liquidité mondiaux et les événements politiques n'ont pas eu un impact uniforme dans la région.

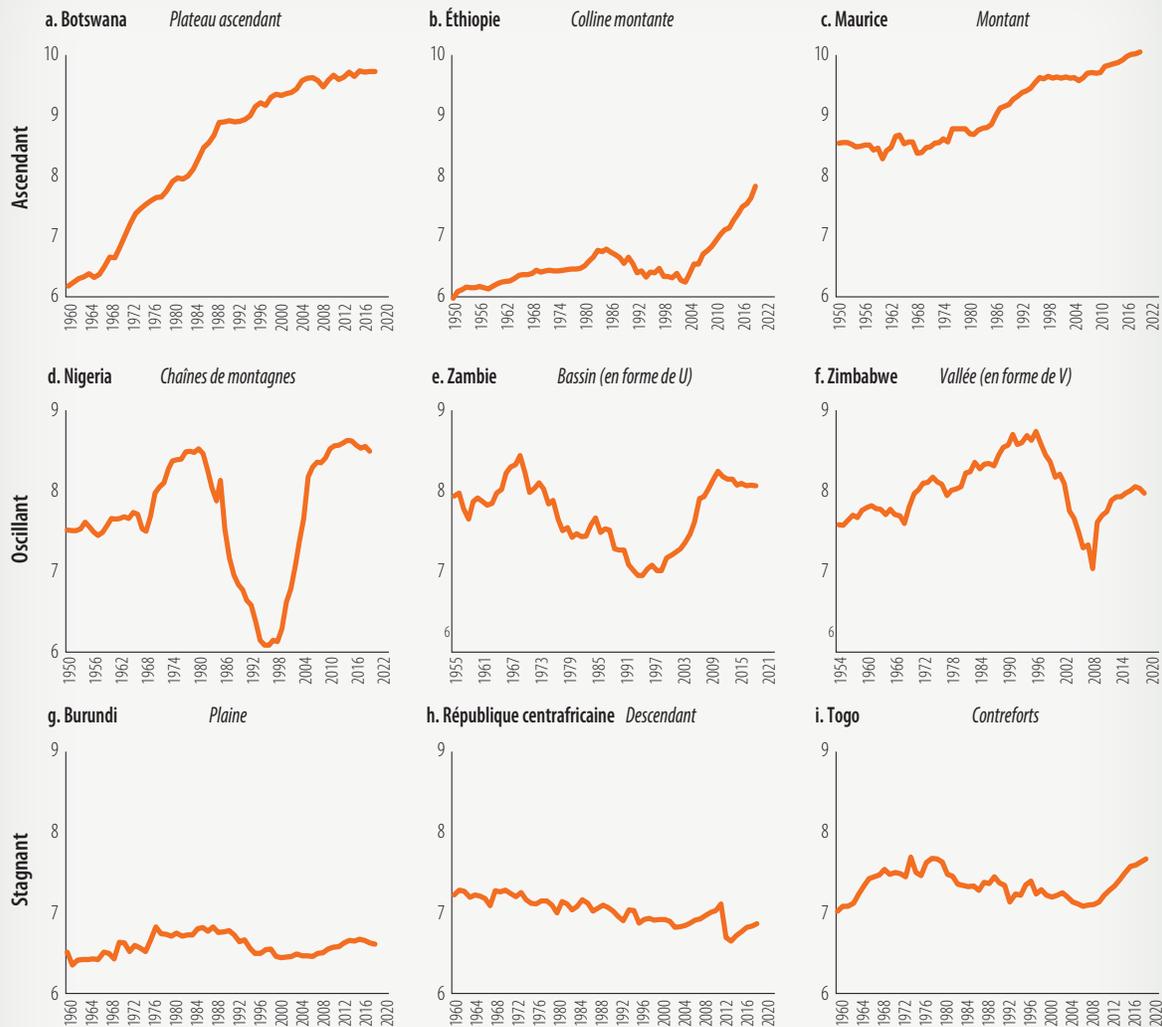
La trajectoire de la croissance à long terme des économies africaines est assez distincte lorsqu'elle est représentée sur un graphique, avec des caractéristiques divergentes (figure 2.5).¹³ Les pays qui ont connu une croissance rapide sur de longues périodes (c'est-à-dire ceux dont la tendance est ascendante) semblent avoir connu une croissance régulière avec des récessions intermittentes au cours des six dernières décennies (Maurice) ou avoir atteint un plateau en raison d'une décélération marquée de la croissance au cours des dernières années (Botswana). D'autres ont connu une croissance rapide au cours des deux dernières décennies après une longue période de stagnation (Éthiopie). De même, les pays en stagnation économique ont généralement connu une faible augmentation du revenu par habitant, bien qu'avec des différences de calendrier et de rythme. Par exemple, la reprise relative du Togo depuis le milieu des années 2000 contraste avec le déclin récent du Burundi et la forte baisse de la République centrafricaine au début des années 2010. Enfin, certains pays de la région ont connu d'importantes variations de la production par habitant, souvent à la suite de crises économiques idiosyncrasiques qui ont laissé des traces importantes sur la prospérité économique. Le Nigeria dans les années 1980 et le Zimbabwe à la fin des années 2000 en sont des exemples pertinents. L'un des avantages de ces trajectoires de croissance divergentes réside peut-être dans l'absence implicite de contagion de ces crises entre les pays de la région.

L'instabilité et la volatilité des taux de croissance qui caractérisent les différentes trajectoires de la production par habitant dans les pays d'Afrique subsaharienne suggèrent que la compréhension du comportement de la croissance du point de vue d'un pays représentatif peut être trompeuse. En d'autres termes, la singularité des expériences nationales indique que les diagnostics devraient se concentrer sur les déclencheurs et les facteurs qui mettent fin aux périodes de croissance, ainsi que sur les moyens de soutenir leur durée et leur rythme. Les recommandations politiques visant à soutenir la croissance dans les économies africaines devraient être adaptées au contexte spécifique de chaque pays.

12 L'analyse de la croissance effectuée par Pritchett (2000) pour 111 pays au cours de la période 1960-1992 a révélé un large éventail de topologies de croissance dans les pays en développement, y compris des pays à croissance régulière (collines et collines escarpées), à croissance rapide suivie de stagnation (plateaux), à croissance rapide suivie de déclin (montagnes) ou de chutes catastrophiques (falaises), à stagnation continue (plaines) et à déclin régulier (vallées).

13 Voir Calderon, Dabalen et Qu (2024) pour plus de détails sur la classification des modèles de croissance.

FIGURE 2.5 : Différentes topologies de croissance en Afrique subsaharienne



Source : Calderon, Dabalen et Qu 2024.

Note : La figure représente le logarithme naturel du produit intérieur brut à parité de pouvoir d'achat chaîné par habitant (2017 USD) tiré de Penn World Tableau 10.01 (Feenstra, Inklaar, et Timmer 2015).

Incapacité à soutenir la croissance I : Les expansions dans la région sont plus courtes et de moindre ampleur

La croissance économique en Afrique subsaharienne est souvent caractérisée par son incapacité à soutenir des expansions plus longues et plus robustes.¹⁴ Cette situation s'explique par le fait que les pays de la région sont plus exposés aux chocs ayant des effets durables (par exemple, en raison des conflits ou de la fluctuation du prix des produits de base) et qu'ils ne disposent pas de cadres politiques adéquats pour faire face à ces chocs. La durée moyenne des expansions en Afrique subsaharienne tend à être significativement plus courte (3,3 ans) que dans les autres pays en développement (5,1 ans) et les pays industrialisés (6,7 ans). Les expansions tendent à être encore plus courtes dans les pays fragiles

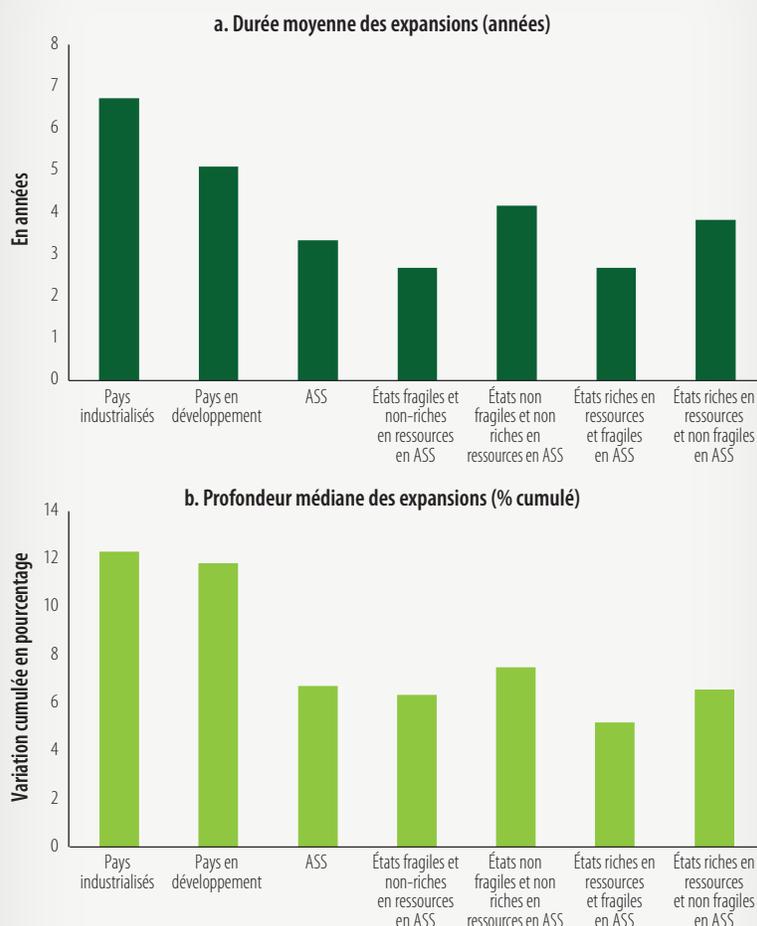
14 L'examen de la nature épisodique de la croissance économique implique l'estimation des principales caractéristiques des expansions et des récessions, à savoir leur incidence, leur durée et leur profondeur. L'analyse est menée sur un échantillon de 23 pays avancés, 45 pays d'Afrique subsaharienne et 115 pays en développement hors Afrique subsaharienne au cours des six dernières décennies (Calderon, Dabalen et Qu 2024). L'algorithme de Bry-Boschan est utilisé pour identifier les points d'inflexion (pics et creux) du PIB réel par habitant - comme l'a fait Harding (2002) pour des séries chronologiques longues de données annuelles. Après avoir calculé ces points d'inflexion, les récessions ou contractions sont définies comme des épisodes allant du pic au creux du PIB par habitant, tandis que les expansions sont des épisodes allant du creux au pic suivant.

(2,7 ans) de la région, quel que soit leur degré d'abondance de ressources.¹⁵ C'est en Afrique subsaharienne que les expansions dans les pays non riches en ressources et non fragiles de la région (4,2 ans) tendent à être les plus longues (figure 2.6, panel a). L'augmentation cumulative (médiane) du revenu par habitant pendant les expansions (« profondeur ») en Afrique subsaharienne (6,7 %) tend à être inférieure à celle des autres pays en développement (11,8 %) et des économies avancées (12,3 %) (figure 2.6, encadré b). Les pays fragiles affichent des expansions moins profondes - en particulier les pays fragiles qui sont également riches en ressources naturelles (5,2 %). L'ampleur de l'expansion dans les pays non riches en ressources naturelles et non fragiles (7,5 %) est la plus importante de la région. Enfin, le rythme (médian) de ces expansions tend à être plus lent dans les pays d'Afrique subsaharienne (3,1 % par an)

que dans les autres pays en développement (3,7 %) et légèrement plus rapide dans les pays de la région non fragiles et non riches en ressources (3,2 %).

Selon les données disponibles, la durée des expansions de l'activité économique est soutenue par des politiques macroéconomiques saines (entraînant une baisse de l'inflation et des ratios dette/PIB), ainsi que par des politiques commerciales davantage tournées vers l'extérieur et des ratios d'investissement plus élevés. Des politiques structurelles solides, qui se traduisent par une réduction des distorsions du marché et une amélioration de la qualité des institutions, peuvent contribuer à soutenir la croissance.¹⁶ Par ailleurs, il semble que les périodes de croissance peuvent durer plus longtemps dans les sociétés plus égalitaires. Plus précisément, une réduction d'un point de pourcentage du coefficient de Gini est associée à une durée plus longue de 11 à 15 % de la période de croissance.¹⁷

FIGURE 2.6 : Principales caractéristiques des expansions en Afrique subsaharienne, 1960-2021



Source : Calderon, Dabalen et Qu 2024.

Note : Les pays en développement renvoient au groupe des pays en développement à l'exclusion des pays d'Afrique subsaharienne. La durée est définie comme le nombre d'années entre un creux et le sommet suivant pendant les phases d'expansion. La profondeur est calculée comme l'augmentation maximale du produit intérieur brut entre un creux et le sommet pendant les périodes d'expansion. Par exemple, l'amplitude d'une expansion, AE, mesure la différence logarithmique du produit intérieur brut réel entre le pic (y_0) et le creux (y_K), c'est-à-dire $Ak = y_K - y_0$. ASS = Afrique subsaharienne.

¹⁵ Cette constatation est cohérente avec le fait qu'en moyenne, les pays d'Afrique subsaharienne ont tendance à consacrer un pourcentage plus faible de leur temps aux expansions (63 pour cent) par rapport aux autres pays en développement (76 pour cent) et aux pays industrialisés (84 pour cent). Au sein de la région, les pays riches en ressources et les pays fragiles sont ceux qui consacrent le moins de temps aux expansions (53 pour cent), tandis que les pays non riches en ressources et les pays non fragiles y consacrent la plus grande partie de leur temps (71 pour cent). Voir Calderon, Dabalen et Qu (2024) pour plus de détails.

¹⁶ Arizala et coll. (2017).

¹⁷ Berg, Ostry et Zettelmeyer (2012).

Incapacité à soutenir la croissance II : Les récessions sont plus longues et plus prononcées, en particulier dans les pays riches en ressources naturelles.

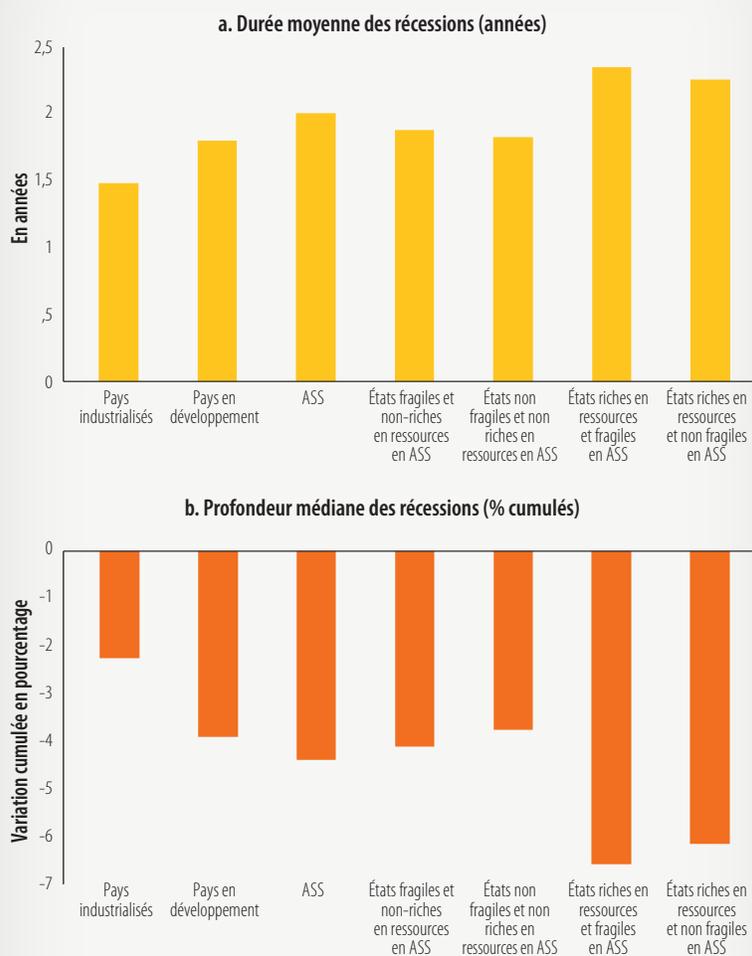
Pour ce qui est de la durée des récessions, il n'y a pas de différences significatives entre les groupes de pays à l'échelle mondiale. En moyenne, la durée des récessions en Afrique subsaharienne (2 ans) est comparable, bien que légèrement supérieure, à celle des autres pays en développement (1,8 an) et des économies avancées (1,5 an). Au sein de la région, la durée des récessions dans les pays riches en ressources (qu'ils soient fragiles ou non) est plus longue que la moyenne régionale (figure 2.7, panneau a). Toutefois, les récessions dans les pays d'Afrique subsaharienne ont tendance à être plus profondes (4,4 %) que celles des

autres pays en développement (3,9 %) et des pays industriels (2,2 %) (figure 2.7, panneau b). Les récessions ont tendance à être bien plus importantes dans les pays riches en ressources, et en particulier dans ceux qui sont également fragiles (6,6 %). Les récessions dans les pays de la région qui ne disposent pas de ressources abondantes et qui ne sont pas fragiles sont les plus faibles de la région (3,7 %). En ce qui concerne le rythme (médian) des récessions, la production réelle par habitant s'est contractée à un taux annuel de 2,7 %, et l'ampleur de la récession a été plus importante dans les pays riches en ressources naturelles.

À l'heure actuelle, les données disponibles suggèrent que les récessions de l'activité économique coïncident généralement avec une augmentation des dépenses publiques, une hausse des ratios d'endettement, une augmentation des flux d'aide et des taux de change surévalués. L'effondrement des investissements privés, les distorsions du marché

(travail, foncier et crédit) et la faiblesse des institutions contribuent non seulement à raccourcir les périodes de croissance, mais aussi à réduire la probabilité d'éviter une entrée brutale en récession.¹⁸

FIGURE 2.7 : Principales caractéristiques des récessions en Afrique subsaharienne, 1960-2021



Source : Calderon, Dabalen et Qu 2024.

Note : Les pays en développement se réfèrent au groupe des pays en développement à l'exclusion des pays d'Afrique subsaharienne. La durée est définie comme le nombre d'années entre le pic et la chute des récessions. La profondeur est calculée comme la baisse maximale du produit intérieur brut entre le sommet et le creux pendant les périodes de contraction. Par exemple, l'amplitude d'une récession, AR, mesure la différence logarithmique du produit intérieur brut réel entre le pic (y_0) et la chute suivant (y_K), c'est-à-dire $Ak = y_K - 0$. ASS = Afrique subsaharienne.

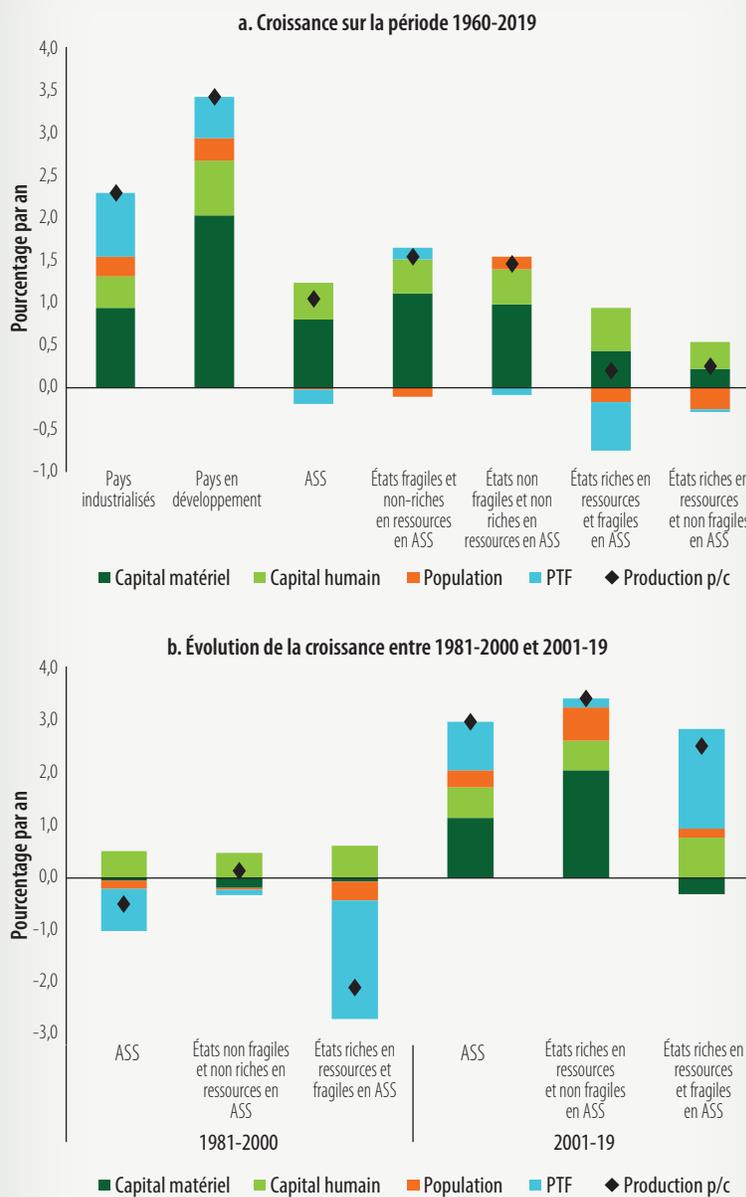
¹⁸ Arizala et coll. (2017) ; Berg, Ostry et Zettelmeyer (2012).

Incapacité à soutenir la croissance III : la contribution de la croissance de la PTF à la croissance à long terme est négligeable

L'essentiel de la croissance en Afrique subsaharienne sur le long terme est expliqué par l'accumulation des facteurs de production, tandis que la contribution de la croissance de la PTF est négligeable (figure 2.8, panel a).¹⁹ Au cours de la période 1960-2019, les facteurs de production tels que le capital physique et humain ont augmenté à des taux annuels moyens de 1,7 et 0,8 %, respectivement, tandis que la PTF a diminué à un taux de 0,2 %. Par conséquent, l'accumulation du capital physique a contribué à près de quatre cinquièmes de la croissance économique régionale, tandis que celle de la croissance de la PTF a été négative, mais négligeable (-0,13 %). En comparaison, la croissance de la PTF représente un tiers de la croissance par habitant dans les pays industrialisés et près d'un sixième dans les pays en développement. Au cours des six dernières décennies, la démographie a eu un impact limité sur la croissance du PIB par habitant en Afrique subsaharienne.

Dans le sous-continent, les pays ne disposant pas de ressources abondantes obtiennent de meilleurs résultats que les pays qui en disposent, quel que soit leur degré de vulnérabilité. Par exemple, les pays dépourvus de ressources et non fragiles surpassent les pays riches en ressources et non fragiles en termes de PIB par habitant (1,5

FIGURE 2.8 : Comptabilité de la croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne (pourcentage par an)



Source : Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015) Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015).

Note : Les pays en développement désignent le groupe des pays en développement à l'exclusion des pays d'Afrique subsaharienne. p/c = par habitant ; ASS = Afrique subsaharienne ; PTF = productivité totale des facteurs.

¹⁹ L'exercice de comptabilité de la croissance présenté dans cette section estime les contributions des moteurs de la croissance à long terme dans les économies d'Afrique subsaharienne, à savoir l'accumulation des facteurs (y compris la démographie) et la croissance de la PTF. La démographie, telle qu'elle est appréhendée par le taux de participation au marché du travail et la part de la population en âge de travailler, est incluse dans l'analyse selon le cadre de Loayza et Pennings (2022). La méthodologie utilisée pour examiner l'importance relative de l'accumulation des facteurs et de la croissance de la PTF dans la croissance à long terme par habitant est décrite dans Calderon, Dabalen et Qu (2024).

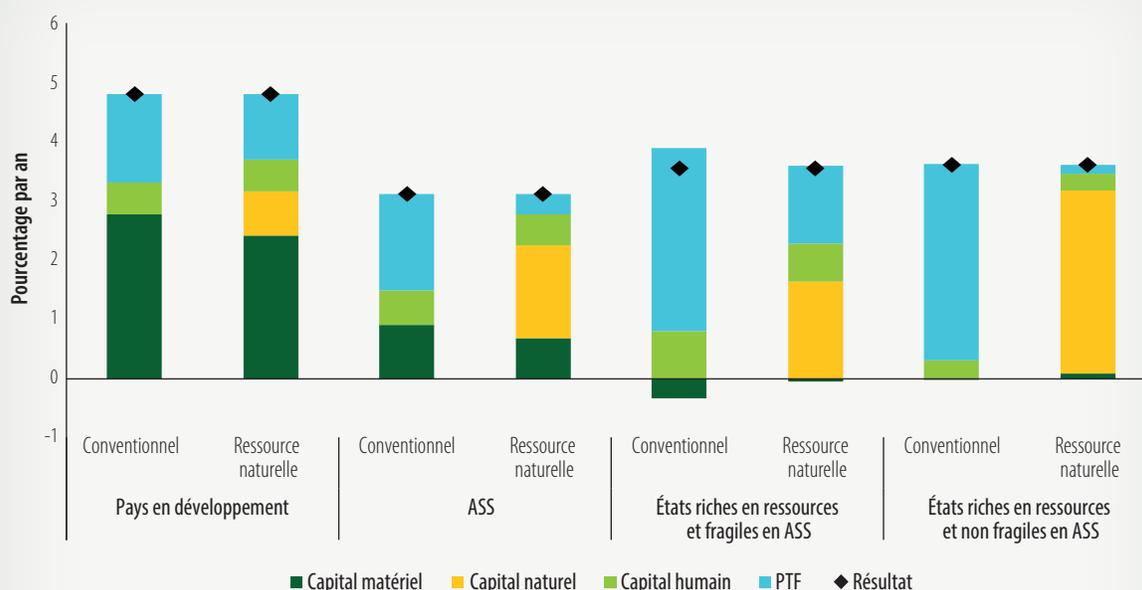
et 0,3 %) - et cet écart est principalement dû à l'expansion plus rapide du capital physique (par habitant) dans les pays dépourvus de ressources et non fragiles (2 %) par rapport aux pays riches en ressources et non fragiles (0,33 %). Les pays riches en ressources et fragiles affichent les performances les plus faibles à long terme, attribuables à des inefficacités dans l'utilisation des facteurs de production, comme en témoigne la forte contribution négative de la croissance de la PTF (figure 2.8, panel a).

L'accumulation de capital et la croissance de la PTF expliquent en grande partie des différences entre le ralentissement économique de 1981-2000 et l'expansion de 2001-2019 (figure 2.8, panel b). L'accélération de la croissance depuis le début de ce siècle s'est accompagnée d'une solide contribution de la croissance de la PTF au cours des deux dernières décennies. Au cours de la période 2001-2019, la croissance de la PTF a représenté 30 % de la croissance par habitant en Afrique subsaharienne, ce qui contraste avec la contribution négative enregistrée pendant la période de contraction de 1981-2000.²⁰ La contribution du capital physique s'est également améliorée au cours des deux dernières décennies, expliquant environ 40 % de la croissance par habitant. En d'autres termes, l'Afrique est passée d'une période de déclin de l'approfondissement du capital et de l'inefficacité de l'affectation des ressources (1981-2000) à une période d'augmentation de la quantité et de l'efficacité des facteurs de production.

En 2000- 2014, la croissance a été tirée par l'utilisation du capital naturel plutôt que par la PTF - en particulier dans les pays riches en ressources.

La contribution de la production totale des facteurs à la croissance par travailleur en Afrique subsaharienne tend à diminuer lorsque l'analyse prend en compte l'utilisation du capital naturel, en particulier dans les pays riches en ressources (figure 2.9). Le capital naturel - évalué par le stock de toutes les ressources extractibles, telles que les ressources géologiques, les sols, l'air, l'eau et les

FIGURE 2.9 : Comptabilité de la croissance pour 2000 – 2014 : Le rôle du capital naturel (en pourcentage)



Source : Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015) Penn World Tables 10.01 (Feenstra, Inklaar et Timmer 2015).

Note : Les pays en développement désignent le groupe des pays en développement à l'exclusion des pays d'Afrique subsaharienne. Le capital naturel désigne le stock de toutes les ressources extractibles telles que les ressources géologiques, les sols, l'air, l'eau et les organismes vivants. Contrairement à la décomposition conventionnelle, la décomposition des ressources naturelles inclut le capital naturel comme un facteur de production supplémentaire. Voir Calderon (2021) pour plus de détails sur la méthodologie de calcul de l'élasticité de la production du capital physique et naturel ainsi que sur la spécification de la technologie. ASS = Afrique subsaharienne ; PTF = productivité totale des facteurs.

²⁰ Ces résultats doivent être pris avec précaution, car la PTF dans l'exercice comptable traditionnel pourrait ne pas refléter l'utilisation croissante d'autres facteurs de production - par exemple, le capital naturel (comme l'énergie, les minerais et les métaux).

organismes vivants - a représenté environ la moitié de la croissance par travailleur de la région dans la période allant de 2000 à 2014. La part accrue de la croissance due à la PTF en Afrique subsaharienne en utilisant la décomposition « conventionnelle » de la croissance peut dissimuler la contribution du capital naturel dans des secteurs tels que l'énergie (comme au Gabon, au Nigeria et en République du Congo) et les industries extractives (comme au Botswana, en République démocratique du Congo et en Zambie). En prenant en compte l'accumulation de capital naturel (en décomposant la croissance en fonction des « ressources naturelles »), la contribution de la PTF à la croissance par travailleur diminue de plus d'un point de pourcentage par an. Cette diminution est encore plus prononcée pour les pays d'Afrique subsaharienne qui disposent de ressources abondantes et non fragiles (figure 2.9). Ce résultat est cohérent avec d'autres études qui considèrent les ressources naturelles comme un problème de « biens manquants » dans un cadre de productivité standard,²¹ ou celles qui utilisent une approche de la frontière de production pour la comptabilité de la croissance.²²

21 Freeman, Inklaar et Diewert (2021).

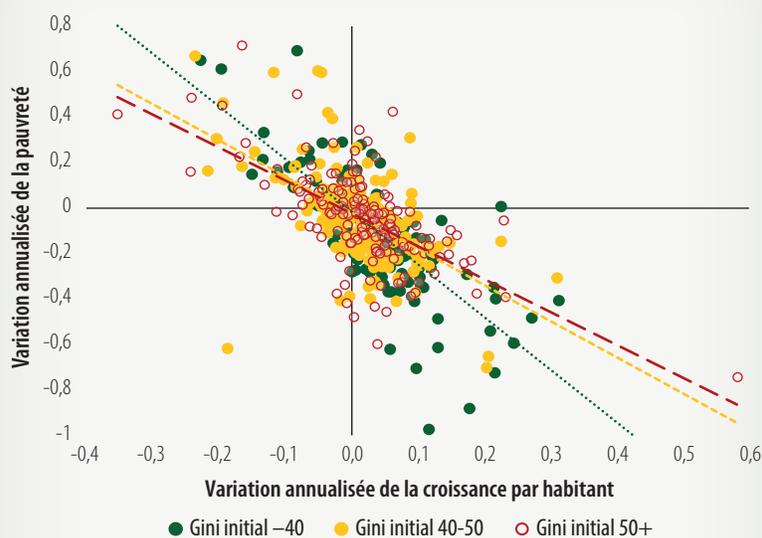
22 Merkina (2009).

2.3 PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE²³

Si l'Afrique subsaharienne a connu récemment des périodes de croissance, elle a rencontré des difficultés à les renforcer et à les prolonger. La croissance a tendance à être volatile et lorsque des récessions surviennent (avec une fréquence élevée), elles sont plus profondes et plus longues que dans d'autres régions. Cette situation a entraîné des répercussions significatives sur l'ampleur de la croissance des dépenses de consommation dans la région. À l'échelle mondiale, l'Afrique subsaharienne se distingue par son taux élevé d'extrême pauvreté, ses niveaux importants d'inégalité et sa faible capacité de contribution de la croissance à la réduction de la pauvreté. En 2019, sur les 700 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, 60 % se trouvent en Afrique subsaharienne. En plus des régions de grande pauvreté dans toute la région, près d'un tiers des personnes en situation d'extrême pauvreté vivent dans deux pays - la République démocratique du Congo et le Nigeria - et un autre tiers dans six pays : l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda.

De plus, avec un indice de Gini moyen de 41,5, l'Afrique subsaharienne se classe comme la deuxième région la plus inégalitaire du monde.²⁴ L'inégalité au sein des pays de la région est plus élevée que dans les pays d'autres régions à des niveaux de revenus similaires. Les inégalités élevées ont des conséquences sur la croissance, car les pays qui commencent avec des niveaux élevés d'inégalité ont tendance à connaître une croissance plus lente.²⁵ Les inégalités affectent également la répartition de la croissance entre les différentes catégories de revenus, affectant ainsi la capacité de cette croissance à réduire la pauvreté. Les données recueillies dans les pays au cours des 30 dernières années montrent que pour une augmentation donnée de la croissance par habitant, les pays présentant des niveaux initiaux d'inégalité plus élevés enregistrent des réductions de la pauvreté plus faibles que les pays présentant des niveaux d'inégalité plus faibles (figure 2.10). Bien que le rythme de réduction de la pauvreté monétaire en Afrique subsaharienne suive celui de la croissance globale par habitant, le taux de contribution de

FIGURE 2.10 : La croissance entraîne une plus grande réduction de la pauvreté dans les pays à faible niveau d'inégalité (points de pourcentage)



Source : Calculs basés sur les données de la Plate-forme de la Banque mondiale sur la pauvreté et les inégalités ; Calculs basés sur les données de la plate-forme de la Banque mondiale sur la pauvreté et les inégalités.

Note : Changement dans l'effectif de la pauvreté internationale basé sur le changement annualisé de la moyenne de l'enquête. Le chiffre est basé sur 575 périodes consécutives avec des taux de pauvreté de début et de fin d'année d'au moins 2 %. Le Gini correspond à l'année initiale de la période.

la croissance à la réduction de la pauvreté est l'un des plus faibles au monde, ce qui s'explique en grande partie par les fortes inégalités dans la région. Dans l'ensemble, la croissance économique en Afrique subsaharienne a eu moins d'« efficacité » dans la réduction de la pauvreté, comme le montre l'élasticité médiane de la croissance par rapport à la pauvreté, qui est la plus faible de toutes les régions. Cela a été le cas même pendant les années de forte croissance. Par ailleurs, les causes structurelles des niveaux élevés d'inégalité ont un impact sur la croissance elle-même, car le potentiel productif de la population n'est pas pleinement exploité.

²³ Cette sous-section s'inspire largement d'une étude à venir de Sinha, Inchauste et Narayan (à paraître).

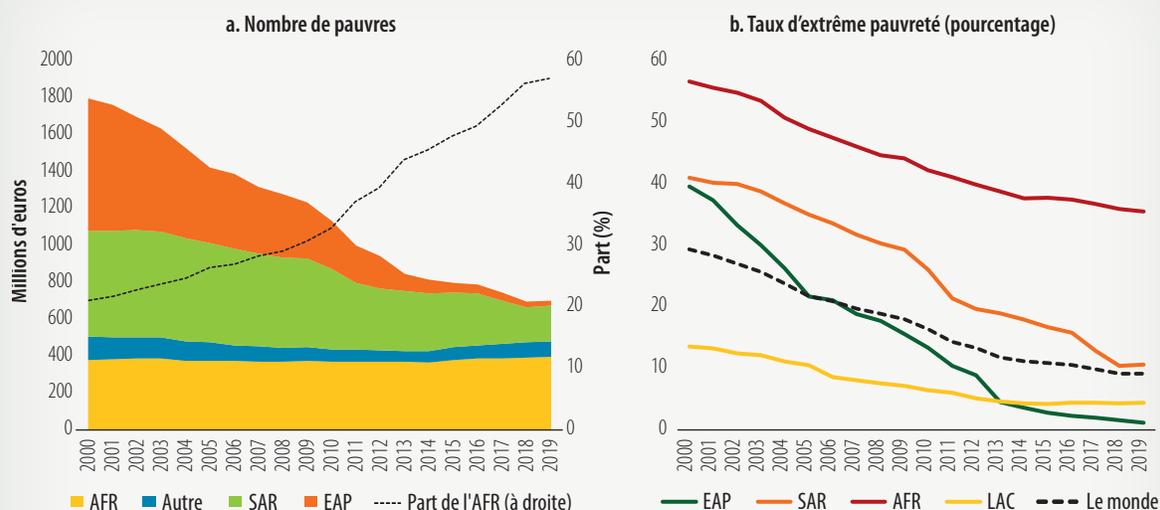
²⁴ L'indice de Gini prend des valeurs comprises entre 0 et 100. Les valeurs proches de 0 (100) correspondent à une faible (forte) inégalité.

²⁵ Cerra et coll. (2022) résumant la littérature sur la relation entre la croissance et l'inégalité.

Le rythme de la réduction de la pauvreté a diminué depuis le milieu des années 2010, parallèlement au ralentissement de la croissance

Depuis 1990, la réduction de la pauvreté a été plus lente en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde en développement. Conformément à la période de forte croissance de 2000-2014, le taux d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne a chuté de 56,5 % en 2000 à 37,6 % en 2014. Toutefois, en raison de la croissance démographique rapide, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté n'a diminué que de 10 millions, passant de 379 millions en 2000 à 369 millions en 2014 (figure 2.11, panneau a).

FIGURE 2.11 : Extrême pauvreté dans la région Afrique par rapport au reste du monde, 2000-2019

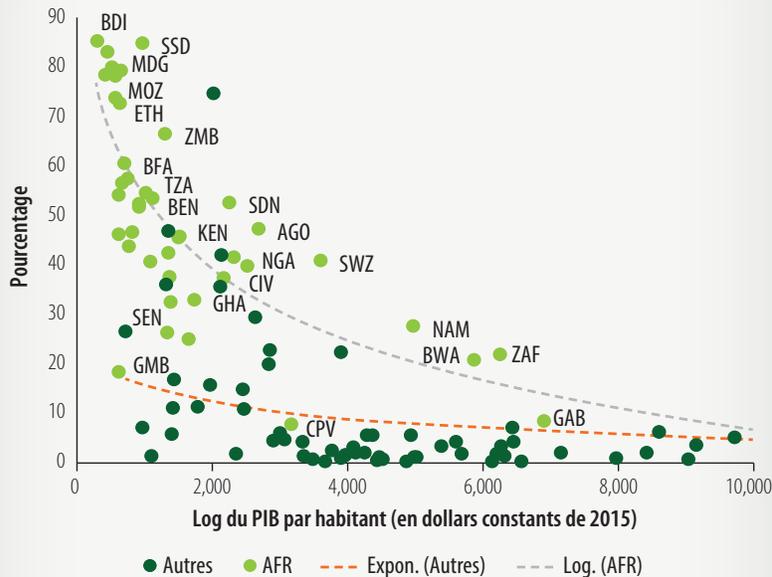


Avec la fin du boom des matières premières et le ralentissement de la croissance, le rythme de la réduction de la pauvreté s'est également ralenti. Alors que le reste du monde réduisait l'extrême pauvreté en moyenne de 9,2 % par an entre 2014 et 2019, ce chiffre était nettement plus bas pour les pays d'Afrique subsaharienne, s'élevant à seulement 1,2 % par an. Cela représente une baisse significative par rapport aux taux de réduction enregistrés dans la région entre 2000 et 2009 (2,7 %) et entre 2010 et 2014 (3,1 %) (figure 2.11, panel b). Ainsi, la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne, qui était déjà en retard par rapport au reste du monde, a encore accumulé du retard depuis le milieu des années 2010. En 2019, le taux d'extrême pauvreté de l'Afrique subsaharienne (35 %) était le plus élevé parmi toutes les régions.

Les mesures multidimensionnelles de la pauvreté mettent en évidence ses multiples aspects en Afrique subsaharienne. Environ 54 % de la population de cette région vit dans une pauvreté multidimensionnelle, une mesure qui tient compte des composantes non monétaires de la pauvreté, telles que l'accès à l'éducation et aux services d'infrastructure.²⁶ Même en tenant compte des niveaux de PIB par habitant, la région Afrique affiche des niveaux de pauvreté multidimensionnelle plus élevés que les autres régions (figure 2.12).

²⁶ Cette mesure ne se limite pas à compter les ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter un ensemble de biens de base ; elle comptabilise également les ménages qui subissent des privations substantielles dans l'accès à des services essentiels pour des activités saines et productives (eau, éducation, assainissement et électricité).

FIGURE 2.12 : Taux de pauvreté multidimensionnelle, par PIB par habitant (en pourcentage)



Source : Calculs basés sur les données de la plate-forme de la Banque mondiale Pauvreté et inégalités.

Note : L'analyse de la mesure de la pauvreté multidimensionnelle (MPM) est limitée au sous-ensemble de pays disposant d'enquêtes suffisamment détaillées pour estimer la MPM. AFR = Afrique ; PIB = produit intérieur brut. Pour la liste des codes pays, voir <https://www.iso.org/obp/ui/#search>.

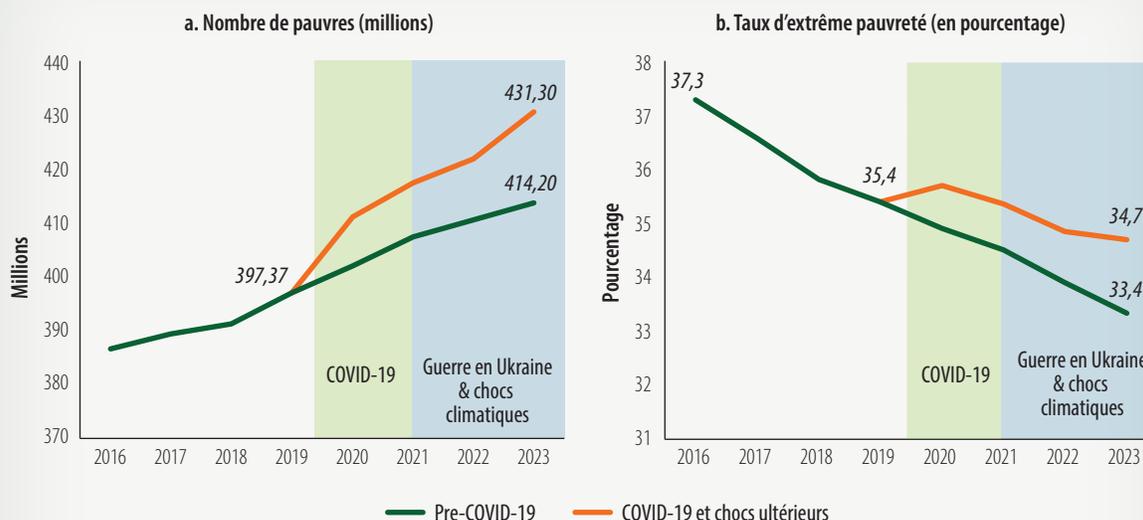
Ces taux s'avèrent particulièrement élevés dans les pays fragiles, tels que le Niger et le Soudan du Sud. Le manque d'accès à des installations sanitaires améliorées, un élément important pour le développement du capital humain, est particulièrement marqué dans la région. En effet plus de 90 % de la population n'y ont pas accès au Burundi, en Éthiopie et au Soudan. En revanche, l'éducation a connu une amélioration notable, l'accès à la scolarisation étant assuré même pour la fraction la plus pauvre de la population. En général, le taux de pauvreté multidimensionnelle montre une corrélation positive avec le taux de pauvreté monétaire.

La pandémie de COVID-19 et les chocs ultérieurs ont davantage ralenti le rythme de la réduction de la pauvreté.

En raison du brusque ralentissement de l'activité économique pendant la pandémie, la plupart des estimations indiquent que de nombreux pays ont connu en 2020 une augmentation sensible de l'extrême pauvreté pendant un an. Cette hausse a été suivie d'une reprise lente et irrégulière, qui a maintenu la pauvreté à un niveau plus élevé que celui auquel il aurait été sans ces chocs. La Figure 2.13 présente les estimations prévisionnelles des taux de pauvreté depuis 2019. Les résultats montrent que 17,1 millions de personnes supplémentaires en Afrique subsaharienne vivaient dans l'extrême pauvreté en 2023 par rapport à un scénario dans lequel les tendances d'avant-pandémie l'auraient emporté. De même, les taux d'extrême pauvreté ont diminué d'un tiers par rapport à la diminution qu'ils auraient connue en l'absence de ce choc.

En outre, les chocs climatiques ont mis à rude épreuve les progrès de la région en matière de développement. Les pays d'Afrique subsaharienne sont surreprésentés parmi les pays les plus vulnérables et les moins bien préparés aux chocs climatiques au niveau mondial, comptant 13 des 15 pays les moins bien classés. On estime que 42 % de la population de la région risquaient de subir un choc lié au climat en 2019/2020, notamment des inondations et une aggravation de la sécheresse. La dépendance à l'égard des moyens de subsistance agricoles rend la région particulièrement vulnérable aux chocs climatiques. En Afrique subsaharienne, 16 % de la population est à la fois exposée aux risques de chocs climatiques et vit dans la pauvreté, contre 5 % de la population mondiale. Cette population pauvre et à risque est moins susceptible d'avoir des économies, un accès au crédit ou une assurance

FIGURE 2.13 : Extrême pauvreté en Afrique subsaharienne depuis 2019



Sources : Calculs basés sur les données de la plate-forme de la Banque mondiale Pauvreté et inégalités (octobre 2023); Yonzan, Mahler, et Lakner 2023.
 Note : La prévision immédiate du nombre de pauvres et du taux de pauvreté est basée sur le seuil de pauvreté de 2,15 dollars/jour (parité de pouvoir d'achat 2017).

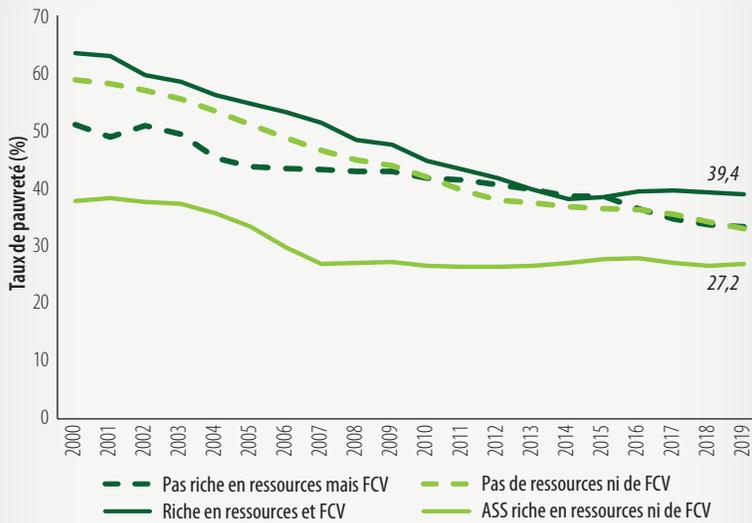
pour compenser ses pertes de revenus et d'actifs. En outre, elle est moins susceptible de pouvoir trouver une nouvelle activité rémunératrice en raison de son faible niveau d'éducation ainsi que de ses ressources financières et de son accès au marché limités.

La fragilité, les conflits et l'urbanisation influent sur le rythme de la réduction de la pauvreté

La fragilité et les conflits sont en grande partie responsables de la lenteur de la réduction de la pauvreté dans plusieurs pays de la région. 20 des 39 pays en situation de fragilité, conflit et violence (FCV) en 2023 se trouvent dans la région Afrique. 30 pays de la région sont ou ont été en situation de fragilité, de conflit et de violence à un moment ou à un autre depuis 2006. Ils comptent 74 % des personnes extrêmement pauvres et plus de 70 % de la population de la région. Cette combinaison augmente la probabilité que ces pays soient pris dans le « piège de la fragilité » dans lequel ils luttent pour s'affranchir d'un équilibre entre croissance lente et mauvaise gouvernance. Ce piège est encore amplifié par l'instabilité politique, la violence, la corruption et l'insécurité des droits de propriété, ce qui entrave la croissance économique et le développement. La pauvreté est particulièrement prononcée dans les pays en situation de fragilité ou de conflit, notamment ceux qui disposent d'importantes richesses en ressources naturelles, quoique cette différence s'est réduite depuis 2000 (figure 2.14).

Bien qu'il existe des disparités régionales dans l'extrême pauvreté, l'urbanisation constitue un sujet de prédilection pour la réduction de la pauvreté. En 2020, seulement 41 % de la population de l'Afrique subsaharienne vivait dans une zone urbaine, où les taux de pauvreté étaient deux fois moins élevés que dans les zones rurales (figure 2.15, panneau a). En raison de sa part importante, la réduction de la pauvreté rurale a contribué à la réduction totale de la pauvreté au cours de la première décennie des années 2000. En revanche, les taux de pauvreté ont légèrement diminué dans les zones rurales

FIGURE 2.14 : Tendances de la pauvreté, en fonction de la fragilité et de la richesse en ressources (en pourcentage)



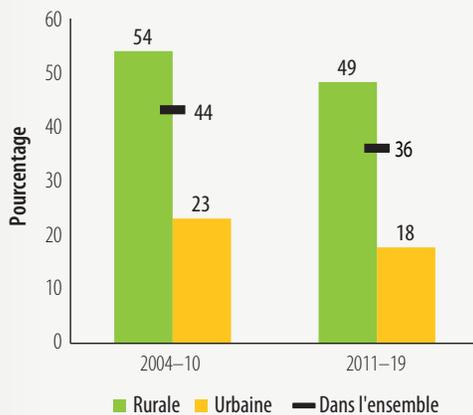
Source : Plateforme de la Banque mondiale Pauvreté et inégalités.

Note : Estimations basées sur le seuil de pauvreté de 2,15 dollars (parité de pouvoir d'achat de 2017). FCV = fragilité, conflit et violence ; ASS_RR_non FCV = pays d'Afrique subsaharienne riches en ressources et non FCV.

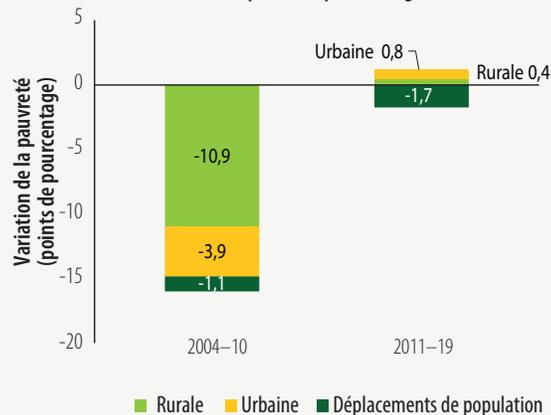
et urbaines dans les années 2010, laissant la réduction de la pauvreté uniquement à l'urbanisation continue (figure 2.15, panneau b). Cette tendance devrait se poursuivre puisque l'Afrique subsaharienne est la région du monde qui s'urbanise le plus rapidement, la population urbaine devant dépasser la population rurale d'ici 2035. Alors que l'urbanisation et la connectivité des zones rurales aux zones urbaines joueront un rôle croissant, l'ampleur de la croissance dans les zones rurales continuera d'être déterminante pour la réduction de la pauvreté.

FIGURE 2.15 : Pauvreté dans les zones urbaines et rurales de la région Afrique

a. Taux de pauvreté dans les zones urbaines et rurales (en pourcentage)



b. Décomposition de la réduction de la pauvreté entre les zones urbaines et rurales et les changements démographiques (points de pourcentage)



Source : Plateforme de la Banque mondiale Pauvreté et inégalités (octobre 2023).

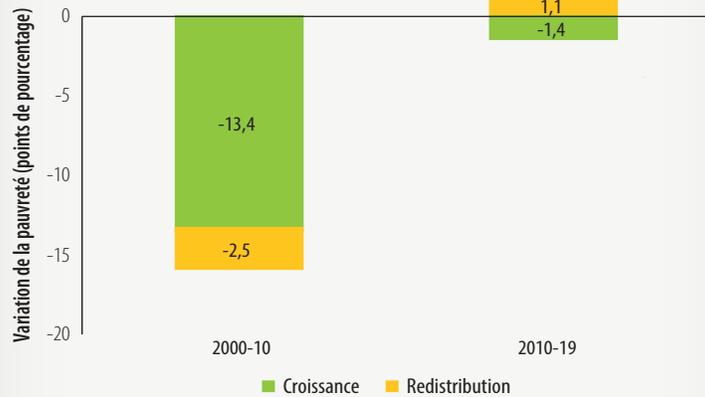
Note : Les valeurs du panneau a ont été calculées en utilisant le seuil de pauvreté international de 2,15 USD/jour (parité de pouvoir d'achat de 2017). En raison du manque de données, les taux de pauvreté urbaine et rurale ont été extrapolés sur la base d'un sous-ensemble de pays de la région Afrique, et ajustés pour tenir compte des taux de pauvreté régionaux mondiaux. Le panneau b est basé sur une décomposition de Huppi-Ravallion (Ravallion et Huppi 1991) en utilisant les données d'un sous-ensemble de 17 pays avec des données comparables sur la pauvreté pour les années pertinentes de l'analyse (dans les trois années de 2000, 2010 et 2019).

La croissance a été faible et inefficace pour réduire la pauvreté par rapport à d'autres régions.

La majeure partie de la réduction de la pauvreté est due au niveau de croissance plutôt qu'à sa répartition (« redistribution ») (figure 2.16). La croissance a représenté 84 % de la réduction de la pauvreté entre 2000 et 2010, tandis que la redistribution a représenté les 16 % restants. Alors que la croissance a connu un ralentissement entre 2010 et 2019, elle est demeurée à l'origine de la totalité

de la réduction de la pauvreté dans la région, tandis que l'augmentation des niveaux d'inégalité a limité la réduction de la pauvreté. Deux conclusions se dégagent de cette analyse. Tout d'abord, une croissance plus forte et plus soutenue est nécessaire pour réduire la pauvreté. La croissance moyenne doit être d'environ 3 % simplement pour suivre le rythme de l'augmentation de la population. Ensuite, la lutte contre les inégalités peut permettre de réaliser d'importants progrès vers la réduction de la pauvreté.

FIGURE 2.16 : Décomposition de la réduction de la pauvreté par la croissance des revenus par rapport à la redistribution des revenus, 2000-2019



Source : Calculs basés sur les données de la plateforme de la Banque mondiale Pauvreté et inégalités (octobre 2023).

Note : Ce chiffre est basé sur une décomposition de Datt-Ravallion (Datt et Ravallion 1992) utilisant des données provenant d'un sous-ensemble de 17 pays disposant de données comparables sur la pauvreté pour les années pertinentes de l'analyse (dans les trois années de 2000, 2010 et 2019).

Au-delà de l'augmentation du taux de croissance économique, la croissance doit également gagner en efficacité pour réduire la pauvreté. Une analyse complète de la période de 1981 à 2021, basée sur un échantillon de 575 périodes de croissance successives et comparables pour des pays du monde entier, révèle que la croissance économique en Afrique subsaharienne a moins contribué à réduire la pauvreté que dans d'autres régions. Cette donnée est mesurée par l'élasticité de la croissance par rapport à la pauvreté. La faible élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance prévaut même après avoir contrôlé les différences initiales en matière de pauvreté, de niveaux de revenus et d'inégalité. Une croissance du PIB par habitant de 1 % est associée à une réduction de la pauvreté de seulement 1 % dans la région, contre 2,5 % dans le reste du monde (figure 2.17). Cette situation est inquiétante car la réduction limitée de la pauvreté en Afrique subsaharienne depuis 2000 a été principalement due à la croissance plutôt qu'à l'évolution de la répartition des revenus. En outre, ces élasticités sont encore plus faibles lorsque les pays à faible revenu et à ressources limitées de la région sont pris en compte.

La faible transmission de la croissance à la consommation des ménages est favorisée par l'inégalité. Cette faible transmission est également associée à la qualité de la croissance, qui se traduit par des niveaux inférieurs de développement du capital

FIGURE 2.17 : Élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance, par région



Source : Wu et coll. 2024.

Note : Les valeurs de la figure sont basées sur l'élasticité de la variation de la pauvreté par rapport à la croissance des dépenses des ménages et du produit intérieur brut par habitant, sur toutes les périodes qui ne se chevauchent pas et pour lesquelles des données sont disponibles pour chaque pays, entre 1990 et 2019 (en se limitant aux cas où le taux de pauvreté est > 2 % et en effectuant une winsorisation pour éliminer les valeurs aberrantes). EAP = Asie de l'Est et Pacifique ; ECA = Europe et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; MNA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; SAR = Asie du Sud ; ASS = Afrique subsaharienne.

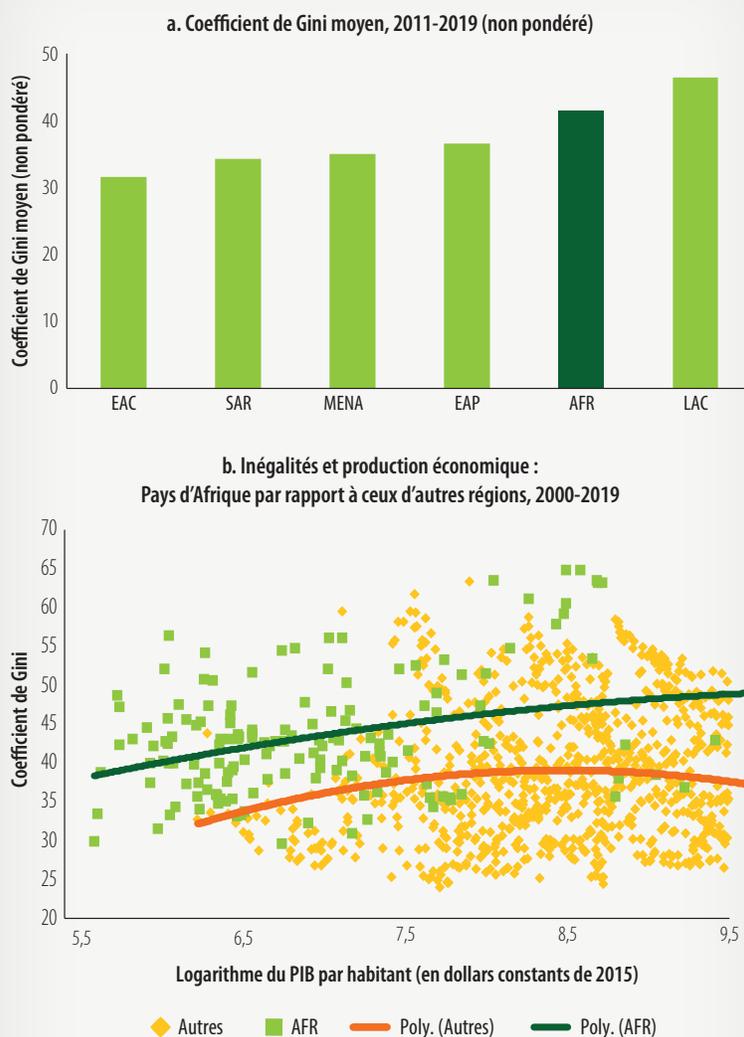
humain, une faible transformation structurelle et une faible diversification économique. Des taux nets de scolarisation primaire et d’alphabétisation des jeunes plus élevés sont associés à une transmission plus forte de la croissance du PIB par habitant à l’évolution de la pauvreté (Wu et coll. 2024). De même, des niveaux plus élevés d’électrification, d’eau potable et d’assainissement de base amplifient l’effet de la croissance économique sur la pauvreté. En revanche, une part plus importante de l’emploi dans l’agriculture et une plus grande dépendance à l’égard des ressources naturelles sont associées à un lien plus faible entre la croissance du PIB et le bien-être moyen des ménages. Le changement structurel s’est produit principalement avec l’évolution d’emplois à faible productivité dans l’agriculture vers des emplois à faible productivité dans les services, alors que la majorité de la population en Afrique subsaharienne dépend toujours de l’agriculture. En outre, les changements structurels de l’emploi qui se sont produits n’ont pas entraîné l’augmentation escomptée de la productivité du travail, car la croissance économique

de l’Afrique est dominée par les services à faible productivité. La réduction de la pauvreté dans la région nécessite une croissance plus forte et plus stable et une plus grande réactivité de la pauvreté à la croissance. Pour atteindre ces deux objectifs, il est essentiel d’uniformiser les règles du jeu en s’attaquant aux inégalités structurelles.

Les inégalités sont à l’origine de la faiblesse de la croissance économique et de la faible réactivité de la réduction de la pauvreté à la croissance.

L’Afrique subsaharienne se distingue par ses niveaux élevés et persistants d’inégalité des revenus, qui ne sont inférieurs qu’à ceux de la région Amérique latine et Caraïbes (figure 2.18, panneau a). Plus de la moitié des pays d’Afrique subsaharienne disposant de données sur les inégalités ont un indice de Gini supérieur à 40. En outre, les pays de la région affichent une inégalité supérieure de 10 points de Gini en moyenne à celle

FIGURE 2.18 : Inégalités en Afrique subsaharienne



Source : Calculs basés sur les données de la plate-forme de la Banque mondiale Pauvreté et inégalités (octobre 2023).

Note : Le panneau b est un diagramme de dispersion des coefficients de Gini et du logarithme du PIB par habitant entre 2000 et 2019. Pour se concentrer sur les pays à revenu faible et intermédiaire, seules les observations dont le PIB par habitant est inférieur à 14 000 dollars (dollars de 2015) sont incluses. Les lignes ajustées reflètent les polynômes d’ordre 2 les mieux ajustés pour l’ensemble des pays de la région Afrique et pour tous les autres pays. AFR = région Afrique ; EAP = Asie de l’Est et Pacifique ; ECA = Europe et Asie centrale ; PIB = produit intérieur brut ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; MENA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; Poly = courbe de tendance polynomiale ; SAR = Asie du Sud.

des autres régions pour un niveau de PIB donné (figure 2.18, panneau b). Il s'agit notamment des pays présentant les niveaux d'inégalité les plus élevés au monde. Dans ce contexte d'inégalité élevée, l'apparition de chocs majeurs peut faire tomber dans les pièges de la pauvreté les ménages ayant un accès limité aux marchés, au capital et aux services de base.

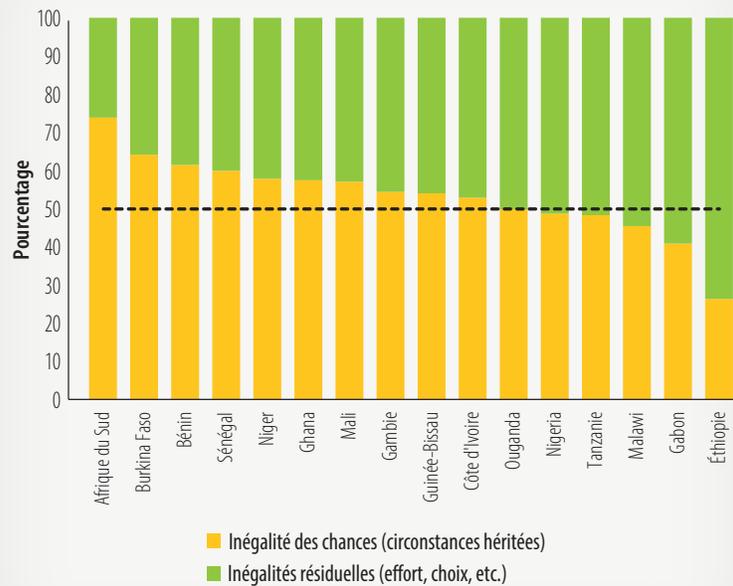
Les fortes inégalités dans la région sont en grande partie structurelles, en ce sens qu'elles ne sont pas simplement le résultat de différences de talents ou d'efforts individuels. Ainsi, l'inégalité structurelle porte préjudice au rythme de la croissance économique, car elle ne permet pas aux individus d'atteindre leur potentiel productif. Cette situation a des conséquences importantes sur la croissance économique, car l'affectation des ressources humaines est inefficace. En outre, l'inégalité empêche la croissance d'atteindre l'extrémité inférieure de la distribution des revenus et, par conséquent, elle est moins efficace pour réduire la pauvreté. La réduction des inégalités structurelles entraînerait une plus grande réactivité de la réduction de la pauvreté à la croissance et augmenterait la croissance elle-même. La croissance seule ne suffira pas à accélérer le rythme de la réduction de la pauvreté, car il faudrait une croissance soutenue d'une ampleur sans précédent et presque impossible pour la région.

L'inégalité des revenus trouve ses racines dans les inégalités structurelles

L'inégalité structurelle est la mesure dans laquelle les différences de revenus entre les individus sont favorisées par des circonstances indépendantes de leur volonté, y compris les résultats des distorsions du marché et des institutions, par opposition aux différences de talent ou d'effort individuel. Par exemple, l'inégalité structurelle comprend ce que les publications appellent souvent l'inégalité des chances, c'est-à-dire les différences entre les groupes dues à des caractéristiques héritées sur lesquelles un individu n'a aucun contrôle, telles que le lieu de naissance, l'appartenance ethnique, le sexe, l'éducation des parents et le statut socio-économique. Ces différences entraînent une accumulation de disparités en trois étapes distinctes. Tout d'abord, ces disparités apparaissent lorsque les individus développent leurs capacités de production (stade pré-marché). Le lieu de naissance, le sexe ou d'autres caractéristiques inaltérables peuvent déterminer l'accès d'une personne à la scolarité et à d'autres services de base. Deuxièmement, lorsque les gens exercent des activités productives, les dysfonctionnements des marchés, les distorsions et les frictions peuvent systématiquement limiter l'accès de certains groupes à des activités productives et génératrices de revenus (la phase de mise en marché). Il en résulte des conditions de concurrence inéquitables qui limitent la transformation structurelle et empêchent en fin de compte les individus de réaliser pleinement leur potentiel. Enfin, les disparités peuvent être exacerbées ou corrigées par les impôts, les transferts sociaux et les subventions (phase après la mise en marché). Il est important de noter que ces étapes ne sont pas distinctes les unes des autres, mais qu'elles sont interconnectées, avec des retombées d'une étape à l'autre. L'inégalité d'accès à une éducation de qualité sera aggravée par les distorsions du marché du travail ou le manque de concurrence, qui pourraient alors être exacerbés par des impôts régressifs. De même, les incitations fiscales ou les subventions dans la phase après la mise en marché peuvent entraîner des distorsions plus importantes sur le marché du travail dans la phase de mise en marché.

Bien qu'il soit difficile de mesurer l'ampleur de l'inégalité structurelle, une méthode consiste à décomposer la partie de l'inégalité qui peut être statistiquement associée à des attributs prédéterminés échappant au contrôle des individus. Selon cette mesure, au moins la moitié de l'inégalité globale de la consommation s'explique par des caractéristiques de naissance, telles que le lieu de naissance, la religion, l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction des parents et le secteur d'emploi, dans les pays d'Afrique subsaharienne (figure 2.19). Ces parts sont comparables à celles de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud (Lebow et coll. 2024). Toutefois, ces estimations ne constituent qu'une mesure minimale de l'inégalité structurelle, car il est probable que d'autres circonstances qui n'ont pas été prises en compte dans l'analyse y jouent un rôle. En outre, les dysfonctionnements, tels que le pouvoir de monopole, qui affectent la capacité des individus à

FIGURE 2.19 : Inégalité des chances (part de l'inégalité expliquée par les circonstances, en pourcentage)



Source : Estimations des services de la Banque mondiale basées sur des enquêtes sur le budget des ménages.

entrer sur certains marchés ou à bénéficier de prix compétitifs, ne sont pas pris en compte par cette mesure.

Ainsi, les niveaux élevés d'inégalité observés en Afrique trouvent leurs racines dans les inégalités structurelles, qui non seulement affaiblissent le lien entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté, mais sapent également de manière considérable la croissance économique elle-même. Trois pistes sont essentielles pour comprendre comment l'inégalité structurelle a sapé la réduction de la pauvreté en Afrique. Premièrement, l'inégalité structurelle réduit

la croissance de la région en limitant la capacité de production des ménages et en rétrécissant la voie de la mobilité ascendante entre les générations. Deuxièmement, l'inégalité structurelle découle des dysfonctionnements du marché et des institutions qui affectent la mesure dans laquelle ces capacités productives sont utilisées. Dans la mesure où les ressources humaines ne sont pas efficacement affectées à leur potentiel de production, l'inégalité structurelle a des implications directes sur la composition de la croissance de la région elle-même ; l'absence de transformation économique de l'Afrique est en partie imputable à l'inégalité structurelle. En outre, les faibles niveaux de capacité de production des ménages et de transformation économique portent également préjudice à l'efficacité de la croissance dans la réduction de la pauvreté. Troisièmement, les impôts et les prestations sociales peuvent exacerber ou atténuer les inégalités structurelles et avoir un impact sur la pauvreté.

L'expérience de pays tels que le Bangladesh et le Vietnam montre comment ces pistes permettent d'opérationnaliser les politiques avec succès (Encadré 2.1). Bien que ces pays soient encore confrontés à des défis, ils ont réussi à stimuler la croissance tout en réduisant la pauvreté et sans accroître les inégalités de manière sensible. Ils sont connus dans le monde entier pour leurs innovations en matière d'inclusion financière (par exemple, la microfinance au Bangladesh), d'orientation à l'exportation et de participation aux chaînes de valeur mondiales (Bangladesh et Vietnam).

En Afrique, le Kenya a connu des périodes de croissance relativement élevée accompagnées par une réduction de la pauvreté et des inégalités, en particulier entre 2005 et 2015²⁷. Ces périodes ont été également marquées par des réformes orientées vers le marché et par de bons résultats au stade du pré-marché, notamment dans l'éducation et la santé²⁸. Cependant, après 2015, le lien entre la croissance et le rythme de réduction de la pauvreté s'est affaibli, en grande partie à cause de facteurs liés à la performance du marché du travail et à la résistance des ménages à des chocs fréquents et multiples (Banque mondiale 2023).

27 Sous l'effet de la forte croissance des 40 % de ménages ruraux les plus pauvres, l'indice de Gini est passé de 0,45 en 2005/06 à 0,40 en 2015/16.

28 Le Kenya a obtenu le score le plus élevé de l'indice du capital humain (ICH) en Afrique subsaharienne continentale. La proportion de ménages dont un enfant en âge d'aller à l'école primaire n'est pas scolarisé a diminué, passant de 17 % en 2005 à 5 % en 2021, grâce aux efforts déployés par le gouvernement pour offrir un enseignement primaire gratuit.

Encadré 2.1 : Expériences nationales : Bangladesh et Vietnam

Le Bangladesh et le Vietnam comptent parmi les économies à la croissance la plus rapide de leurs régions respectives, qui ont également connu des périodes de réduction des inégalités et de la pauvreté. Dans chacun de ces pays, les réformes axées sur le marché ont contribué à stimuler la croissance. Au Bangladesh, l'extrême pauvreté mesurée à l'aune du seuil de pauvreté de 2,15 USD par jour est passée de plus de 40 % en 1991 à 5 % en 2022, tandis que l'indice de Gini pour la consommation est resté à environ 33 (Plateforme de la Banque mondiale Pauvreté et inégalité, 2024). Le Vietnam a éradiqué l'extrême pauvreté, en faisant passer la part du taux international d'extrême pauvreté de 45 % en 1993 à 1 % en 2022. Le pays n'a pas connu d'augmentation majeure de l'inégalité des revenus, son indice de Gini (37 en 2020) demeurant nettement inférieur à celui d'autres pays à forte croissance.

Les trajectoires de développement de ces deux pays sont caractérisées par l'attention portée par les politiques au renforcement des capacités de production, en particulier les investissements qui ont permis d'égaliser l'accès aux services de santé et d'éducation. Au Bangladesh, les organisations non gouvernementales ont joint leurs efforts à ceux du gouvernement pour promouvoir les services sociaux auprès des communautés, ce qui a entraîné des progrès remarquables dans les indicateurs de développement humain du pays. Par exemple, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 36 pour 1 000 naissances vivantes à 25 entre 2017 et 2022. Entre 2000 et 2016, le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 72 à 93 %, soit la croissance la plus rapide de la région d'Asie du Sud. Les améliorations des résultats en matière de scolarisation ont été généralisées et ont permis de réduire les inégalités entre les sexes et les groupes socio-économiques. Le Vietnam a assuré un large accès aux services de base, notamment à l'enseignement primaire et aux soins de santé, ainsi qu'aux infrastructures telles que les routes goudronnées, l'électricité, l'eau courante et l'assainissement. En outre, les résultats des élèves varient relativement peu en fonction du statut socio-économique. Le Vietnam a également réalisé des progrès considérables en matière de réduction de la mortalité infantile et des retards de croissance chez les enfants. Parmi les facteurs qui y ont contribué, figurent la multiplication du nombre d'établissements et de personnel de santé et la mise en œuvre d'une série de mesures, notamment des programmes spéciaux axés sur la santé des femmes et des enfants, la promotion du planning familial et l'utilisation ciblée d'agents de santé communautaires.

Ces pays ont suivi des trajectoires différentes en offrant les possibilités aux travailleurs d'utiliser leurs capacités de production, mais dans tous les cas, ces possibilités ont été particulièrement importantes pour le bas de l'échelle des revenus. Le Bangladesh et le Vietnam ont réussi à créer des emplois salariés à forte intensité de main-d'œuvre pour les travailleurs de l'industrie manufacturière en devenant une destination attrayante pour les IDE à la suite d'une vaste libéralisation du commerce et de réformes du marché intérieur. Les réformes entreprises par le Bangladesh dans les années 1990 ont permis au secteur privé de participer davantage dans les domaines du commerce, de la finance et de la propriété foncière. Ces réformes ont été accompagnées de réformes complémentaires dans l'agriculture (libéralisation des marchés des intrants agricoles et réformes du secteur des semences). Les améliorations structurelles entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000 ont donné une forte impulsion à l'expansion rapide des industries de vêtements prêt-à-porter orientées à l'exportation et à forte intensité de main-d'œuvre. La forte création d'emplois s'est accompagnée d'un déplacement continu de la main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie et les services et des zones rurales vers les zones urbaines. L'emploi des femmes a augmenté plus rapidement que celui des hommes. Cette situation a permis à des millions de femmes d'entrer dans la vie active et d'accroître leur autonomie économique. Au Vietnam, les premières réformes ont porté sur la décentralisation de la prise de décision, la libéralisation des prix et le remplacement de la planification centrale par une allocation des ressources fondée sur le marché. Les contrôles du commerce et des changes ont été levés, ouvrant la voie à la réintégration du pays dans l'économie mondiale. L'attribution relativement équitable des droits fonciers a constitué la base d'une croissance généralisée et d'une augmentation de la production agricole visant à réduire la pauvreté au cours des années 1990 (Banque mondiale 2016). Les entreprises du secteur privé, aussi bien nationales qu'étrangères, se sont multipliées depuis le début des années 1990, en particulier après la promulgation de la Loi sur les

entreprises en 2000, qui a légalisé la création d'entreprises privées. En conséquence, la croissance inclusive s'est poursuivie avec l'essor de l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre et orientée à l'exportation, ainsi qu'avec la multiplication des possibilités d'emploi dans le secteur des services dans les années 2000. Le Vietnam est devenu une destination de choix pour les flux d'investissements directs étrangers et une économie d'exportation florissante. Soutenu par une libéralisation décisive du commerce, le pays est aujourd'hui l'une des économies les plus ouvertes du monde et est fortement intégré dans les chaînes de valeur et de production mondiales.

Source : Analyse élaborée sur la base d' une revue de la littérature.

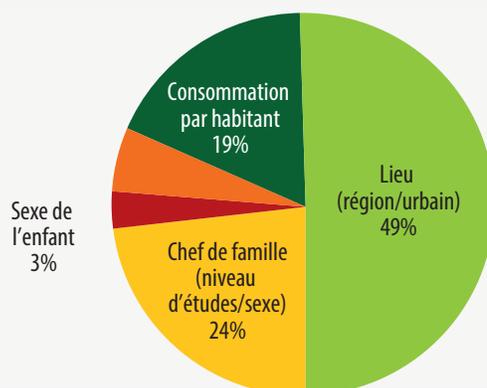
Inégalités structurelles dans le renforcement des capacités de production

L'inégalité structurelle dans la phase précédant la mise en marché reflète l'inégalité des revenus découlant des disparités dans le renforcement des capacités de production de la population et peut être mesurée de plusieurs manières. L'une des approches consiste à se concentrer sur les enfants et à tenir compte de l'accès aux services à l'aide de l'Indice d'égalité des chances. Il s'agit d'un indicateur composite combinant deux éléments : (1) le niveau de couverture des chances de base pour le développement humain, telles que l'accès à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité ; et (2) la mesure dans laquelle la distribution de ces chances est conditionnée par la situation des enfants. Ce dernier point est mesuré par l'indice de dissimilarité, qui pénalise le pays d'origine en cas de distribution inéquitable de l'accès aux services. En raison de cette pénalité, si l'Indice d'égalité des chances est inférieur au taux de couverture, il existe des inégalités dans l'accès aux services.

Bien que la couverture de l'accès aux services de base se soit incontestablement améliorée en Afrique subsaharienne au cours des deux dernières décennies, elle reste très inégale. Par exemple, la couverture des chances d'éducation n'est toujours pas universelle, en particulier dans les pays à faible revenu. L'accès à l'éducation est limité, avec une moyenne de 46 % d'enfants qui terminent l'école primaire à temps. En outre, il est inégal, puisque le taux moyen de participation à l'éducation n'est que de 39 %. L'accès aux services de base est le plus élevé pour l'eau (Indice d'égalité des chances de 66 %), comparé à l'électricité (Indice d'égalité des chances de 36 %), qui est meilleure que l'assainissement amélioré (Indice d'égalité des chances de 27 %). L'inégalité d'accès aux services est fortement influencée par les circonstances dans lesquelles l'enfant est né, ce qui indique que les inégalités structurelles sont présentes dès le stade

d'avant mise en marché. La Figure 2.20 décompose les contributions moyennes à l'indice de dissimilarité, qui est une mesure de l'inégalité structurelle au stade d'avant la mise en marché, ou de l'inégalité des chances. En moyenne, le lieu de résidence d'un enfant représente environ la moitié de l'indice de dissimilarité, en particulier dans les pays riches en ressources où les disparités régionales représentent 54 % de l'indice de dissimilarité.

FIGURE 2.20 : Contributions moyennes des circonstances à l'inégalité des chances (pourcentage)



Source : Calculs basés sur les données issues de la base de données Global Monitoring de la Banque mondiale.

Ces résultats mettent en évidence des niveaux élevés d'inégalité structurelle, et les données disponibles montrent que ces inégalités sont suffisamment persistantes pour limiter la mobilité intergénérationnelle. Par exemple, avant l'élargissement de l'accès à l'école, la probabilité qu'un enfant d'Afrique subsaharienne dépasse le niveau d'instruction de ses parents était la plus faible de toutes les régions, et elle était particulièrement faible dans les pays en situation de FCV. De plus, alors que les filles étaient en retard par rapport aux garçons jusqu'aux années 1980, cet écart entre les sexes s'est largement résorbé dans le monde, mais elle demeure importante en Afrique subsaharienne. En outre, la corrélation entre le niveau d'instruction d'un enfant et celui de ses parents est élevée en Afrique subsaharienne, juste derrière l'Asie du Sud. Cela signifie que les inégalités structurelles d'aujourd'hui peuvent aggraver les inégalités de demain, affectant à leur tour la croissance et l'élasticité de la croissance par rapport à la réduction de la pauvreté. Cela peut se produire parce que l'inégalité des chances dans la constitution du capital humain peut avoir des conséquences sur les revenus tout au long de la vie et perdurer entre les générations.

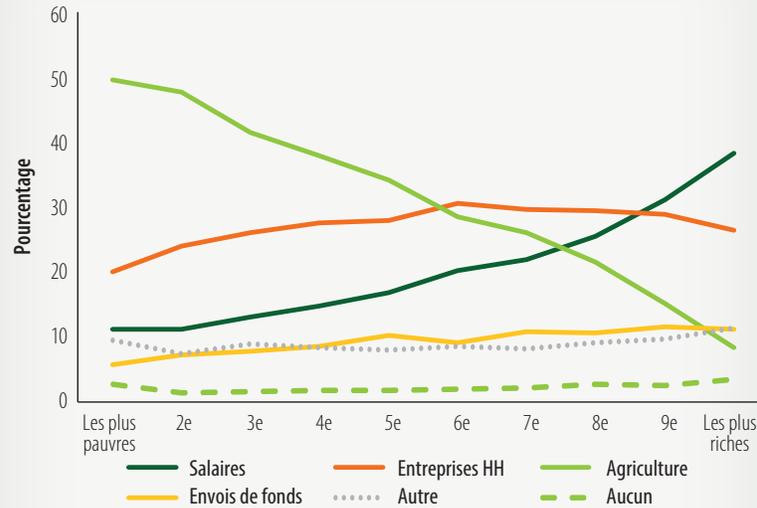
Inégalités structurelles découlant de l'utilisation des capacités de production

Les personnes mettent leurs capacités de production au service des entreprises ou des exploitations agricoles pour gagner un revenu. L'inégalité structurelle est la disparité des revenus due aux distorsions qui affectent les performances des entreprises et des exploitations agricoles. Les dysfonctionnements du marché et les distorsions institutionnelles ont le pouvoir de limiter la productivité et les revenus de certains travailleurs, entreprises et exploitations agricoles, ce qui crée des conditions inégales où le plus talentueux ou le plus efficace n'est pas nécessairement le plus rentable. Les tensions sur le marché, la faible application des lois, la réglementation inadéquate du marché et la corruption diminuent l'efficacité de l'activité économique et façonnent la répartition des revenus. Les dysfonctionnements du marché et les distorsions institutionnelles déterminent non seulement la manière dont la capacité de production individuelle est utilisée et les rendements de cette capacité de production, mais aussi la structure de l'économie elle-même, comme le montre le type de transformation structurelle sectorielle dans la région. Elles entraînent également une mauvaise répartition du travail et du capital entre les producteurs, au profit d'activités à faible productivité, ce qui réduit la production globale. Les distorsions affectent également la répartition de la taille des entreprises et des exploitations agricoles. La correction des distorsions peut donc réduire la pauvreté et les inégalités, stimuler la croissance et avoir une incidence sur la taille des entreprises et des exploitations agricoles.

L'Afrique subsaharienne affiche l'un des taux de participation à la population active les plus élevés, soit 68 pour cent, mais près de la moitié de tous les travailleurs oeuvrent dans des exploitations agricoles familiales et des entreprises familiales non agricoles, où les possibilités sont limitées. Les travailleurs situés au bas de l'échelle des revenus travaillent principalement dans l'agriculture, tandis que l'emploi salarié est le plus répandu dans le décile supérieur (figure 2.21). Seuls quelques travailleurs sont employés dans de grandes exploitations agricoles (figure 2.22), qui sont plus susceptibles d'être productives et d'offrir de nombreuses possibilités de revenus. Le paysage des entreprises en Afrique subsaharienne est dominé par de nombreuses petites entreprises, ce qui limite le potentiel d'économies d'échelle.

Les dysfonctionnements du marché et les distorsions institutionnelles exposent les entreprises et les exploitations agricoles à des contraintes de crédit omniprésentes. Par exemple, au Kenya, les agriculteurs vendent juste après la récolte, lorsque les prix sont les plus bas, pour répondre à leurs besoins immédiats de liquidités plutôt que d'attendre que les prix augmentent (pendant la période de pénurie), en raison du manque de crédit, ce qui réduit considérablement les revenus des agriculteurs et contribue à d'importantes variations saisonnières des prix (Burke, Bergquist et Miguel 2019). La plupart des travailleurs indépendants et des entreprises appartenant à des ménages comptent sur leurs propres ressources, sur celles de leur famille et de leurs amis, ou sur des sources informelles pour obtenir le capital nécessaire au démarrage de leur

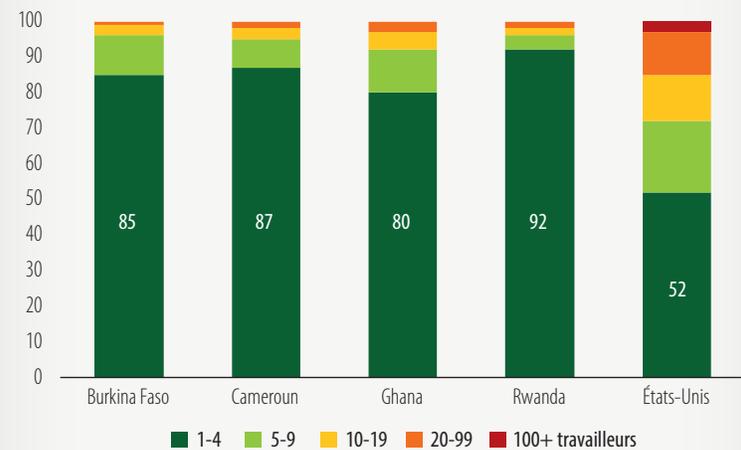
FIGURE 2.21 : Part des revenus provenant de l'agriculture, des entreprises familiales et des emplois salariés, par déciles de consommation (pourcentage)



Source : Calculs basés sur les enquêtes de l'étude sur la mesure des niveaux de vie en Éthiopie, au Ghana, au Malawi, au Nigeria, en Tanzanie, en Ouganda et dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

Note : Les entreprises appartenant à des ménages comprennent les travailleurs indépendants. HH = ménages.

FIGURE 2.22 : Répartition de la taille des entreprises et de l'emploi dans les pays d'Afrique subsaharienne et aux États-Unis (pourcentage)



Source : Abraham et coll. 2023, sur la base des données de recensement des établissements et des statistiques de la dynamique des entreprises des États-Unis.

Note : Les répartitions de l'emploi pour les pays d'Afrique subsaharienne sont basées sur des données de recensement couvrant à la fois les établissements commerciaux enregistrés et non enregistrés, dans tous les secteurs de l'économie. Années visées : Burkina Faso (2015), Cameroun (2008), Ghana (2013), Rwanda (2013) et États-Unis (2013).

entreprise. Seule une entreprise de moins de 19 travailleurs sur dix environ a recours au financement bancaire. Les contraintes du marché du crédit pourraient empêcher la réalisation d'investissements potentiellement très rentables.

De même, l'accès aux marchés de produits est limité, ce qui empêche les entreprises et les exploitations agricoles d'augmenter leur production. En particulier, le manque de connectivité et d'intégration des marchés dénote la segmentation des marchés, ce qui permet aux entreprises ou aux exploitations ayant un pouvoir de marché de s'approprier les bénéfices, contribuant ainsi à l'inégalité des revenus. Les études menées dans la région africaine révèlent systématiquement des différences spatiales dans les prix des biens importés (alimentaires et non alimentaires) ainsi que des produits agricoles de base non commercialisés, ce qui indique que les marchés ne sont pas bien intégrés et que les prix de détail des produits sont influencés par la distance (Fackler et Goodwin 2001 ; Abdulai 2006). Par exemple, les coûts commerciaux sont quatre à cinq fois plus élevés en Éthiopie et au Nigeria

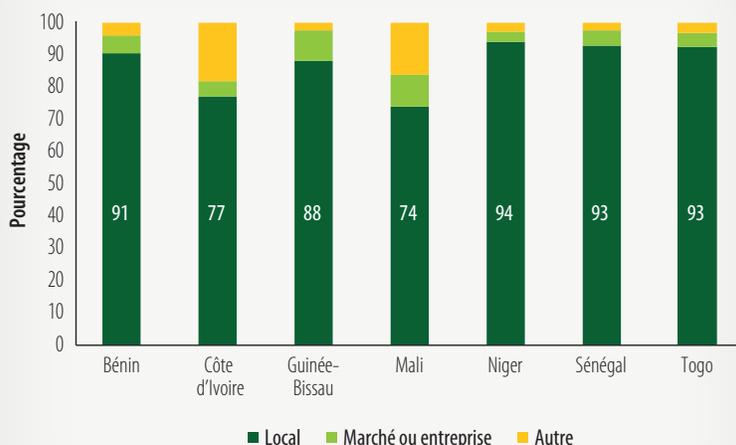
qu'aux États-Unis, en raison de la médiocrité des infrastructures routières, de la faible concurrence dans le secteur des transports, de la topographie et de l'insécurité (Atkin et Donaldson 2015). En conséquence, la plupart des entreprises africaines vendent au niveau local, principalement aux consommateurs proches, et peu d'entreprises ont accès aux marchés mondiaux par le biais des exportations (figure 2.23).

Le coût de la recherche d'emploi, les frais de transport élevés, le manque d'information et la sélection coûteuse des travailleurs potentiels créent également des tensions sur le marché du travail, qui empêchent les travailleurs d'accéder à des possibilités de production. Compte tenu des taux élevés de participation à la population active, les tensions sur le marché du travail déterminent où les gens travaillent, notamment le secteur, le type de contrat, et le type d'entreprise ou d'exploitation agricole. Par

exemple, les coûts élevés des trajets domicile-travail voulaient dire que les travailleurs qui vivaient plus loin du centre d'Addis-Abeba avaient des possibilités d'emploi moins favorables que les travailleurs similaires vivant à proximité du centre (Franklin 2018). Les petites entreprises ghanéennes qui ont participé à un programme de placement en apprentissage ont augmenté leurs revenus et leurs bénéfices car le programme a réduit les coûts de sélection des travailleurs pour les entreprises (Hardy et McCasland 2023).

Au niveau macroéconomique, la faible sécurité juridique, la faible capacité de l'État et le manque de concurrence ont des effets importants sur le fonctionnement des marchés, ayant des incidences sur l'inégalité qui ne sont pas liées à l'effort ou au talent individuel. L'analyse globale des indicateurs de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques relatifs à la réglementation des marchés de produits montre que les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits tendent à être plus nombreux dans les pays africains, en raison de la forte implication de l'État dans les marchés, des obstacles juridiques et administratifs à l'esprit d'entreprise, ainsi que des obstacles au commerce et à l'investissement (figure 2.24). Dans ce contexte, il est relativement facile d'imposer un pouvoir de marché, ce qui permet aux entreprises

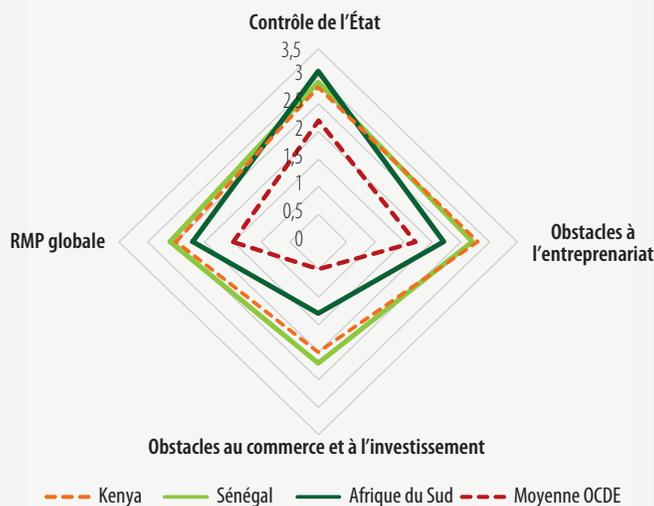
FIGURE 2.23 : Principaux clients des travailleurs indépendants et des entreprises appartenant à des ménages (en pourcentage)



Source : Calculs basés sur des enquêtes auprès des ménages.

Note : Les valeurs sont basées sur les travailleurs indépendants et les entreprises appartenant à des ménages.

FIGURE 2.24 : Réglementation du marché des produits en Afrique subsaharienne (les valeurs les plus élevées indiquent des restrictions plus importantes)



Source : Indicateurs de la Banque mondiale et de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits.

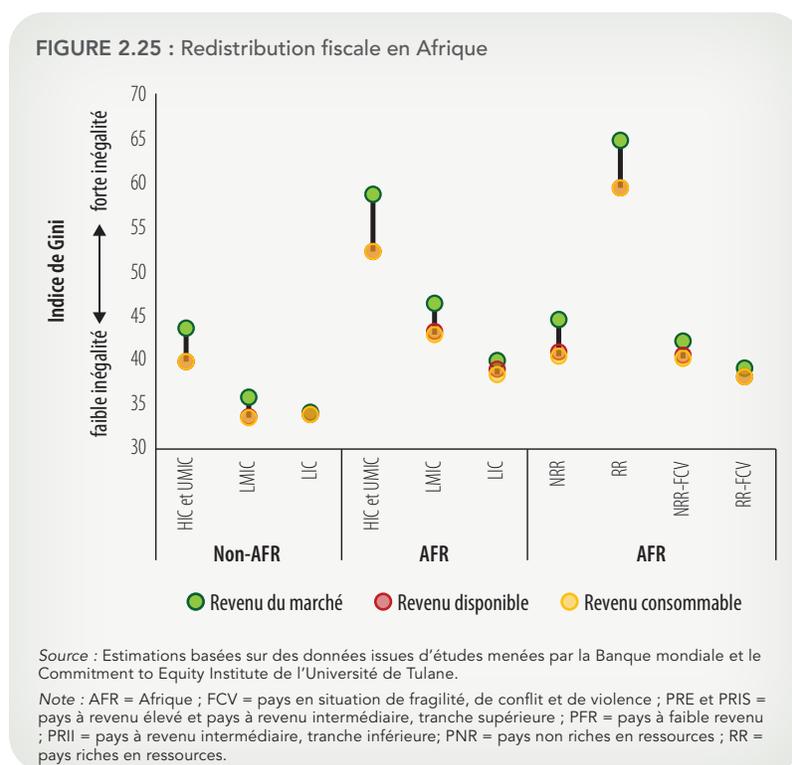
Note : La période correspond à la dernière année disponible entre 2013 et 2018. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques ; RMP = réglementation du marché des produits.

puissantes de fixer des prix supérieurs aux niveaux concurrentiels et d'engranger plus de bénéfices, avec des conséquences néfastes pour les travailleurs et les consommateurs. Les obstacles à la concurrence limitent également l'innovation et la croissance des entreprises, ce qui, à son tour, limite les possibilités d'emploi et le processus de croissance lui-même.

Les politiques en matière de fiscalité et de prestations sociales ont une incidence sur les inégalités structurelles

Les impôts, les transferts sociaux et les subventions peuvent exacerber ou corriger les inégalités. Bien que ces instruments fiscaux ne s'attaquent pas directement aux causes profondes de l'inégalité structurelle, ils peuvent contribuer à atténuer les effets de l'inégalité des chances et des dysfonctionnements du marché sur la répartition des revenus. En outre, dans la mesure où il est nécessaire de financer les investissements en capital humain et physique pour la génération suivante, la politique fiscale joue un rôle important dans la mobilisation des recettes fiscales. Pour mesurer l'ampleur de la redistribution fiscale, l'analyse de l'incidence fiscale au niveau national peut servir à l'évaluation du niveau d'inégalité avant impôts, transferts et subventions (inégalité des revenus du marché), après impôts directs et transferts (inégalité des revenus disponibles) et une fois pris en compte les impôts indirects et les subventions (inégalité des revenus consommables).

L'analyse de l'incidence fiscale dans 20 pays d'Afrique subsaharienne montre tout d'abord que l'inégalité des revenus du marché est plus élevée dans les pays de la région que dans les pays d'autres régions ayant des niveaux de revenus comparables (figure 2.25). Cela met en évidence les niveaux élevés d'inégalité avant et pendant la mise en marché. Un deuxième enseignement de l'analyse est que l'effet combiné des impôts, des transferts et des subventions conduit à une réduction de l'inégalité plus importante que dans les pays non africains ayant des niveaux de revenus comparables. Cela témoigne des efforts de redistribution dans la région, même si les pays à faible revenu ont relativement moins à redistribuer. Cependant, le niveau

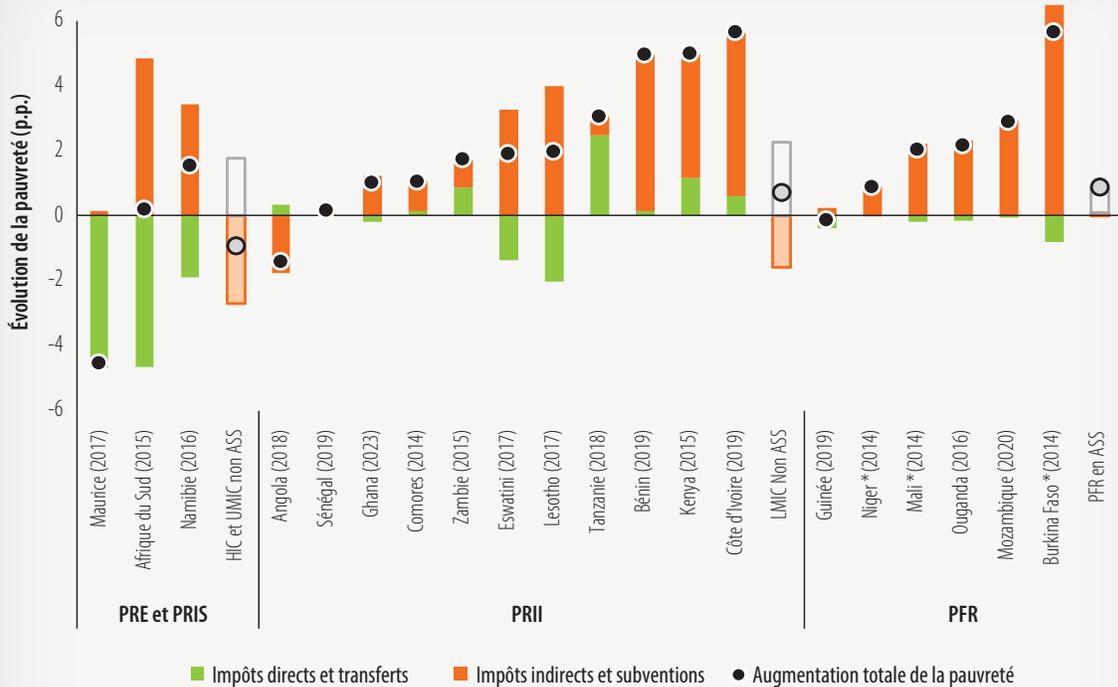


d'inégalité après cet effort fiscal est toujours plus élevé que le niveau d'inégalité pré-fiscal dans d'autres régions. Par conséquent, même s'il est possible de faire davantage pour améliorer la progressivité de la politique fiscale, ces efforts ne suffiront pas à lutter contre l'inégalité structurelle dans la région.

Un troisième enseignement de l'analyse d'incidence est que si les impôts, les transferts et les subventions réduisent les inégalités, ils ne réduisent pas la pauvreté. En effet, les pauvres peuvent payer plus d'impôts qu'ils ne reçoivent de prestations en espèces,

même si les impôts sont plus élevés pour les riches. Si les pauvres reçoivent également des prestations en nature sous forme d'éducation, de santé et d'autres services, ces prestations ne répondent pas à leurs besoins de consommation immédiats. Par conséquent, les taux de pauvreté sont plus élevés après impôts et prestations dans la plupart des pays africains pour lesquels une analyse de l'incidence fiscale est disponible (figure 2.26). Les subventions mal ciblées et l'assistance sociale limitée ne parviennent pas à compenser les impôts indirects payés par les ménages africains pauvres, même en tenant compte du fait que les ménages à faible revenu achètent en grande partie des biens sur les marchés informels. Cela souligne qu'il est possible d'améliorer la conception de la politique fiscale pour limiter l'impact sur les pauvres, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire et riches en ressources. Bien qu'il ne soit pas réaliste d'attendre des pays les plus pauvres qu'ils entreprennent davantage de redistribution, étant donné leurs assiettes fiscales très limitées et leurs niveaux élevés de pauvreté, il n'en va pas de même pour les pays à revenu intermédiaire et certains pays riches en ressources naturelles. Dans ces contextes, il peut être possible d'augmenter les recettes nationales par des taxes bien conçues sur les non-pauvres tout en protégeant les pauvres par une assistance sociale mieux ciblée.

FIGURE 2.26 : Impacts des impôts, des transferts et des subventions sur la pauvreté



Source : Estimations basées sur des données issues d'études menées par la Banque mondiale et le Commitment to Equity Institute de l'Université de Tulane.

Note : PRE et PRIS = pays à revenu élevé et pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure ; PFR = pays à faible revenu ; PRII = pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure ; p.p. = points de pourcentage ; ASS = Afrique subsaharienne.

a. Les pensions sont traitées comme des transferts publics.

Section 3. Réponses politiques

Les récents développements intervenus en Afrique subsaharienne suggèrent que la reprise postpandémique reste fragile dans la région, et qu'il est urgent de relancer la croissance. Les politiques économiques doivent favoriser une croissance inclusive, plus longue et plus forte, tout en évitant les atterrissages brutaux. Historiquement, l'incapacité de la région à maintenir une croissance à long terme a amené l'Afrique subsaharienne à prendre du retard par rapport au reste de l'économie mondiale. La croissance s'est montrée instable dans la région, avec des expansions courtes et modestes suivies de récessions légèrement plus longues et plus importantes que dans les autres régions du monde. Les expansions économiques ont été alimentées par une accumulation de facteurs – incluant le capital naturel – plutôt que par la productivité totale des facteurs (PTF), tandis que les contractions économiques ont été causées par des inefficacités dans l'allocation des facteurs de production. En outre, la fragilité et les conflits, ainsi que la dépendance à l'égard des ressources naturelles, ont constitué des obstacles importants au maintien de la croissance et à la réduction de la pauvreté. La croissance se répercute faiblement sur les revenus des ménages, ce qui l'empêche de contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne.

Ce numéro d'*Africa's Pulse* soutient que les inégalités structurelles sont à l'origine du peu d'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté et contribuent à la faiblesse de la croissance. En Afrique subsaharienne, les inégalités structurelles sont dues à des facteurs très divers, dont la résolution nécessite des actions multisectorielles. Ces facteurs comprennent les défaillances du marché (notamment sur les marchés du crédit ainsi que le manque de concurrence), des investissements publics inadéquats et inéquitables (dans l'éducation, la santé et les infrastructures, notamment les routes et l'électricité), la petite taille du marché (faible densité de population et intégration limitée du marché), et des risques élevés et non assurables (notamment le changement climatique et les conflits). La possibilité d'utiliser des politiques de redistribution fiscale pour combler les écarts de bien-être est limitée, compte tenu de l'ampleur des besoins comparée à la marge de manœuvre fiscale disponible dans la plupart des pays. Par conséquent, la réduction des inégalités ne peut pas reposer simplement sur des politiques de redistribution fiscale. Elle requiert de s'attaquer à la fois aux facteurs structurels d'inégalité dans l'aptitude des individus à développer leurs capacités productives, et aux distorsions du marché et des institutions qui limitent l'aptitude des individus à utiliser ces capacités productives et à en tirer profit.

La lutte contre les inégalités structurelles nécessite des politiques visant à créer des conditions équitables et à renforcer la capacité de production des personnes défavorisées. L'identification et la hiérarchisation des politiques permettant d'atteindre ces objectifs favoriseront l'équité et la croissance économique au lieu de sacrifier l'une à l'autre. Il est impossible d'imaginer des progrès dans la réduction de la pauvreté sans une stabilité macroéconomique.²⁹ Le respect de la discipline budgétaire monétaire et l'amélioration de la gestion et de la transparence de la dette peuvent entraîner une baisse des coûts d'emprunt et générer ainsi des économies budgétaires susceptibles d'être utilisées pour des objectifs de développement. Les banques centrales indépendantes sont importantes pour réduire la possibilité qu'avant une élection, des politiciens stimulent artificiellement l'économie avec des dépenses de relance.³⁰ La transparence politique à travers la planification budgétaire à moyen terme et la publication des comptes fiscaux peut introduire la transparence et la crédibilité institutionnelle dans la gestion économique.³¹ De solides pratiques de transparence en matière de dette publique

29 Les crises économiques des années 1980 et 1990 montrent que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté de 25 % lors des fortes contractions de la production (Farah-Yacoub et coll., 2022).

30 Alpanda et Honig (2010) ; Hiroi (2009).

31 Vicente, Benito et Bastida (2013).

amènent à une meilleure diversification de la base d'investissement et à la constitution de portefeuilles de dette résistants.³² Tirer parti de ces avantages requiert d'adopter des pratiques saines dans le cadre opérationnel de la gestion de la dette publique et de sa production de rapports, de divulguer publiquement les examens d'audit externe (effectués, par exemple, par l'auditeur général),³³ et de mettre en place des dispositions institutionnelles fondées sur la transparence des rôles et des instruments de gestion de la dette publique.³⁴ L'élaboration d'une base de données consolidée/actualisée dans le cadre d'un système d'information de gestion de la dette pourrait contribuer à l'établissement de rapports complets, opportuns et précis sur le portefeuille de la dette publique.³⁵

La lutte contre les facteurs d'inégalité dans la constitution d'actifs productifs et la promotion de la mobilité intergénérationnelle passe par l'investissement dans le capital humain, l'accès aux services de base, l'extension de l'enregistrement foncier et la sécurisation des droits de propriété. Les investissements dans la santé et l'éducation devraient se concentrer sur le développement de la petite enfance, là où les preuves sont les plus solides. Par exemple, une récente analyse montre que, pour l'Afrique subsaharienne, la combinaison la plus efficace pour améliorer l'apprentissage regroupe la formation des enseignants, leur soutien continu et la fourniture de matériel pédagogique aux élèves.³⁶ L'allongement du temps d'apprentissage, les programmes d'alimentation scolaire et l'amélioration du processus de recrutement des enseignants sont également importants. Pour les femmes et les jeunes filles, les investissements dans l'éducation de base et la santé reproductive ont des effets considérables, influençant des facteurs tels que l'âge du premier mariage, la fécondité et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. De même, les investissements dans l'eau, l'assainissement et l'électricité ciblant les populations et régions les moins performantes sont susceptibles d'être très rentables.³⁷ Enfin, l'extension de l'enregistrement foncier et la garantie des droits de propriété sont des éléments essentiels des interventions préalables à la mise sur le marché qui ont un impact important sur l'optimisation de la capacité de production des populations. Ces actions nécessitent d'améliorer la prestation de services à l'aide d'un renforcement des capacités locales.

Remédier à l'inégalité structurelle des revenus tirés de l'utilisation des actifs productifs nécessite des politiques favorables à la concurrence, une plus grande connectivité et des politiques d'intégration des marchés, une législation antidiscriminatoire, ainsi qu'une prestation efficace des services de la justice pour faciliter les transactions sur le marché. En s'engageant de manière proactive avec le secteur privé pour encourager l'accès au marché, l'investissement public dans les infrastructures de connexion, en particulier les routes rurales, peut contribuer à remédier à la faible intégration du marché. Accompagnés par un secteur des transports compétitif, ces investissements peuvent être très rentables pour les agriculteurs ruraux. Dans ce contexte, la zone de libre-échange continentale africaine offre une occasion unique d'élargir l'accès au marché pour le secteur privé. L'élimination des distorsions liées à la taille visant les petites entreprises pourrait réduire la mauvaise répartition des talents, tandis que l'amélioration de la prestation des services de la justice peut grandement faciliter les transactions commerciales entre les agriculteurs et les fournisseurs d'intrants ou entre les petites et moyennes entreprises et les institutions financières. Enfin, un cadre réglementaire moderne et transparent, propice à l'établissement et à la croissance des entreprises privées, peut constituer une étape majeure dans la création d'un secteur privé plus inclusif. Le développement de structures organisationnelles telles que les sociétés, les coopératives et les partenariats permet des investissements cruciaux conduisant à des arrangements

32 L'amélioration de la transparence des données a un effet favorable sur les conditions de financement des pays, comme en témoigne la réduction des écarts de taux des obligations souveraines (Kubota et Zeufack, 2020). En revanche, l'absence de divulgation des données relatives à la dette peut entraîner une mauvaise évaluation des obligations souveraines et des risques de défaillance associés (Horn, Reinhart et Trebesch, 2019).

33 Banque mondiale (2021).

34 FMI et Banque mondiale (2014).

35 FMI (2023).

36 Gatti et coll. (2021).

37 Foster et coll. (2023).

de travail formalisés et stables, mais les cadres juridiques soutenant ces entités sont souvent lourds. Des calendriers transparents des examens systématiques des politiques pourraient améliorer la qualité de l'environnement réglementaire tout en limitant l'étendue de l'incertitude réglementaire. L'association de ces examens avec des consultations techniques, un engagement des parties prenantes et des études des pratiques modèles permettrait de s'assurer que le cadre réglementaire minimise les distorsions et incite de manière appropriée à un comportement entreprenant.

Il est essentiel de s'attaquer aux inégalités structurelles à l'aide de systèmes d'imposition progressifs. La politique fiscale peut aider en rationalisant les subventions et en augmentant la couverture et le niveau des prestations des programmes d'aide sociale, tandis que les efforts de mobilisation des recettes nationales peuvent être conçus pour protéger les pauvres. Les efforts visant à taxer les personnes fortunées, notamment par l'impôt foncier, peuvent être utiles. Par exemple, l'imposition des terres et de la propriété peut fournir des mécanismes efficaces de soutien des pouvoirs publics locaux. L'adoption de technologies peu coûteuses (par exemple, les systèmes d'information géographique et les cartes numériques) et le recours à des arpenteurs locaux peuvent contribuer à élargir l'assiette fiscale. Pour être efficaces, les méthodes d'évaluation doivent correspondre aux capacités actuelles ou prévues.³⁸ Les solutions numériques utilisables pour les registres de propriété, la facturation et les paiements, ainsi que le traitement des recours peuvent éliminer les possibilités de corruption et de discrétion administrative. Enfin, l'établissement d'un lien entre les taxes et les investissements publics peut contribuer à améliorer le respect des obligations fiscales.³⁹ En outre, l'élimination des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée, qui profitent largement aux ménages à hauts revenus, pourrait également générer des recettes avec un impact minimal sur les pauvres en raison de leurs niveaux élevés d'informalité. Pour stimuler la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée, il peut être plus intéressant d'élargir l'assiette fiscale plutôt que d'augmenter le taux.⁴⁰ Un examen approfondi des exonérations non standard et des taux zéro pourrait être nécessaire, car ceux-ci ont tendance à fausser les choix des consommateurs et des producteurs, à être discriminatoires à l'égard du commerce extérieur, à accroître la complexité administrative, et à décourager le respect de la législation fiscale.

Du côté des dépenses, une mesure essentielle pour la réduction de la pauvreté et des inégalités est l'assistance sociale adaptative ciblée, qui peut améliorer de manière significative l'impact redistributif des politiques fiscales, tout en protégeant contre les chocs. Un programme de réforme des services publics portant notamment sur les subventions énergétiques et les tarifs de l'eau permettrait d'améliorer l'efficacité, l'équité et la viabilité environnementale, étant donné que ces services profitent en grande partie aux ménages à hauts revenus, et ce avec un coût fiscal très élevé et, dans certains cas, de graves conséquences pour la durabilité. Par exemple, les réformes visant à améliorer les performances des services publics de l'énergie nécessiteraient une détermination indépendante et transparente des tarifs de recouvrement des coûts, des subventions aux objectifs de service public (tels que l'électrification rurale), et une passation transparente des contrats avec les producteurs d'électricité indépendants.⁴¹ Enfin, la poursuite de la coopération entre les pouvoirs publics de la région pourrait contribuer à réduire l'évasion fiscale des multinationales et des industries extractives, minimisant ainsi le risque d'un « nivellement par le bas » des pays.

38 En l'absence de marchés financiers profonds et de ressources locales adéquates, l'évaluation de la valeur fiscale basée sur la superficie constitue la forme la plus simple d'évaluation foncière/immobilière normalisée (par exemple, en Éthiopie et au Mozambique). D'autres facteurs influençant la valeur des propriétés (par exemple, l'accès aux routes et aux écoles) sont pris en compte dans les systèmes d'évaluation basés sur les « points » (Malawi et Sierra Leone).

39 Collier et coll. (2018) ; Monham et Moore (2015).

40 Les taxes sur la valeur ajoutée actuellement en vigueur en Afrique sont bourrées d'exemptions, d'exclusions et de taux zéro sur les biens et services consommés dans le pays.

41 Semikolenova et coll. (2021).

S'attaquer aux facteurs d'inégalités structurelles exige des cadres nationaux des politiques de développement reconnaissant les liens, les complémentarités et les compromis entre les trois phases du processus de génération de revenus. Par exemple, les pays peuvent réussir à améliorer l'éducation de leurs jeunes, mais si les distorsions du marché et des institutions ne sont pas corrigées, les nouveaux diplômés n'auront pas d'options de travail viables où utiliser leurs compétences. De même, les efforts visant à promouvoir l'inclusion financière des femmes seront inefficaces si ces dernières continuent d'être confrontées à des obstacles juridiques les empêchant de posséder des terres et des actifs susceptibles de servir de garantie. En outre, une meilleure intégration commerciale dépourvue de connectivité rurale peut isoler les zones rurales éloignées. L'accélération de la réduction de la pauvreté nécessite donc des solutions politiques multisectorielles et intégrées. Même si aucun pays ne peut se permettre d'ignorer l'existence d'inégalités, en particulier d'inégalités structurelles empêchant les progrès dans la réduction de la pauvreté, le choix des politiques prioritaires dépend essentiellement du contexte. Par exemple, pour les pays touchés par la fragilité, les conflits et la violence, la priorité devrait être accordée aux actions susceptibles de restaurer la confiance en assurant la sécurité des citoyens, en créant des emplois et en fournissant des services de base essentiels, en particulier dans les zones affectées par les conflits.

Appendice. Classification des pays

TABLEAU A.1 : Pays d'Afrique de l'Ouest et centrale

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	Métaux et minerais		
Guinée Équatoriale	Guinée	Bénin	Gambie
Gabon	Libéria	Burkina Faso	Ghana
Nigeria	Mauritanie	Cabo Verde	Guinée-Bissau
République du Congo	Niger	Cameroun	Mali
Tchad	Sierra Leone	République centrafricaine	Sénégal
		Côte d'Ivoire	Togo

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l'Afrique de l'Ouest et centrale et l'Afrique de l'Est et australe. L'analyse présentée dans ce rapport reflète cette situation. Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut. Les termes « pays riches en ressources » et « pays abondants en ressources » ont été utilisés de manière interchangeable tout au long du document.

TABLEAU A.2 : Afrique de l'Est et australe

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	Métaux et minerais		
Angola	Botswana	Burundi	Mozambique
Soudan du Sud	République Démocratique du Congo	Comores	Rwanda
	Namibie	Érythrée	São Tomé et Príncipe
	Afrique du Sud	Eswatini	Seychelles
	Zambie	Éthiopie	Somalia
		Kenya	Soudan
		Lesotho	Tanzanie
		Madagascar	Ouganda
		Malawi	Zimbabwe
		Maurice	

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l'Afrique de l'Ouest et centrale et l'Afrique de l'Est et australe. L'analyse dans ce rapport reflète cette configuration. Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut. Les termes « pays riches en ressources » et « pays abondants en ressources » ont été utilisés de manière interchangeable tout au long du document.

Références

- Abdallah, M. C., M. D. Coady et L. B. F. Jirasavetakul. 2023. "Public-Private Wage Differentials and Interactions across Countries and Time." Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Abdulai, A. 2006. "Spatial Integration and Price Transmission in Agricultural Commodity Markets in Sub-Saharan Africa." In *Agricultural Commodity Markets and Trade: New Approaches to Analyzing Market Structure and Instability*, édité par A. Sarris et D. Hallam, 163–86. Cheltenham Glos, UK: Edward Elgar Publishing et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Abreha, K., X. Cirera, E. Davies, R. N. Fattal Jaef et H. Maemir. 2023. "A Missing Middle or Too Much Informality?" *Let's Talk Development, World Bank Blogs*, 12 janvier 2023. <https://blogs.worldbank.org/en/developmenttalk/missing-middle-or-too-much-informality>.
- Alpanda, S. et A. Honig. 2010. "Political Monetary Cycles and a de facto Ranking of Central Bank Independence." *Journal of International Money and Finance* 29 (6): 1003–23.
- Arizala, F., J. Gonzalez-Garcia, C. Tsangarides et M. Yenice. 2017. "Growth Breaks and Growth Spells in Sub-Saharan Africa." Document de travail du FMI WP/17/202, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Ashraf, B. N. et Y. Shen. 2019. "Economic Policy Uncertainty and Banks' Loan Pricing." *Journal of Financial Stability* 44: 100695.
- Atkin, D. et D. Donaldson. 2015. "Who's Getting Globalized? The Size and Implications of Intra-National Trade Costs." Document de travail 21439, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Azzimonti, M. 2018. "Partisan Conflict and Private Investment." *Journal of Monetary Economics* 93: 114–31.
- Banque mondiale. 2016. *Vietnam Systematic Country Diagnostic: Sustaining Success—Priorities for Inclusive and Sustainable Growth*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2019. *Africa's Pulse: An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future*, numéro 19. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2021. "Debt Management Performance Assessment Methodology." Banque mondiale, Washington, DC. documents1.worldbank.org/curated/en/526391628746190611/pdf/Debt-Management-Performance-Assessment-Methodology-2021-Edition.pdf.
- Banque mondiale. 2023. *Commodity Markets Outlook*, octobre 2023. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2024. *Perspectives économiques mondiales*, janvier 2024. Washington, DC: Banque mondiale.
- Berg, A., J. D. Ostry et J. Zettelmeyer. 2012. "What Makes Growth Sustained?" *Journal of Development Economics* 98: 149–66.
- Bolhuis, M. A., J. Chen et B. R. Kett. 2023. "Fragmentation in Global Trade: Accounting for Commodities." Document de travail du FMI WP/23/73, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Burke, M., L. Falcao Bergquist et E. Miguel. 2019. "Sell Low and Buy High: Arbitrage and Local Price Effects in Kenyan Markets." *Quarterly Journal of Economics* 134 (2): 785–842. <https://doi.org/10.1093/qje/qjy034>.
- Calderon, C. 2021. *Boosting Productivity in Sub-Saharan Africa: Policies and Institutions to Promote Efficiency*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Calderon, C., A. Dabalen et A. Qu. 2024. "The Changing Landscape of Growth in Africa." Banque mondiale, Washington, DC.
- Calderon, C. et S. Boreux. 2016. "Citius, Altius, Fortius: Is Growth in Sub-Saharan Africa More Resilient?" *Journal of African Economies* 25 (4): 502–28.
- Campos, R. G., J. Estefania-Flores, D. Furceri et J. Timini. 2023. "Geopolitical Fragmentation and Trade." *Journal of Comparative Economics* 51 (4): 1289–1315.
- Carrière-Swallow, Y., P. Deb, D. Furceri, D. Jiménez et J. D. Ostry. 2023. "Shipping Costs and Inflation." *Journal of International Money and Finance* 130: 102771.

- Cerra, V., B. Eichengreen, A. El-Ganainy et M. Schindler. 2022. *How to Achieve Inclusive Growth*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2024. "Navigating Troubled Waters: Impact to Global Trade of Disruption of Shipping Routes in the Red Sea, Black Sea and Panama Canal." Évaluation rapide de la CNUCED, UNCTAD/OSG/INF/2024/2, Genève.
- Collier, P., E. Glaeser, T. Venables, P. Manwaring et M. Blake. 2018. *Land and Property Taxes: Exploiting Untapped Municipal Revenues*. IGC Cities that Work, note d'information, International Growth Centre, London.
- Dai, L. et B. Zhang. 2019. "Political Uncertainty and Finance: A Survey." *Asia-Pacific Journal of Financial Studies* 48 (3): 307–33.
- Datt, G. et M. Ravallion. 1992. "Growth and Redistribution Components of Changes in Poverty Measures: A Decomposition with Applications to Brazil and India in the 1980s." *Journal of Development Economics* 38 (2): 275–95. [https://doi.org/10.1016/0304-3878\(92\)90001-P](https://doi.org/10.1016/0304-3878(92)90001-P).
- Di Falco, S., A. B. Kis, M. Viarengo et U. Das. 2024. "Leaving Home: Cumulative Climate Shocks and Migration in Sub-Saharan Africa." *Environmental Resource Economics* 87: 321–45.
- Diallo, Y. et R. Tapsoba. 2022. "Climate Shocks and Domestic Conflicts in Africa." Document de travail WP/22/250, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Fackler, P. L. et B. K. Goodwin. 2001. "Spatial Price Analysis." In *Handbook of Agricultural Economics*, volume 1B, édité par B. L. Gardner et G. C. Rausser. Elsevier Science.
- Farah-Yacoub, J. P., C. Graf von Luckner, R. Ramalho et C. Reinhart. 2022. "The Social Costs of Sovereign Default." Document de travail de recherche sur les politiques 10157, Banque mondiale, Washington, DC. <http://hdl.handle.net/10986/37945>.
- Feenstra, R. C., R. Inklaar et M. P. Timmer. 2015. "The Next Generation of the Penn World Table." *American Economic Review* 105 (10): 3150–82.
- FMI (Fonds monétaire international). 2023a. "Goeconomic Fragmentation and the Future of Multilateralism." Notes de discussion du personnel no 2023/001, FMI, Washington, DC.
- FMI (Fonds monétaire international). 2023b. "Geopolitics and Financial Fragmentation: Implications for Macro-Financial Stability." In *Global Financial Stability Report*, avril 2023, chapitre 3. Washington, DC: FMI.
- FMI (Fonds monétaire international). 2023c. Making Public Debt Public: Ongoing Initiatives and Reform Options. Fonds monétaire international, Washington, DC.
- FMI et Banque mondiale (Fonds monétaire international et Banque mondiale). 2014. "Revised Guidelines for Public Debt Management." FMI, Washington, DC.
- Foster, V., N. Gorgulu, S. Straub et M. Vagliasindi. 2023. "The Impact of Infrastructure on Development Outcomes: A Qualitative Review of Four Decades of Literature." Document de travail de recherche sur les politiques 10343, Banque mondiale, Washington, DC. <http://hdl.handle.net/10986/39515>.
- Franklin, S. 2018. "Location, Search Costs and Youth Unemployment: Experimental Evidence from Transport Subsidies." *Economic Journal* 128 (614): 2353–79. <https://doi.org/10.1111/eoj.12509>.
- Freeman, D., R. Inklaar et W. E. Diewert. 2021. "Natural Resources and Missing Inputs in International Productivity Comparisons." *Review of Income and Wealth* 67 (1): 1–17.
- Gaspar, V., M. S. Gupta et M. C. Mulas-Granados. 2017. *Fiscal Politics*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- Gatti, R., K. Andrews, C. Avitabile, R. Conner, J. Sharma et A. Yi Chang. 2021. *The Quality of Health and Education Systems Across Africa: Evidence from a Decade of Service Delivery Indicators Surveys*. Washington, DC: Banque mondiale. <http://hdl.handle.net/10986/36234>.
- Glauber, J. et A. Mamun, 2024. "Impacts of Red Sea Shipping Disruptions on Global Food Security." *IFPRI Blog*, 17 janvier 2024. <https://www.ifpri.org/blog/impacts-red-sea-shipping-disruptions-global-food-security>.

- Góes, C. et E. Bekkers. 2022. "The Impact of Geopolitical Conflicts on Trade, Growth, and Innovation." Document de travail du personnel de l'OMC ERSD-2022-9, Division de la recherche économique et des statistiques. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- Harding, D. 2002. "The Australian Business Cycle: A New View." Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research, University of Melbourne, Australie.
- Hardy, M. et J. McCasland. 2023. "Are Small Firms Labor Constrained? Experimental Evidence from Ghana." *American Economic Journal: Applied Economics* 15 (2): 253–84. <https://doi.org/10.1257/app.20200503>.
- Hiroi, T. 2009. "Exchange Rate Regime, Central Bank Independence, and Political Business Cycles in Brazil." *Studies in Comparative International Development* 44: 1–22.
- Horn, S., C. Reinhart et C. Trebesch. 2019. "China's Overseas Lending." NBER Working Paper 26050, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Iddrisu, A. G. 2023. "Election Cycles and Corruption Perception in Africa." *Constitutional Political Economy* 34 (4): 553–71.
- IPC (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). 2024. *IPC Classification de l'insécurité alimentaire aiguë*. Rome: IPC.
- Kenworthy, P., M. Ayhan Kose et N. Perevalov. 2024. "A Silent Debt Crisis Is Engulfing Developing Economies with Weak Credit Ratings." *Voices, World Bank Blogs*, 8 février 2024. <https://blogs.worldbank.org/voices/silent-debt-crisis-engulfing-developing-economies-weak-credit-ratings>.
- Kleine, M. et C. Minaudier. 2019. "Negotiating under Political Uncertainty: National Elections and the Dynamics of International Co-Operation." *British Journal of Political Science* 49 (1): 315–37.
- Kubota, M. et A. Zeufack. 2020. "Assessing the Returns on Investment in Data Openness and Transparency." Document de travail de recherche sur les politiques 9139, Banque mondiale, Washington, DC.
- Lebow, J., A. Atamanov, P. F. Cuevas et D. G. Mahler. 2024. "New Evidence on Inequality of Opportunity in Sub-Saharan Africa: More Unequal Than We Thought." Document de travail de recherche sur les politiques 10723, Banque mondiale, Washington, DC.
- Loayza, N. et S. Pennings. 2022. *The Long-Term Growth Model: Fundamentals, Extensions, and Applications*. Washington, DC: Groupe de la Banque mondiale.
- Merkina, N. 2009. "Technological Catch-up or Resource Rents? A Production Frontier Approach to Growth Accounting." *International Economics and Economic Policy* 6 (1): 59–82.
- Monkam, N. et M. Moore. 2015. "How Property Tax Would Benefit Africa." Africa Research Institute, London.
- Ndulu, B. J. 2007. *Challenges of African Growth: Opportunities, Constraints, and Strategic Directions*. Washington, DC: Banque mondiale.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2024. "Strengthening the Foundations for Growth." *Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaire*. Paris: OCDE.
- Organisation mondiale du commerce. 2023. *Rapport sur le commerce mondial 2023 — La remondialisation pour un avenir sûr, inclusif et durable*. Genève: OMC.
- Pervez, F. 2015. "Waiting for Election Season: The Timing of International Trade Disputes." *Review of International Organizations* 10: 265–303.
- Pritchett, L. 2000. "Understanding Patterns of Economic Growth: Searching for Hills among Plateaus, Mountains et Plains." *World Bank Economic Review* 14 (2): 221–50.
- Ravallion, M. et M. Huppi. 1991. "Measuring Changes in Poverty: A Methodological Case Study of Indonesia during an Adjustment Period." *World Bank Economic Review* 5 (1): 57–82. <https://doi.org/10.1093/wber/5.1.57>.
- Ravn, M. O. et H. Uhlig. 2002. "On Adjusting the Hodrick-Prescott Filter for the Frequency of Observations." *Review of Economics and Statistics* 84 (2): 371–80.

- Semikolenova, Y., I. Driscall et M. A. Lee. 2021. "Catalyzing Utility Reform in Sub-Saharan Africa: Quick Wins Matter for Transparency and Accountability." ESMAP Papers, Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique, Banque mondiale, Washington, DC.
- Sinha, N., G. Inchauste et A. Narayan. À paraître. *Leveling the Playing Field: Addressing Structural Inequalities to Reduce Poverty in Africa*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Toh, K. 2016. "Emerging Growth Economies in Sub-Saharan Africa." *American Economist* 61 (2): 229–44.
- Tsangarides, C. G. 2012. "Determinants of Growth Spells: Is Africa Different?" Document de travail du FMI WP/12/227, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Vicente, C., B. Benito et F. Bastida. 2013. "Transparency and Political Budget Cycles at Municipal Level." *Swiss Political Science Review* 19 (2): 139–56.
- Wu, H., A. Atamanov, T. Bundervoet et P. Paci. 2024. "The Growth Elasticity of Poverty: Is Africa Any Different?" Document de travail de recherche sur les politiques 10690, Banque mondiale, Washington, DC.
- Yonzan, N., D. G. Mahler et C. Lakner. 2023. "Poverty Is Back to Pre-COVID Levels Globally, but Not for Low-Income Countries." *Data Blog, Banque mondiale*, 3 octobre 2023. <https://blogs.worldbank.org/en/opendata/poverty-back-pre-covid-levels-globally-not-low-income-countries>.



**RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉCONOMISTE
EN CHEF DE LA RÉGION AFRIQUE**

<https://www.banquemonddiale.org/africaspulse>